ESTIMATES

Indian and Northern Affairs Canada and Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/6-2002
ISBN 0-660-62117-7

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

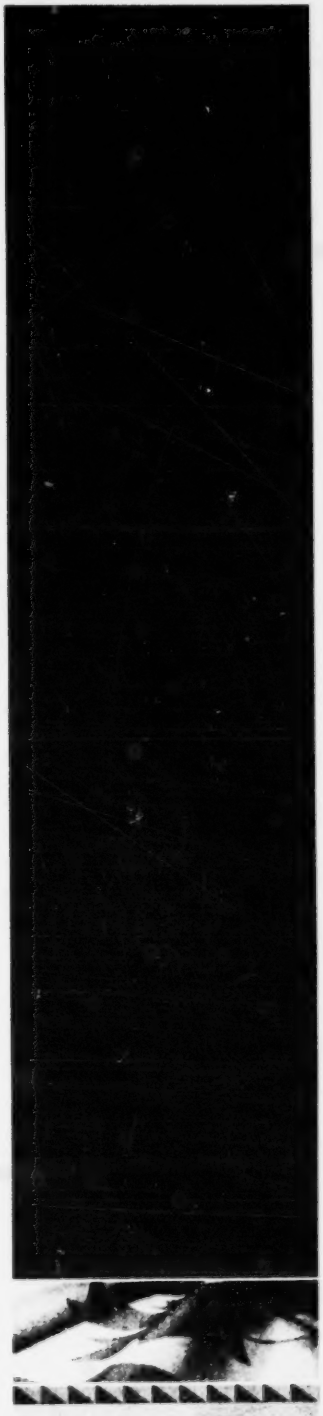

Indian and Northern Affairs Canada *and* Canadian Polar Commission

Performance Report

For the period ending March 31, 2002

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Table of Contents

Section I: Minister's Message 1

Section II: Context 3
Speech from the Throne — INAC 3
Circles of Influence 4
Results Logic for each Strategic Outcome 5
Reporting Structure 6
Key Co-delivery Partners 7
Profile of Canada's Aboriginal Population 7
Reliability of Performance Data 9

Section III: Performance Accomplishments 11
Indian and Northern Affairs Canada 11
Canadian Polar Commission 63

Section IV: Consolidated Reporting 69
Alternative Service Delivery 69
Procurement and Contracting 69
Service Improvement Initiative 70
Sustainable Development Strategy 72
Status of Fuel Storage Tanks 74
Other Achievements Contributing to Results for Canadians 75

Section V: Financial Tables 79

Section VI: Other Information 89
Contacts for Further Information 89
Co-delivery Partner Contacts — Federal Department or Agency 90

Section I — Minister's Message

I am pleased to present the 2001–02 Performance Report for Indian and Northern Affairs Canada (INAC) and the Canadian Polar Commission.

This report outlines some of the major achievements from the past year and offers testimony to the hard work and dedication of the people at INAC. As Minister, I am proud of the work we have done over the year and of our goals and priorities for the future. Upholding our commitments to Aboriginal people, as stated in the Speech from the Throne, was the guiding principle behind our endeavours, as we took a number of important steps toward building a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners.

In pursuit of this goal, we have taken a practical, balanced and integrated approach that focusses on the day-to-day concerns of individuals and communities. To guide us in our work, we have adopted a series of key priorities designed to put the tools of self-sufficiency and opportunity into the hands of First Nations, Inuit and Northerners. While strengthened governance is the foundation, economic development, education and social programs, as well as claims resolution and self-government, are the building blocks that, when taken together, form a continuum leading to strong and healthy First Nations, Inuit and northern communities.

In the spring of 2001, we launched the *Communities First: First Nations Governance Initiative* with one of the most extensive consultations with First Nations people ever undertaken in Canada. This historic initiative began the long-awaited reform of the 126-year-old *Indian Act*, to modernize the governance components in the Act and provide First Nations people with the tools they need to build self-sustaining communities. Throughout the spring, summer, and fall of 2001, First Nations people across Canada participated in community meetings, information sessions and discussion groups, as part of the consultations, and provided their opinions and ideas through correspondence, the Internet, and a toll-free call centre. Overall, more than 10,000 individuals and leaders participated in the process which led to the tabling of Bill C-61, the proposed *First Nations Governance Act* in June 2002 to put the power to handle the affairs of community governance where it belongs, in the hands of First Nations people themselves.

Strengthened governance also includes giving First Nations communities greater authority over their reserve lands and resources. In March 2002, we extended the *First Nations Land Management Act* to more First Nations, giving them, along with the original 14 signatory First Nations, the authority to come out from under the land administration sections of the *Indian Act* and establish their own land and resource management systems. These examples of strengthened governance capacity are part of the foundation for more self-sufficient communities that are able to enjoy an improved quality of life.

With respect to developments in Canada's North, it should be noted that in March of 2002 the *Yukon Act* received Royal Assent. This historic Act represents a major step in the continued political evolution of the North and demonstrates our commitment to working in partnership with northern communities and governments to give them greater control over their own economic future.

While laying the foundation for self-sufficiency with strengthened governance, my department continued to make strategic investments in economic development as the building blocks for strong First Nations, Inuit and northern communities. In the past year, the department invested $65.6 million in 324 First Nations and Inuit economic development projects across Canada, with contributions ranging from $2,000 to $3 million. These opportunity-driven investments leveraged more than $400 million from other partners and created more than 2,000 jobs. This support has translated into real change and has made a positive difference in the quality of life for Aboriginal people.

We also recognize that the education of young people is fundamental to the health and well-being of the community. My department is working with First Nations and Inuit to ensure that their children have the same opportunities and quality of life that many Canadians enjoy. This partnership has resulted in great success across the country. Since First Nations have increasingly taken control over the management and administration of their educational programs, the number of First Nations and Inuit students funded by my department and enrolled in post-secondary schools has increased from 14,000 to approximately 26,000. While we can take great pride in this success, we know there is more to do. With a young and growing Aboriginal population, our commitment to the education of First Nations and Inuit youth remains steadfast and secure.

Strengthened governance and strategic investments in economic development and education, as well as other initiatives outlined in this report, are part of an integrated set of priorities that are beginning to bring forth positive results. I invite you to visit our website at http://www.ainc-inac.gc.ca for even more information. Improvements in all of these areas clearly show that the renewed partnership between the Government of Canada and Aboriginal communities is making a difference in the lives of countless people.

No one would say that the work is finished, but as you will see in the pages that follow, no one can deny the progress we have made together.

Speech from the Throne — Indian and Northern Affairs Canada

Consistent with the Government of Canada's goal of improving the quality of life for all Canadians and the commitments made in the January 2001 Speech from the Throne and Budget 2001, the key objective of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is to create a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners.

To achieve this objective, we are continuing to advance the four elements of *Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan* (http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_e.html):

- Strong communities, people and economies;
- Strengthened Aboriginal governance;
- A new fiscal relationship; and
- Renewed partnerships.

As we move forward, we recognize the need for a balanced, integrated approach, in which economic and social development go hand in hand. Our efforts are focussed on achieving a better quality of life for First Nations, Inuit and Northerners, through economic participation built on strong foundations of governance, human capital and infrastructure.

Specifically, INAC is focussing its activities in areas that provide an integrated, coherent direction for the department and that will yield positive results in the short, medium, and long term. By providing a solid base for good governance, First Nations are well equipped to fully participate in Canada's social and economic development. In addition, investments in education and strong social programming ensure First Nations communities and individuals are healthy and competitive. Furthermore, activities such as resolving claims and investing in the vast resource potential of Canada's North are contributing to a climate of opportunity and growth for not only First Nations, Inuit and Northerners, but all Canadians.

Circles of Influence

This report is structured around INAC's commitment to strategic outcomes. For each strategic outcome, INAC's planning process makes reference to three "circles of influence" for reporting the results of activities in terms of short-, medium- and long-term outcomes.

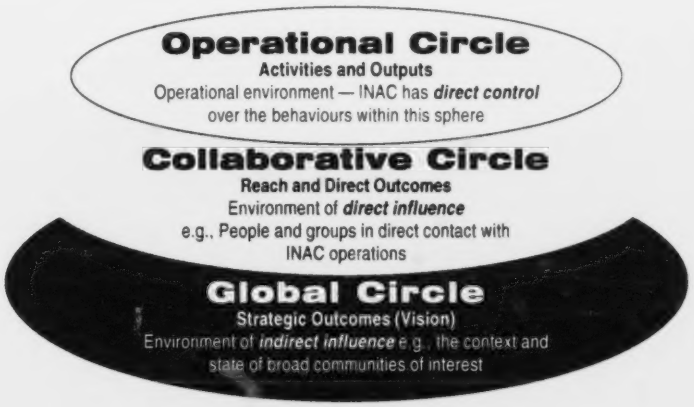

The **operational circle** involves the department's day-to-day activities, the use of its resources, and the operations of its policies and programs. Activities and outputs at this level are intended to contribute directly to the next level, the collaborative circle. Operational-level results include consultations, policy development, operations, payments, and communications and outreach.

The **collaborative circle** relies on partnerships to achieve goals, build capacity, improve practices, and create a supportive climate for initiatives.

Operational activities are intended to have a direct influence on immediate and intermediate outcomes. Collaborative-level results include the following:

- Adoption by target communities and sectors of practices that contribute to strategic outcomes;
- Capacity enhancement, or increased ability and commitment to address key challenges and opportunities in achieving strategic outcomes;
- Increased knowledge and understanding of key requirements;
- Positive reactions of key communities;
- Awareness, participation and engagement in key issues, challenges and opportunities;
- Support for key issues from provincial, territorial, regional and other government departments and other intermediary and partner groups; and
- Agreements and partnerships with First Nations and industry for the development of land and resources.

The **global circle** describes both the existing conditions affecting strategic outcomes and desirable changes in those conditions. While these conditions are often beyond INAC's direct influence, it is important to focus on activities that contribute to positive changes for First Nations, Inuit and Northerners in the long term. Global-level results (end outcomes) or priorities include strong, sustainable communities, people and economies; strengthened Aboriginal and northern governance; new fiscal relationship; and renewed partnerships.

Results Logic for Each Strategic Outcome

To set our performance in context, provide for an appropriate focus on outcomes, and link resources to outcomes, a results-logic "map" has been outlined for each strategic outcome in INAC and the Canadian Polar Commission (CPC).

These results-logic maps build on the circles of influence described above and allow the reader to visibly link together INAC's use of resources to perform activities and produce outputs at the operational level and influence collaborative outcomes with partners and client communities, such as the First Nations, Inuit and northern communities. These collaborative outcomes can then be associated with the strategic outcomes and priorities that make up the raison d'être of the department.

All accomplishments reported in Section III can be traced to at least one summary statement in the appropriate results-logic map. Eventually these charts will serve as accomplishment report outlines, linking achievements to their appropriate location in the results-logic map. By consulting each map, a reader will then more easily see how specific accomplishments contribute to broader strategic outcomes.

Reporting Structure

Indian and Northern Affairs Canada

Strategic Outcomes	Priorities	Achievements
To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise, leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.	Strong Communities, People and Economies Strengthened Aboriginal Governance New Fiscal Relationship Renewed Partnerships	Section III
To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; safeguarding the environment, and promoting sustainable development in the North.	Effective Management of Federal Interests in the North	Section III

Canadian Polar Commission

Strategic Outcomes	Priorities	Achievements
To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.	Development and Dissemination of Knowledge Concerning the Polar Regions	Section III

Key Co-delivery Partners

Fourteen federal departments and agencies, including INAC, offer programs for Aboriginal people, with total expenditures of approximately $7.5 billion in 2001–02 (see Figure 1). Basic, provincial-type services account for more than 80 percent of total on-reserve funding. Further information on co-delivery partners is included in Section VI.

Figure 1

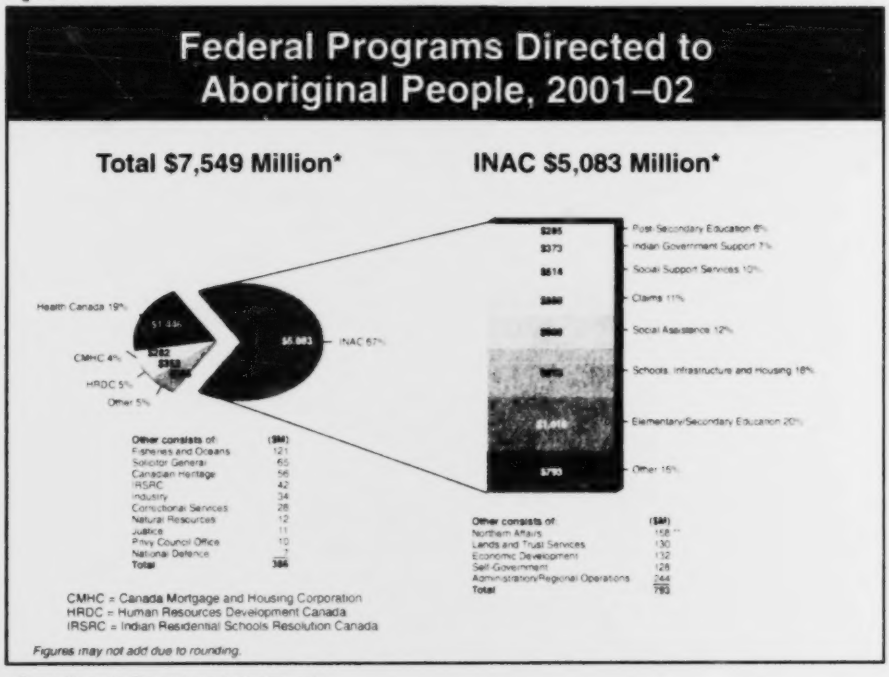

*Expenditures in Figure 1 are budgetary only.

**Reflects Aboriginal-specific programs and a proportion of non-Aboriginal-specific programs.

Profile of Canada's Aboriginal Population

The *Constitution Act*, 1982, recognizes three groups of Aboriginal people — **Indians, Inuit and Métis**. In addition, the *Indian Act* delineates the legal definitions that apply to **Status Indians** in Canada: a Status Indian is an Indian person who is registered under the *Indian Act*.[1] **Métis** people are of mixed First Nations and European ancestry, who identify themselves as Métis. The **Inuit** are the Aboriginal people of Arctic Canada and live primarily in Nunavut, the Northwest Territories and northern parts of Labrador and Quebec. The Inuit do not live on reserves and are not covered by the *Indian Act*.

[1] A **Treaty Indian** is a Status Indian who belongs to a First Nation that signed a treaty with the Crown. Not all Status Indians belong to First Nations that signed treaties. A **Non-Status Indian** is an Indian person who is not registered as an Indian under the *Indian Act*.

INAC's core responsibilities with respect to Aboriginal people are primarily related to Status Indians living on-reserve and the Inuit. INAC is responsible for the delivery of provincial-type programs and services on reserves. In the North, INAC works in cooperation with Inuit and other Aboriginal communities to develop governance structures and finalize and implement land claims and self-government agreements. Given the unique context of Canada's North, and in accordance with the federal policy on Aboriginal self-government,[2] some agreements also include Métis north of 60° latitude.

Status Indians living on reserves represent about 60 percent of the Status Indian population. There are 432,500 on-reserve Status Indians and 284,800 who reside off-reserve.[3] In total, there are 612 First Nations communities, comprising 52 nations or cultural groups and more than 50 languages. About 61 percent of First Nations communities have fewer than 500 residents — only six percent have more than 2,000. Overall, 34.7 percent of on-reserve Status Indians live in urban areas, while 44.6 percent live in rural areas; 16.9 percent, in special-access areas; and 3.8 percent, in remote zones.

The on-reserve Status Indian population is expected to increase by 31 percent from 2002 to 2021, compared with 12.8 percent for the Canadian population as a whole. About 40.8 percent of the Status Indian population is under the age of 19, compared with 24.8 percent for the Canadian population.

In Canada's North (occupying 40 percent of Canada's land mass), there are three territories consisting of some 96 organized communities, most of them home to small populations of First Nations, Métis or Inuit. Widespread distribution of the population increases the cost of providing services. Some 95,000 residents are scattered across this area; Nunavut's population is 25,000, while there are 39,000 people in the Northwest Territories and 31,000 in the Yukon.

The population in the North is young, with 45 percent of the population under the age of 25. Just about half of the population is Aboriginal, varying from 85 percent in Nunavut to about 49 percent in the Northwest Territories and about 22.5 percent in the Yukon. There are few reserves.

[2] See http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_e.html.

[3] 2000-based projections using the Indian Registration System for the year 2002.

Reliability of Performance Data

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the Indian Registry System

The Indian Registry System (IRS) is maintained by INAC and has existed since 1951. The system is considered authoritative, since it contains the names of every individual registered under the terms of the *Indian Act*. It is updated at the end of every month via some 550 Indian Registry administrators, who supply the new information to INAC regions.

The system is an accurate source, except for one major limitation: the late reporting of life events, including births and deaths.

For more information on the IRS, please contact the Information Unit at the Indian Registration and Band Lists Directorate at 997-6296. For more information on the effects of late reporting of life events, contact the Information Analysis Section of the Corporate Information Management Directorate at 953-4142.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through Population Projections

On-reserve Status Indian population

The department uses 2000-based IRS population projections developed by Statistics Canada for INAC. These projections have been adjusted for late and under reporting of births and deaths and therefore differ from actual IRS data. Although these projections are not predictions, they represent future trends that the Registered Indian population will follow, if the underlying assumptions (with respect to fertility, mortality, miscellaneous additions, migration, reinstatement and status inheritance) are accurate.

Canadian population

The department uses *Population Projections for Canada, Provinces and Territories, 2000–2026* (Statistics Canada publication, Catalogue No. 91-520). These data are considered reliable, if the underlying assumptions are accurate.

Demographic Statistics Supplied and Verified Through the 1996 Census of Canada

Statistics from the 1996 Census represent the characteristics of the Canadian population taken at one point in time. They are based on self-reporting by individuals.

One major limitation of Census statistics is undercoverage resulting from nonparticipation or incomplete enumeration of communities. In 1996, an

estimated 44,000 individuals were not enumerated. While most of these people were registered Indians living on-reserve, incomplete enumeration of First Nations communities was not a problem in the territories. Therefore, statistics for the North are very reliable.

Please note that the data for the Aboriginal population in the North is based on INAC's definition of Aboriginal. It takes into account those respondents who reported themselves as: 1) being registered under the *Indian Act*; 2) having band membership; 3) having Aboriginal identity; or 4) having Aboriginal ancestry, with one or more Aboriginal ethnic origins.

Improved Education-Programming Achievement Statistics

Education statistics are generated by First Nations reporting to INAC regions, which in turn report to INAC headquarters. The data are then included in the Nominal Roll and the Post-Secondary Education national databases.

The Nominal Roll System lists all students enrolled in elementary and secondary education funded by INAC. This system contains personal information, such as student name, birth date and Indian registry number. This information supports funding activities, policy and accountability.

The Post-Secondary Education database list all students enrolled in post-secondary education funded by INAC. This system contains personal information, such as student name, birth date and Indian registry member.

According to the Corporate Information Management Directorate (CIMD), data reliability is about 99 percent, as only three First Nations did not report in 2001–02, and the appropriate regions submitted estimates on their behalf.

Statistics on Housing Conditions and Water and Sewer Services

The source for housing and water and sewage statistics is the Housing and Infrastructure Assets (H&IA) website (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/hsg/index_e.html), which First Nations (or regions on behalf of First Nations) use to report annually. First Nations report the information required, as outlined in the First Nations National Reporting Guide. Definitions for each data element are found in the guide and on the H&IA website.

The information on the H&IA website is verified by the regions and further verified and finalized by INAC headquarters. Therefore, the data is very reliable.

Indian and Northern Affairs Canada

Strategic Outcome

To provide Canadians with an environment that fosters a more promising future for all First Nations and Inuit by strengthening the relationship and addressing the discrepancies in living standards of First Nations and Inuit versus non-Aboriginal people; and to promote enhanced skills and expertise, leading to more sustainable and accountable Aboriginal governments, increased self-sufficiency and economic independence.

How much did it cost?

	Indian and Inuit Programming	Claims	Total
Planned Spending	$4,321,843,000	$567,278,000	$4,889,121,000
Total Authorities	*$4,281,997,547*	*$583,045,917*	*$4,865,043,464*
2001–02 Actuals	**$4,227,508,519**	**$580,010,577**	**$4,807,519,096**

Explanation of Variance

Indian and Inuit Programming: The variance of approximately $40 million between planned spending and total authorities primarily reflects resource transfers to other priority areas within the department and a transfer for the establishment of the Office of Indian Residential Schools Resolution of Canada. The variance of approximately $54 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of operating resources ($11 million) and resources to fund the payment of guaranteed loans issued out of the Indian Economic Development Account ($33 million).

Claims: The variance of approximately $16 million between planned spending and total authorities is primarily attributable to incremental funding made available for the settlement of specific claims with the Cold Lake First Nations ($26 million) and the Fishing Lake First Nation ($22 million) offset by reduced requirements for the implementation of comprehensive land claims settlements and treaty-related measures.

The following table outlines the 2001–02 resources associated with the Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) priorities stemming from Gathering Strength.

	Priorities ($ millions)				
	Strong Communities, People and Economies	Strengthened Aboriginal Governance	New Fiscal Relationship	Renewed Partnerships	Total
Elementary-Secondary Education	1,016	—	—	—	1,016
Capital	760	—	—	—	760
Social Assistance	608	—	—	—	608
Claims*	—	318	—	262	580
Social Support Services	514	—	—	—	514
Indian Government Support	—	367	1	5	373
Post-Secondary Education	285	—	—	—	285
First Nations Housing	153	—	—	—	153
Lands and Trust Services	30	101	—	—	130
Economic Development	132	—	—	—	132
Self-Government	—	122	6	—	128
Sub-total	**3,499**	**908**	**7**	**266**	**4,681**
Regional Operations					127
Total					**4,808**

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* For more information on claims, see http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/index_e.html.

Results Logic

Global Circle

Canada and the world

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

A (more) promising future for all First Nations and Inuit, as demonstrated by accomplishments in the following priority areas:

- Strong First Nations Communities, People and Economies
- Strengthened Governance
- New Fiscal Relationship
- Renewed Partnerships

Collaborative Circle

First Nations and Inuit people and communities

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH FIRST NATIONS AND INUIT

- **Adoption of specific actions by communities that contribute to (priority) strategic outcomes** *(Link to results: 2.2, 3.2, 3.3, 9.3)*
- **Communities gaining capacity to manage their own affairs** *(Link to results: 1.8, 4.2, 5.2, 10.1)*
- **Communities improving their legal, regulatory and governance support climate** *(Link to results: 4.3, 5.2, 6.1, 8.1, 9.2, 11.1)*
- **Constructive progress on disputes, claims and negotiations** *(Link to results: 5.3, 11.1, 11.2, 13.3)*
- **Collaborative development, with INAC and other partners, of approaches, frameworks and plans** *(Link to results: 1.2, 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 2.8, 11.2, 13.2, 14.1)*
- **Constructive participation and engagement in meetings, decision circles, negotiations and other forums for information exchange, decision-making and agreements.** *(Link to results: 1.6, 2.6, 3.5, 5.2, 7.1, 7.2, 9.4, 11.1, 11.3, 12.7, 13.3, 14.2)*

Federal, provincial and regional governments, not-for-profit and private sectors

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH DELIVERY PARTNERS

- **Non-First Nations government and nongovernment partners and intermediaries acting to support strategic outcomes** *(Link to results: 3.1, 5.2, 10.1, 11.3, 11.4, 12.4, 12.8, 12.9)*
- **Private sector financial and services support (access to services and capital)** *(Link to results: 1.5, 1.6, 1.7, 1.9, 12.9)*
- **Harmonized and supportive federal and provincial laws, rules and regulations** *(Link to results: 5.1, 11.3)*
- **Federal government departments appropriately supportive of strategic outcomes (above) in terms of policies, programming and funding** *(Link to results: 1.2, 1.4, 1.5, 1.9, 3.1, 4.4, 7.1, 9.1)*

Operational Circle

INAC

ACTIVITIES	OUTPUTS
• Liaising with partners and First Nations	• Meetings, forums for information exchange *(Link to results: 2.1, 2.3, 11.3, 12.7)*
• Policy and strategy development	• Policy outputs *(Link to results: 2.1, 2.3, 4.3, 9.2, 11.4, 12.5, 13.1)*
• Funding process	• Funding agreements and payments *(Link to results: 1.1, 1.3, 1.4, 1.8, 2.7, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 11.2, 12.1)*
• Specialized service support	• Service outputs *(Link to results: 2.8, 9.2, 9.3, 11.1, 12.8)*
• Advisory and information services	• Communication outputs *(Link to results: 2.5, 2.8, 5.1, 7.2, 9.1, 12.6, 12.8)*
• Public education and awareness-building	• Mass-communication outputs *(Link to results: 12.1, 12.2, 12.3, 12.6, 12.8)*

RESOURCES

$4.8 billion in 2001–02 and 2,263 full-time equivalents

PRIORITY

Strong Communities, People and Economies

($3,499 million in 2001-02)

What is this priority about?

Achieving strong communities, people and economies is about making a difference in the lives of individuals and communities — the core thrust of Gathering Strength — from improving health and public safety to strengthening economic development.

What are the benefits and results for Canadians?

1. Strengthened and sustained economic development
2. Increased self-sufficiency
3. Improved health and safety

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: First Nations and Inuit communities experience unique social, cultural and economic circumstances requiring a focussed approach to achieving the quality-of-life commitments in the Speech from the Throne and Budget 2001. A holistic approach is required to ensure that basic needs for jobs, health, education, housing and infrastructure are met. This means not only strengthening the federal government's relationship with Aboriginal people but also ensuring that the various federal government departments work together more effectively, as well as improving partnerships with the private sector and the provinces and territories.

The priorities for INAC and its partners are economic development, education, infrastructure support and social development. To effectively seize existing opportunities for economic growth and development, First Nations and Inuit need improved access to capital and markets and a more supportive investment climate. They require tools to build strong partnerships with the private sector, as well as with provinces, territories, other federal government departments and professional associations. In addition, proper economic infrastructure, coupled with measures to enhance workforce skills and experience are required to take advantage of economic opportunities.

Education is the key to the social and economic strength of a community, and INAC, in partnership with First Nations, is addressing the following challenges:

- Establishing appropriate standards;
- Meeting needs for special education;
- Maintaining the buying power of the post-secondary education program as the cost of tuition rises; and
- Ensuring opportunities for lifelong learning.

Strong communities are based on a sound infrastructure, and First Nations and Inuit communities face continuing challenges in ensuring there is adequate housing, safe water supply and sewer systems, environmentally sound energy sources, and effective modes of transportation and communication. These are needed to ensure the health and safety of communities and maintain links to the social and economic fabric of the country. The remote location of many communities requires innovative and partnered solutions to ensure these needs are met in an affordable manner.

The heart of a community lies in its social support and vitality. A partnered approach is required to develop a more cohesive federal strategy for social programming, one that ensures federal actions and programs are coordinated to help build local solutions to local challenges. The challenges in First Nations communities are diverse, and in many they are acute. A holistic, community-based approach is required to overturn the long-term effects of poverty, dislocation, disaffection and social despair.

To ensure sustainable success in meeting these challenges, INAC will continue to support First Nations communities in strengthening governance, including more effective and transparent administrative practices. With an accountability regime that provides effective feedback to First Nations communities, as well as to other departments, we will be able to openly and jointly determine the progress being made.

Operational Circle: Previously, INAC's economic development programming was based on a perception that all First Nations and Inuit communities were at similar stages of development. It is increasingly clear that some communities are developing sophisticated and diversified economies, where needs may be more specialized, while others may still require assistance with basic planning, programs and services. INAC's key operational challenge is to support progress in all of these communities through maintenance of appropriate standards and strategies to help ensure satisfactory outcomes of programs. These will be enhanced through coordination of the efforts of federal, provincial and territorial government departments and other partners, as well as through direct investment in economic development programs promoting First Nations and Inuit participation in the Canadian economy. These initiatives must be supported by education and training programs that further empower First Nations and Inuit and by awareness-building and advocacy programs to foster strategic partnerships and create joint ventures, particularly with the private sector. Investing in strong communities, people and economies will reduce health and other social costs and contribute to the health and well-being of on-reserve populations.

What did we accomplish in 2001-02?

1. Strengthened and Sustained Economic Development

Expected Results 2001-02

Operational

- Support for business start-ups and expansions through direct equity gap funding.

Collaborative

- Increased access to direct federal contracting opportunities for Aboriginal businesses.
- Development of First Nations and Inuit economic capacity through strengthening institutions and providing mentoring support (i.e., for Aboriginal financial institutions, community economic development organizations and Aboriginal business/sector associations).
- Participation of First Nations and Inuit in regional development of forestry, mining, energy, and roads in partnership with the private sector, provinces and territories.
- Expand economic forums to engage Aboriginal peoples, the private sector, territories and other governments in partnerships.
- Increased access to private capital by First Nations business and communities through venture capital pilot projects and strengthening First Nations and Inuit institutions (e.g., Aboriginal Business Development Initiative).
- Increased access to contract bid bonding for Aboriginal businesses through the launch of a contract performance guarantee instrument.
- Improve physical infrastructure on reserves to support economic development. Key areas include telecommunications, roads and affordable energy.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

First Nations and Inuit achieved progress in accessing economic opportunities through INAC's economic development programs, both those programs providing direct financial support and those designed to "set the table" for economic development.

1.1 Direct Investments

Direct investments through equity gap funding remain a significant component of economic development initiatives. In 2001–02, INAC contributed just more than $26 million for 221 business start-ups and expansions, as compared with $19.5 million in 2000–01.

1.2 Development of economic capacity

In June 2001, INAC and Natural Resources Canada (NRCan) sponsored a workshop on improving Aboriginal participation in the mining sector, which included representatives from provincial and territorial governments, the mining sector, and First Nations and Aboriginal business organizations. This workshop resulted in a series of recommendations, which were presented to the federal, provincial and territorial ministers responsible for mining in the North at their annual conference in September 2001. Following the directive from the ministers, an action plan was prepared, based on the concept of "local action groups," a national coordinating committee, and the initiation of a number of pilot projects.

1.3 First Nations Forestry Program

In 2001–02, the First Nations Forestry Program provided $4.5 million to improve economic conditions in First Nations communities, taking into account the objectives of sustainable forest management and strengthened institutional capacity. An example is the Aboriginal Forest Industries Council, which received $25,000 to create a strategic plan for an Aboriginal forestry council for British Columbia.

1.4 Resource Partnerships Program

INAC contributed almost $12 million to 100 projects to help First Nations and Inuit communities strategically plan for major resource developments and undertake negotiations in the energy, forestry and resource-based tourism sectors, as compared with $8 million to 50 projects in 2000–01.

1.5 Resource Access Negotiations Program

The Resource Access Negotiations Program provided $8.3 million to 200 negotiation projects, many of which led to commitments from industry and provincial and territorial governments. These agreements, in turn, will lead to business starts, training, contracts and hundreds of jobs. The continuing success of this program has been reflected in increasing financial commitments. In its first year, 1990–91, it used $1.6 million to support 50 negotiation projects, and over the past decade it has used $53 million to support 1,600 projects.

1.6 Expanded economic forums

Regional partnership forums include the Joint Economic Development Initiative in New Brunswick, the Economic Renewal Initiative in Ontario and the Corporate Circle in Saskatchewan. These forums have helped to develop awareness and further engage the private sector in strengthening First Nations economies, as well as providing an opportunity for INAC regions, other governments, First Nations leaders and the private sector to discuss economic opportunities, interests and needs. This activity increased in 2001–02, as the Ontario effort was expanded, and new forums were established in the Northwest Territories and Alberta.

1.7 Increased access to capital

Direct support for business and economic development requires increased access to mainstream sources of loan and investment capital. More than $20 million has been raised from the private sector through the Aboriginal Business Development Initiative for lending to Aboriginal businesses by Aboriginal financial institutions (AFIs). Training and support assistance to AFIs and development of new financial products are helping to bring AFIs together in a self-regulated national Aboriginal business lending network.

A pilot project with the Société de capital de risque autochtone du Québec was developed to channel private sector investment into First Nation businesses. This is a $7 million risk capital investment fund established as a joint venture between AFIs and private sector interests, which included a $1 million seed contribution from INAC.

1.8 Economic infrastructure

Close to $29 million was invested in 26 economic infrastructure projects in such key areas as energy, telecommunications and commercial business parks, compared with $20 million invested in 7 projects in 2000–01. Economic infrastructure projects are used to ensure that First Nations and Inuit communities have the commercial inducements needed to attract investment capital.

1.9 The *Marshall*-decision strategy

In 2001–02, communities and businesses received $12.4 million under the *Marshall*-decision strategy to fund 50 economic development and capacity-building projects, including fisheries-related economic development,

tourism, economic infrastructure, and culture and heritage centres. Of the total, 15 projects were funded with other partners (federal or provincial governments or private sector), and 11 were negotiated as part of interim fisheries agreements (as per the *Marshall*-decision mandate, which states that economic development and capacity-building measures are to be used to lever fishing agreements, where possible).

2. Increased Self-Sufficiency

Expected Results 2001–02

Operational

- Prepare and distribute an action plan to follow up on the response to the Auditor General's Report on Elementary and Secondary Education (April 2000) through partnership work with First Nations, continued research and policy development related to special needs education, and incorporation of the results of the Quebec pilot project on special needs education.
- Undertake a review of the Indian Government Support Program to identify opportunities to improve support to First Nations capacity for managing programs and services.
- Develop jointly with First Nations a redesigned social assistance policy framework based on demonstration project feedback.
- The National Child Benefit (NCB) Interim Evaluation Report will analyse short- and medium-term impacts on communities of the NCB reinvestment component through First Nations self-evaluations.
- Collaborative development of action plans with Headquarters, Regions and First Nations to design and implement concrete strategies to close the educational achievement gap that exists between First Nations and other Canadian students.

Collaborative

- First Nations engaged in over 330 Education Reform projects.
- Enhanced capacity in the areas of housing; infrastructure for local policy and program development; alternate forms of financing; water services; community planning for housing; and contract management of capital projects to support self-governance.
- Support to First Nations children and families through enhancement of the NCB reinvestment initiatives.
- 176 Income Security Reform demonstration projects in over 545 First Nations communities, to test innovative approaches to increase access to active measures in social programming and strengthened individual and community self-reliance.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

2.1 Elementary and secondary education

All regions prepared and submitted their regional education action plans, which provided updates on activities undertaken and planned up to May 2002. Regional offices developed strategies to engage First Nations communities and partners in education in making First Nations schools more effective. In addition to establishing priorities unique to each region, the education action plans addressed four key issues: clarification of roles, jurisdiction, accountability and capacity-building (Auditor General's recommendation 4.29). To pursue the direction from the Auditor General, that INAC should more clearly define its role in education, in April 2002 the department appointed an executive advisor to the Deputy Minister on education to coordinate and advance the policy work on this issue. A draft is expected early in 2003.

INAC headquarters is working collaboratively with regional offices and First Nations to develop implementation strategies to improve programming and services for high-needs students, under the new national Special Education Initiative. The Quebec special needs pilot project produced early performance indicators, and these have been further developed through consultations across the country and ultimately agreed to by First Nations special education committees in each region.

2.2 Improved education programming and achievement

In 2001–02, the number of on-reserve First Nations students attending elementary and secondary schools was about 119,368, 85.8 percent of the relevant population (see Figure 2). Of these, 60 percent attended band-managed schools on-reserve.

Figure 2

Elementary and Secondary Total Enrolment and Expenditures On-Reserve, 1996–97 to 2001–02

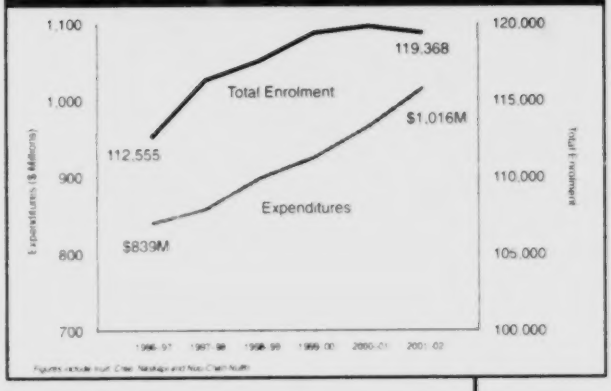

Investments in post-secondary education have increased from $269 million in 1996–97 to $285 million in 2001–02 (see Figure 3). Enrolment of First Nations students has risen from 250 in 1968–69 to about 26,000 in 2001–02. Employment-population ratios for on-reserve Status Indians are substantially higher for post-secondary graduates (64 percent) than for high-school graduates (45 percent).

Figure 3

PSE Enrolment and Expenditures, 1996–97 to 2001–02

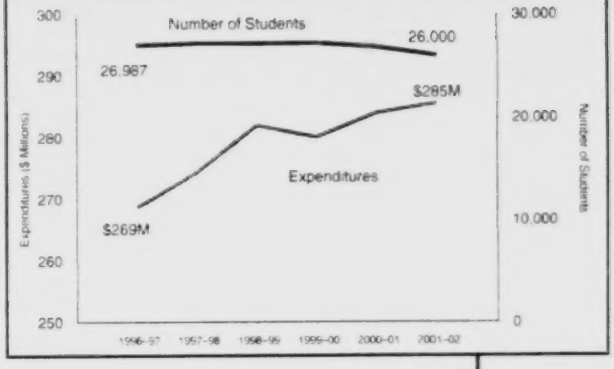

2.3 A review of the Indian Government Support program

The department initiated the implementation of a ministerial commitment to increase Band Support Funding, the largest component of Indian Government Support (IGS) programming and the core of support to local First Nations administrations, over four years. In July 2001, an interpretation bulletin on Tribal Council Program directives and procedures was distributed to all tribal councils and First Nations, restating the purpose of funding under IGS program and affirming the need for measures to strengthen accountability and establish service standards. On September 25 and 26, 2001, a workshop was convened with representatives of tribal councils from across the country to examine advisory and program service delivery and explore measures to improve service standards. Since then, a Tribal Council Program reporting form has been developed and sent to tribal councils for completion by September 2002. It will be used to assess the overall results and impacts of the Tribal Council Program.

2.4 A redesigned social assistance policy framework, jointly developed with First Nations

In 2001–02, after more than three years of collaboration between INAC and First Nations technicians, the Income Security Reform initiative reached the major milestone of jointly conceiving a new proposed approach to social assistance on-reserve. The foundation for this work has been more than 270 community demonstration projects. INAC has contributed more than $14 million to First Nations initiatives of this kind this year. Based on insights drawn from the demonstration projects, First Nations workshops, a joint Canada-First Nations policy coordinating committee, and research, INAC and the Assembly of First Nations (AFN) captured a new vision for income security in a major discussion paper. Through direct input from more than 50 First Nations and community-level experts, this document evolved into the first draft of a national policy framework for social assistance. The proposals in this framework are now ready for consideration by First Nations leaders and federal decision-makers.

2.5 Completion of the National Child Benefit interim evaluation report

The First Nations National Child Benefit (NCB) interim evaluation report has been completed. The report found that the implementation by First Nations communities of community reinvestment projects under the NCB has been effective, relevant and responsive and that projects under the NCB have made a valuable contribution to the well-being of children in First Nations communities. The Social Program Reform Directorate is working with First Nations communities, as well as INAC regional offices, to ensure the continued success of First Nations reinvestment projects under the NCB.

2.6 Collaborative development of regional education action plans

INAC is currently planning for the evaluation of band-operated and federal schools. It will focus on the relevance of educational programs and the degree of success in achieving their objectives, along with the cost and overall effectiveness of program delivery, and it will examine such issues as curriculum compliance, cultural relevancy of the curriculum, and the recruitment and retention of qualified teachers. The results of regional action plans and the evaluation will help identify ways to close the academic gap and achieve educational outcomes comparable to those of other Canadian students.

2.7 Engagement of First Nations in more than 600 education reform projects in 2001-02

Since 1998, an additional $126 million has been invested through Gathering Strength in some 1,700 initiatives in education reform, supporting community-based projects to improve the quality of education and academic achievement in First Nations schools. Some of the various activities undertaken to achieve the goals set by the education communities were to improve classroom instruction and management, language and cultural curriculum adaptation,

and support for bringing new technologies into classrooms. The education reform projects are submitted to joint INAC-First Nations committees, which select proposals according to identified criteria. Narrative reports prepared by First Nations schools and communities describing the implementation and results of the projects are sent to regional offices and funding committees.

2.8 Enhanced capacity

Training courses were held, under the title of "Developing Effective Community Strategies for First Nations Housing." Several First Nations organizations are examining ways to attract more private sector financing for housing, including community land trusts and regional housing authorities.

3. Improved Health and Safety

3.1 A First Nations Water Management Strategy

In partnership with Health Canada and Environment Canada, INAC is finalizing a First Nations Water Management Strategy.

This strategy will address crucial elements of sound water-quality management, using a multibarrier approach. Elements in the strategy will include the following:

- A set of clearly defined and enforced standards;
- Appropriate infrastructure;
- Efficient and effective operations and maintenance, carried out by trained and certified operators; and
- A strong, transparent compliance regime, including regular inspections, monitoring and reporting.

More broadly, the strategy will require partnerships with, for example, federal and provincial agencies, to assist INAC in the protection of watershed and source water, as well as in taking advantage of advances in science and technology (S&T).

Although further consultation with First Nations and other stakeholders is required, INAC and Health Canada have already started to implement some elements of the strategy, such as the following:

- An on-site inspection of all First Nations water and wastewater facilities;
- Enhancement of operator training;
- A review of current operation and maintenance practices;
- An examination of North American water and wastewater standards; and
- A review of monitoring, reporting and communications protocols.

Expected Results 2001-02

Operational

- Develop a First Nations Water Management Strategy.
- Work in partnership with First Nations, Inuit and Northerners to develop a strategy to address climate change.
- Work in partnership with First Nations on the development of an environmental stewardship strategy for reserve lands.

Collaborative

- One percent increase in the proportion of on-reserve houses with basic water delivery and sewage disposal systems (from 94 percent to 95 percent).
- Support for the construction of approximately 2,600 new housing units and the renovation of approximately 3,300 existing units by First Nations.
- Ensuring that a minimum of 50 percent of projects are undertaken by First Nations under the green infrastructure component of the Infrastructure Canada Program.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

3.2 Improvements in housing conditions

The number of adequate housing units (housing units that do not require any minor or major renovations or replacement) was 51,269, or 56 percent of the total (see Figure 4). The total number of housing units increased from 1,839 to 91,736, closer to the target number of 92,000 by 2003.

Figure 4

Adequate Housing On-Reserve, 1996–97 to 2001–02

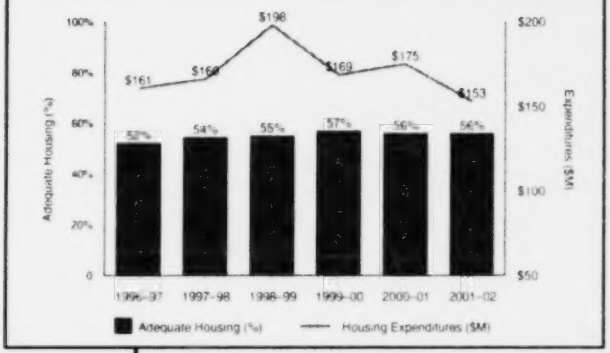

3.3 Improvements in water and sewer services

In 2001–02, 98 percent of houses had water delivery and 95 percent had sewage disposal systems, up from 96 and 90 percent, respectively, in 1996–97 (see Figure 5).

Figure 5

On-Reserve Dwellings with Water Delivery and Sewage Disposal Systems, 1996–97 and 2001–02

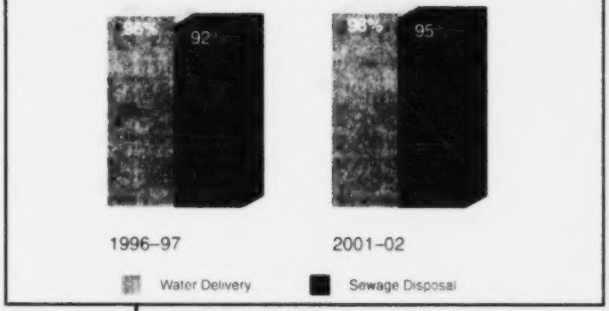

3.4 Infrastructure Canada Program

In 2001–02, green projects constituted 58 percent of those approved under the First Nations component of the Infrastructure Canada Program.

3.5 Environmental Stewardship Strategy

The Environmental Stewardship Strategy (ESS) is a proactive, intersectoral plan to ensure that on-reserve environmental concerns are addressed and good environmental management practices are integrated into Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) operations. To this end, an Environmental Stewardship Steering Committee (ESSC) was established to direct the development of an IIAP ESS action plan.

The ESSC membership consists of the four major IIAP directorates (Lands, Housing and Infrastructure, Economic Development, and Environment), the regional directors-general or their representatives, and Real Property Services for INAC, and it has representation from the AFN, the National Aboriginal Land Managers Association, the Centre for Indigenous Environmental Resources, and the Ontario First Nations Technical Corporation. The ESS action plan provides guidance on the following activities:

- Developing an IIAP environmental protection policy framework;
- Reviewing existing, and developing new, directives and procedures;

- Enhancing environmental awareness and capacity training for sound environmental management practices and decision-making; and
- Addressing INAC's environmental compliance under federal environmental obligations.

Finally, in the context of pollution prevention, IIAP, along with the Northern Affairs Program (NAP) and the Administration Program, has drafted a Contaminated Sites Management Policy, aiming at a safer, healthier, more sustainable environment for First Nations, Inuit and northern communities. It also aims to preserve and enhance the ecological integrity of the environment.

As a next step, the ESS will propose immediate solutions to address gaps in regulations governing operations on reserve lands. A number of partnerships related to pollution prevention are being developed, such as the INAC-Environment Canada interdepartmental working group (which addresses the legislative and regulatory gaps in environmental protection) and the Aboriginal Environmental Capacity Development working group.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

We are committed to ensuring a quality of life in First Nations and Inuit communities comparable to that of neighbouring ones and to increasing the self-sufficiency of First Nations and Inuit by improving their access to economic opportunities. Partnerships between First Nations and Inuit and the private sector, nongovernmental organizations (NGOs), and other levels of government are essential to achieving these goals.

Real progress in creating strong communities, people and economies requires an effective framework for development, as well as a balanced and integrated approach. This framework must be built on innovative solutions developed and implemented jointly by INAC and its partners in the areas of basic housing and infrastructure, lifelong education and training systems, and other initiatives, such as effective tools for governance and management of financial, land and other resources. In addition, improved access to capital and a supportive investment climate will enhance the communities' potential for economic growth and development and will encourage regional, multiparty and other partnerships.

The continuing provision of support and investment in vigorous communities, people and economies will reduce health and other social costs and enhance the well-being of on-reserve populations. Strategic investment in First Nations and Inuit economic development will also serve to strengthen the broader Canadian economy, benefit neighbouring communities, and increase regional economic stability and growth. Institutional development

encourages the self-reliance of First Nations and Inuit communities, as well as enhancing good governance and accountability.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Areas for Improvement and Lessons Learned

Indian Government Support programs

These programs represent the core support for local First Nations governance and administration. They were introduced in the early and mid-1980s — a period of rapid change, as responsibility for the management of programs and services was being devolved to First Nations. The department has determined the need to review the policies and procedures governing these programs to better reflect today's reality and strengthen the capacity of First Nations administrative institutions in a manner that is responsive and accountable to their citizens and to the Government of Canada for the use of public funds.

Strong First Nations communities, people and economies are essential to building sustainable communities and reducing the significant disparities between First Nations, Inuit and other Canadians. Unacceptable housing and health conditions, social dependency and poor educational achievement are barriers that limit the ability of First Nations and Inuit to participate in all aspects of the broader Canadian society. Despairing and marginalized First Nations and Inuit people and communities weaken the social, political and economic fabric of Canada.

Strengthened Aboriginal Governance

($908 million in 2001-02)

PRIORITY

What is this priority about?

To strengthen Aboriginal governance, we are focussing on programs with the basic elements needed to establish sustainable, accountable communities. Initiatives include encouraging professional development, undertaking statutory and institutional reforms, and settling and signing self-government and comprehensive claims agreements as quickly as possible. These initiatives are aimed at giving Aboriginal communities the resources, capabilities and regulatory support they need to ensure strong Aboriginal governance.

What are the benefits and results for Canadians?

4. Governance capacity-building initiatives
5. Self-government and claims agreements
6. Devolved federal responsibilities

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: Challenges in achieving desired outcomes include the following:

- Small size and isolation of many communities;
- Diversity of cultures;
- Diversity of goals and visions of governance;
- Historical imbalance of power and dependency;
- Uncertainty about the ownership of lands and resources;
- Land management issues arising from regulatory gaps;
- Complexities of establishing new intergovernmental relationships and partnerships of federal, provincial, territorial and Aboriginal governments;
- Outstanding land claims and the complexity of issues involved in reaching self-government and claims agreements; and
- A lack of public understanding of the issues involved in self-government, governance and Aboriginal rights.

Operational Circle: Given the volume and diversity of self-government and land claims negotiations, it challenges available resources to make the measurable progress needed on many different fronts, including support for the various negotiation tables. Furthermore, as a result of the complexity and breadth of issues under governance initiatives, such activities require the support and participation of many different federal departments. To invest strategically in projects to promote capacity-building, professional

development and governance, we must also develop partnerships with Aboriginal people and federal, provincial and territorial governments, as well as with the academic community.

What did we accomplish in 2001-02?

4. Governance Capacity-Building Initiatives

Expected Results 2001-02

Operational

- Strategic allocation of Gathering Strength funding to support governance initiatives such as the reorientation of self-government, and the establishment of governance transition centres.
- Strategic allocation of funds to build the capacity of First Nations and Inuit to negotiate the land and resources components of treaty negotiations.

Collaborative

- Development of new governance models and processes to support aggregations and nation rebuilding, First Nations constitutions, and draft laws.
- Development of environmental regulatory regimes on-reserve.
- Increase the capacity for First Nations communities to implement and manage community-based programs that respond to the specific and unique needs of the community, and support children and families on-reserve through the National Child Benefit reinvestment component.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

4.1 Governance support

Funding under Reorientation of Self-Government was provided to 28 Aboriginal groups across the country to address communication and consultation needs, governance and constitution modelling, and capacity-building for the transition to self-government. Communications materials were developed in various communities, including Gwich'in-Inuvialuit and Deline. As part of the Governance Transition Centre work, the Council of Yukon First Nations was funded to establish a self-government secretariat to assist the Yukon First Nations in meeting their distinct needs as they implement their self-government agreements.

4.2 Lands and resources components of treaty negotiations

The Negotiations Preparedness Initiative (NPI) funded more than 80 proposals in 2001–02, enabling Aboriginal groups to enhance their capacities to negotiate the land and resources components of their comprehensive claims settlements. Of the funding allocated, 45 percent went to projects under the British Columbia Capacity Initiative. Among these were projects to compile traditional resource-use information, develop geographic information systems, plan for resource development and management, and promote skills training. NPI funding enabled the Aboriginal Land Stewardship Training Initiative to deliver some of its services locally and helped to introduce a forest business development component into the federal-, provincial- and industry-sponsored Forest Technician Training Program.

The NPI also received a positive evaluation from an independent consulting firm, which contributed to the program's being renewed until March 2004. One of the key findings of the evaluation was that "in every one of the cases examined, there was an increase in human resource, information, governance and/or land and resource management capacity which occurred in accordance with the expectations indicated in the program logic design."

4.3 New governance models and processes

The main goal of the department's governance initiatives is to put in place the basic elements to make First Nations governance sustainable and accountable to First Nations citizens. Our initiatives are making it easier for First Nations and their governance systems and structures to acquire the tools for long-term sustainability, legitimacy, effectiveness and accountability to constituents. The department is accomplishing these objectives by implementing the *First Nations Land Management Act* and the *First Nations Governance Act*.

***First Nations Land Management Act* (FNLMA)**

The Framework Agreement on First Nations Land Management and the FNLMA constitute an important building block of self-governance. Originally open to 14 signatory First Nations, this government-to-government initiative enables participating First Nations to get beyond the land administration sections of the *Indian Act* to reserve land management, and then to managing their lands and resources with more local-level decision-making.

To date, an additional 50 resolutions of First Nations band councils have been received, requesting to opt into the framework under the FNLMA. In response to this demand, the Minister announced on March 20, 2002, that he is opening up the framework to a "rolling" 30 qualified First Nations every two years, or 15 each year. The department will continue to assist signatory First Nations and the Lands Advisory Board to bring the remaining First Nations under the FNLMA, including land codes, environmental assessments, and funding issues.

***First Nations Governance Act* (FNGA)**

The objective of the proposed FNGA (Bill C-61) is to address the governance limitations of the *Indian Act* and thereby provide First Nations with the legislative foundations and enabling tools to run transparent, effective and stable governance regimes, including the following:

- Clear legal capacity and increased law-making and enforcement authorities for First Nations governments;
- More clearly defined roles and responsibilities for First Nations councils, administrations and citizens;
- A more balanced leadership selection system; and
- Increased political and financial accountability to First Nations members and a lesser role for the Minister in the day-to-day operations of First Nations communities.

This in turn should help to build human and institutional capacity, improve public administrations, facilitate economic growth and development, build stronger communities and enhance the relationship between First Nations leaders and their people. As such, the FNGA will create a solid bridge between governance under the *Indian Act* and governance

under Canada's Inherent Right policy, thereby supporting the federal government's efforts to implement the Inherent Right over the longer term. While providing a step forward for many first Nations on the self-government continuum, the FNGA will also be sufficiently robust to provide modern governance tools to those First Nations that remain under the *Indian Act* in the foreseeable future, as well as to those that choose not to enter self-government negotiations.

Over the past year, we held broad consultations on the proposed FNGA, an historic bill that will begin the long-awaited reform of the 126-year-old *Indian Act*. Bill C-61 is the result of one of the most extensive consultations with First Nations people ever undertaken in Canada. Throughout the spring, summer and fall of 2001, First Nations people across Canada participated in more than 470 community meetings, information sessions and regional discussion groups in more than 200 communities and provided their opinions and ideas through correspondence, the First Nations governance website and a toll-free call centre. More than 10,000 individuals and leaders expressed their views.

Also crucial to the development of the FNGA was the Joint Ministerial Advisory Committee (JMAC), established to advise the Minister by preparing options for draft legislation on First Nations governance. JMAC deliberated for four months, considering a full range of policy issues for purposes of drafting an effective legislative package. A stream of input came to the Minister from the information gathered during the first phase of consultation and from the reports of the discussion groups and the advice of JMAC. A major objective was to ensure that the proposed legislation would enable First Nations to build on effective governance models and tailor modern governance tools to their own unique customs and traditions.

Bill C-61, the proposed FNGA, was introduced in the House of Commons on June 14, 2002. More information is available on the dedicated website, at http://www.fng-gpn.gc.ca.

4.4 Environmental regulatory regimes

INAC continues to work in partnership with Environment Canada and our regional counterparts to develop both short- and long-term solutions to the regulatory gap in environmental protection on-reserve. Overlapping jurisdictions (federal-provincial), as well as the large number of stakeholders (federal, provincial, First Nations and private sector), add further complexity to an already complex process. However, despite these difficulties, we have mapped out legislative and regulatory options and have continued to work on a set of solutions for the lack of an effective environmental regulatory regime for First Nations under the *Indian Act*.

5. *Self-Government and Claims Agreements*

5.1 Guidelines and mandates

Expected Results 2001-02

Operational

- Approved guidelines and mandates for self-government and claims negotiations.
- Public education materials on self-government and claims.
- Implementation of treaty-related measures to advance treaty negotiations under the British Columbia treaty process.

Collaborative

- Achievement of key milestones at self-government and claims tables, including framework agreements, agreements-in-principle, final agreements, implementation plans and fiscal agreements.

Source: 2001-02 Report on Plans and Priorities

Guidelines for negotiations on specific subject matters are developed by federal departments for federal negotiators, and these guidelines have been developed and approved in the following areas:

- Firearms;
- Penitentiaries and parole; and
- Environmental management.

Negotiation mandates are an important step in the process of completing self-government and claims agreements. Cabinet direction is needed to advance negotiations in ratifying the achievement of key milestones and to set the parameters for conducting negotiations at the next stage. Mandates were approved for the following negotiations:

- Self-government final agreement negotiations with the Gwich'in-Inuvialuit (Beaufort Delta);
- Comprehensive land claims and self-government agreement-in-principle (AIP) negotiations with the Deh Cho and Akaitcho First Nations;
- Comprehensive land claims and self-government final agreement negotiations with the Labrador Inuit; and
- Yukon final agreement negotiations, with a revised comprehensive land claim and transboundary mandate.

5.2 British Columbia Treaty Commission process

The 2001 annual report of the British Columbia Treaty Commission (BCTC) included a comprehensive review of the British Columbia treaty process, as a separate document. It made many recommendations for change. Using these recommendations as context, the principals agreed at their meeting on October 27, 2001, that their senior officials would jointly explore ways to make the treaty process more effective. Additional issues could be raised by each party, and particular consideration would be given to process efficiencies and options for building treaties incrementally.

The resulting report, entitled *Improving the Treaty Process: Report of the Tripartite Working Group* (February 25, 2002), was endorsed by the principals at their meeting on March 15, 2002. This document has since appeared on the websites of the federal government, the British Columbia government and the First Nations Summit, with a cover note by BCTC Chief Commissioner Miles Richardson and a workplan for the identification of options for use at individual treaty tables.

Implementation of treaty-related measures

The objective of treaty-related measures (TRMs) is to expedite treaty negotiations in British Columbia. They meet this objective in the following ways:

- Protecting Crown land for treaties;
- Acquiring private land for treaties;
- Improving First Nations participation in land and resource planning before treaty;
- Increasing First Nations access to some anticipated treaty benefits before treaty; and
- Helping First Nations prepare for self-government.

TRMs are providing First Nations with a role in existing land and resource management processes and promoting economic development and governance studies. In fiscal year 2001–02, First Nations and the provincial government negotiated and implemented 20 TRMs.

Ten of these TRMs are strategic economic development studies. These studies assist in the following:

- Focusing land interests on areas of strategic economic importance;
- Providing information and advice to the First Nation across all economic sectors; and
- Envisioning a more diverse range of opportunities, in addition to primary resources.

Many of these studies are identifying and collecting information on potential economic development opportunities and how First Nations can use these opportunities to meet their land and resource interests. These studies are also helping First Nations identify cooperative management opportunities.

Six of the implemented TRMs are providing funds for First Nations to participate in existing resource management processes. These TRMs are enhancing the resource planning and management roles of First Nations on and off anticipated treaty settlement lands. They are also increasing the stakeholders' understanding of First Nations' potential role and possible uses of lands and resources, as well as increasing cooperation among process participants.

The final four TRMs are self-government studies in support of First Nations preparations for self-government. These TRMs are developing the self-government capacity of First Nations by the following means:

- Conducting internship programs in local municipalities and regional districts;
- Building relationships with regional districts and municipalities; and
- Conducting consultations on community visions for self-government.

While most of the TRMs are ongoing, preliminary indications of their effects on negotiations are highly positive. For example, through TRMs, and

for a fairly small amount of money, we have developed momentum and demonstrated our shared resolve to address issues at the treaty tables across the province. TRMs have served to boost the momentum at negotiation tables and increase community interest and engagement and have had spin-off effects on other aspects of negotiations. In the broader, strategic sense, TRMs are greatly contributing to the "behind the scenes" work necessary to support progress in AIP negotiations.

5.3 Self-Government and claims tables – key milestones

This was a productive year for comprehensive claims negotiations, with the hard work of past years coming to fruition. On May 23, 2001, Canada, the Deh Cho First Nations, and the Government of the Northwest Territories (GNWT) signed the Deh Cho First Nations Interim Measures Agreement and the Deh Cho First Nations Framework Agreement, in Fort Simpson, Northwest Territories. This was followed by the signing of the Labrador Inuit Land Claims Agreement-in-Principle on June 25, 2001, and initialling of the Makivik Offshore Agreement-in-Principle on March 26, 2002. Good progress was made on a Dogrib final agreement, with a deal expected before August 2002.

The year was also marked by considerable success in the Yukon Territory. It began with the January 13, 2002, signing of the Ta'an Kwach'an Council final and self-government agreements, implementation plans and ancillary agreements. After March 31, 2002, the federal government's negotiation mandate for the Yukon First Nations was to expire, and this placed considerable pressure on the government and the six remaining Yukon First Nations. The will to succeed was present on all sides, and on that day, Canada successfully concluded land claims negotiations with four of the six remaining Yukon First Nations. Memoranda of understanding were signed with the Carcross-Tagish, Kluane, Kwanlin Dun and White River First Nations to complete the technical and legal drafting of the four agreements and ratify them by March 2003. Six days of negotiations with the Ross River Dena Council and the Liard First Nation were deferred for compassionate reasons, concerning their chief negotiator.

In British Columbia, considerable progress was also achieved on a number of negotiations. AIPs were initialled by negotiators for the Sliammon and Nuu-chah-nulth First Nations. The Snuneymuxw First Nation reached substantive agreement on the main elements of an AIP, which led to a new consultation initiative with third parties. The Lheidli T'enneh and Tsay Keh Dene are also in the advanced stages of AIP negotiations.

Self-government agreements were initialled with the following groups:

- An AIP with the Gwich'in-Inuvialuit; and
- A final agreement with the United Anishnaabeg Councils.

6. Devolved Federal Responsibilities

Expected Results 2001-02

Operational

- Bringing the amendments under the *Modernization of Benefits and Obligations Act* affecting certain provisions of the *Indian Act* into force; and developing, in consultation, a new regulatory provision for resolving disputes in circumstances where more than one individual qualifies as a survivor of an intestate's estate.

Collaborative

- Development of a consultation framework for a First Nation governance initiative.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

6.1 *Modernization of Benefits and Obligations Act*

Effective September 4, 2001, Order-in-Council PC 2001-1505 brought into force amendments under the *Modernization of Benefits and Obligations Act*, affecting certain sections of the *Indian Act*, namely, the intestacy provisions. These amendments extended benefits and obligations to all partners (opposite and same sex) who have been cohabiting in a conjugal relationship for at least one year.

The amendments also consider and satisfy long-outstanding concerns raised by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations on the former practice of requiring a ministerial decision to entitle common law spouses to inherit these assets.

In addition to extending benefits, the amendments provide authority for the Governor General in Council to make regulations to resolve disputes between survivors (e.g., a legally married but separated spouse and a common law partner). INAC, together with the Department of Justice (DOJ), will be working to develop this regulatory model.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

We are committed to achieving strengthened Aboriginal governments that are stable, legitimate, culturally appropriate and accountable to their people and that have the authorities, resources and economic base to provide the same quality of life and standards of service as most other Canadians enjoy. The First Nations Governance Initiative (FNGI), as well as self-government and claims agreements, contribute to this outcome.

First Nations need the tools to exercise effective and accountable governance and to engage in sustainable economic growth and development. In turn, political and fiscal stability enable First Nations to move effectively into self-government negotiations.

The department has a statutory responsibility to manage leases and other instruments on-reserve under the *Indian Act*. This responsibility is delegated to First Nations through 53/60 (a program named for the sections of the *Indian Act* that authorize the delegation) and the Regional Lands Administration Program, effectively establishing a full range of land options in the continuum to self-government. As an interim step to self-government for the many First Nations that still operate under the *Indian Act*, the proposed FNGA can provide a framework for effective First Nations governance and accountability.

Initiatives such as the implementation of the FNLMA, the Indian Oil and Gas Pilot Initiative and comprehensive claims negotiations enhance First Nations governance and accountability, as they create partnerships with other public or private sector interests and a suitable environment for long-term sustainable development. They also increase First Nations' involvement in the management of natural resources and establish effective and culturally appropriate environmental regulatory regimes.

Settling claims and promoting self-government benefits Aboriginal people and all Canadians by providing First Nations and Inuit communities with the authorities, resources and economic base needed to improve socioeconomic conditions and decrease social dependency. Claims settlements create certainty about titles to land and access to resources, which in turn facilitates business transactions and supports economic development.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

The social and economic impact of failing to deliver on this priority would be significant. Nonachievement of comprehensive land claims settlements or modern treaties would result in increased legal costs to settle issues in court, as well as opportunity costs for sustainable development of land, resources and capacity, for potential investments, and for meaningful partnerships, with socioeconomic benefits, between First Nations and governments, the private sector, and other citizens of Canada.

The negotiation of modern treaties will greatly enhance sustainable economic and resource development. Certainty as to who owns or may use lands and resources provides a more secure climate for investment and sustainable growth.

Failure to improve the governance framework under the *Indian Act* will lead to continuation of the *status quo*, with its lack of First Nations control over decision-making, unstable political relationships, dependency and lack of incentives for economic development. It will also make the transition to self-government lengthier and more difficult for First Nations.

Treaties and self-government contribute to self-sufficiency, jobs and the capacity of Aboriginal people to attain a better quality of life and for Aboriginal communities to have pride in their accomplishments and hope for the future.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Self-Government and Claims Agreements

- The work does not end with the signing of a final agreement; in fact, it is the beginning of a new relationship.
- The work of INAC implementation negotiators and managers and Aboriginal communities that have signed a claims or self-government agreement is constantly evolving.
- A feedback process for the implementation of claims and self-government agreements is essential to avoid pitfalls in future agreements.
- Commitment of all federal departments to the implementation of claims and self-government obligations is essential.

New Fiscal Relationship ($7 million in 2001-02)

What is this priority about?

The objectives of a new fiscal relationship are the following:

- Effective intergovernmental links, including fiscal relationships with First Nations and Inuit governments, that have the needed institutional and human resource capacities;
- Transparent, stable and predictable fiscal arrangements geared to generating own-source revenues; and
- Fiscal and governance accountability of First Nations and Inuit governments to their people, as well as intergovernmental accountabilities needed to help remove barriers to greater participation of First Nations and Inuit in the Canadian economy.

What are the benefits and results for Canadians?

7. Effective fiscal relationships, including new fiscal arrangement models and practical examples
8. New fiscal and statistical institutions
9. Strengthened fiscal accountability
10. Financial skills and capacity in First Nations

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: Conditions affecting the achievement of desired outcomes include the legacy of *Indian Act* administration and devolution, which has resulted in various levels of capacity to effectively manage fiscal and governance structures among the more than 600 First Nations and Inuit communities. Other factors include the small size and isolation of many communities, their degree of dependency on federal funding, their limited own-source revenues and economic development opportunities in an increasingly market-driven economy, and the limitations of the *Indian Act* specific to "Indian Monies." In addition, the lack of an appropriate legislative framework for fiscal accountability compounds the complexities of administering public funds and delivering programs and services. The evolving and variable state of relationships between First Nations and Inuit communities and federal, provincial and territorial governments also affects the achievement of desired outcomes. Finally, the state of regional and national economies has a large impact on the achievement of desired goals.

Many federal departments fund First Nations, leading to duplication, fragmentation and inefficiencies. Harmonizing funding processes would create a less complex and burdensome environment for accountability and

results-based management. Such harmonization would also bring to the fore a more encompassing and comprehensive view of the Canada-First Nations relationship. Challenges to implementing government-to-government fiscal relations include the following:

- The need to implement new, more flexible funding arrangements;
- Complexities involved in including fiscal arrangements in self-government and claims agreements; and
- The need for more public understanding of, and support for, new fiscal arrangements, institutions and accountability requirements, as effective and sustainable ways to improve the socioeconomic conditions of First Nations and Inuit.

The *Indian Act* is often perceived as being an inadequate framework for contemporary political and fiscal relationships:

- It limits access to capital and collateral, obliges INAC to continue administering trust funds, and controls alternatives for managing First Nations funds; and
- It vests substantial power in the Minister, such as in the case where an individual dies without a legal will in place (a condition known as intestacy).

Additional challenges are the following:

- To gain wider acceptance from First Nations and Inuit governments and people on the economic and governance benefits of developing and using own-source revenues; and
- To increase the institutional capacity of First Nations and Inuit and develop human resources to generate own-source revenues and manage fiscal matters.

Competing political philosophies represent a key strategic risk to creating a new fiscal relationship with First Nations people. The pragmatic, evolutionary approach is contested by certain First Nations leaders, who favour negotiating a rights-based agenda. It is necessary to demonstrate the linkages between current activities and long-term impacts to build broad-based support for a pragmatic, phased process of change.

Operational Circle: It is an ongoing challenge to make strategic investments that result in good governance, strengthened accountability, increased institutional capacities and human resource development. Developing and maintaining effective partnerships with First Nations and Inuit governments, other governments, academic and professional communities, and other stakeholders also constitute an ongoing challenge.

Challenges specific to negotiating and implementing a new fiscal relationship include the following:

- Developing appropriate mandates and guidelines and fiscal accountability provisions for self-government negotiators;
- Providing effective support to facilitate complex fiscal negotiations, given current resource levels and authorities; and
- Developing new fiscal and statistical institutions.

What did we accomplish in 2001-02?

7. Effective Fiscal Relationships, Including New Fiscal Arrangement Models and Practical Examples

Expected Results 2001-02

Operational

- Approved guidelines and mandates for fiscal and related governance negotiations.

Collaborative

- Amending funding transfer agreements to reflect the principles of sustainable development.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

7.1 Funding transfer agreements

With respect to funding transfer agreements, this year was marked by ongoing efforts to create effective intergovernmental relations. These include fiscal relations with First Nations governments that have institutional and human resource capacities to manage the new fiscal arrangements available under the Canada-First Nations Funding Agreement. Workshops were undertaken with First Nations participation to support their development of Sustainable Community Planning, consistent with INAC's commitment under the Sustainable Development Strategy (SDS) to ensure that the principles of sustainable development are integral, not only to the agreements, but also to the overall business of the department. To provide First Nations with more results-based and streamlined reporting mechanisms, an interdepartmental working group was struck to undertake an ongoing review of reporting requirements, federal contribution agreements and a common accountability framework.

7.2 Guidelines for fiscal and related governance negotiations

The guidelines for fiscal and related governance negotiations have been amended to address comments and suggestions from other government departments and from First Nations communities. It is expected that the guidelines will be approved in 2002–03.

8. *New Fiscal and Statistical Institutions*

8.1 Progress toward creation of four institutions

As a result of the work of the National Table on Fiscal Relations, in July 2001, the AFN General Assembly passed a resolution to work with the federal government to develop legislation to create four fiscal institutions: a First Nations tax commission, First Nations finance authority, First Nations financial management board and First Nations statistical institute. Business plans were completed for each of the four institutions, and a detailed draft legislative outline was prepared. Predrafting of a bill was initiated to set out in law a strengthened real property tax regime, a debenture financing regime, and the institutional structure to support these First Nations financial and statistical management regimes.

Expected Results 2001-02

Collaborative

- Through the National Table on Fiscal Relations, in partnership with other federal departments and agencies, and the AFN, continue progress in sharing information, and to plan for a potential initiative to create an integrated suite of First Nations' fiscal institutions supportive of First Nation own-source revenue generation, and sound, transparent and accountable financial management practices comparable to those of other governments of comparable size and responsibilities.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

9. *Strengthened Fiscal Accountability*

9.1 Financing and accountability mandates and guidelines

To support and to facilitate negotiation processes, the Federal Steering Committee on Self-Government and Comprehensive Claims developed financing and accountability mandates in line with the existing guidelines for federal self-government negotiators.

9.2 Accountability framework

INAC has improved its accountability framework by conducting regional compliance visits to review the management control framework for transfer payments. Further to those compliance visits, national policies have been developed. For instance, we have updated the intervention policy and credit and solvency policy, and we are updating the framework for the receipt and review of recipient financial information to ensure an effective, timely and consistent treatment of this information.

Expected Results 2001-02

Operational

- Update of financing and accountability mandates and guidelines, to support and to facilitate negotiation processes.
- More effective accountability framework in place.

Collaborative

- Compliance with generally accepted financial control and reporting requirements as demonstrated by unqualified audits by certified independent auditors.
- Accountability to own members as demonstrated by a decrease in allegations and complaints of financial mismanagement.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

Following a recommendation from the Standing Committee on Public Accounts, INAC introduced a new financial reporting requirement for federal government funding. Beginning fiscal year 2001–02, a schedule must be submitted by all First Nations, which will provide a means of informing the Canadian public about the program and service areas where federal transfer payments have been made. Also, as an alternative, some First Nations will be making their entire financial statements publicly available.

9.3 Consolidated financial statements

The number of recipients' annual consolidated financial statements that received clear (unqualified) opinions remains stable, at 78 percent (see Figure 6). Further, concerted efforts are being made to make these audited statements available to band members.

Figure 6

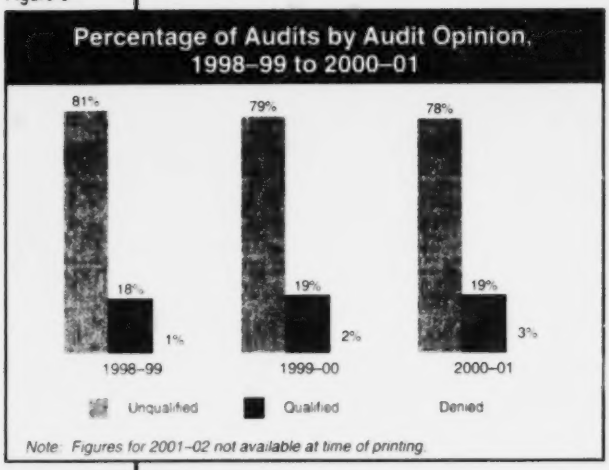

Figure 7

INAC reviews the audited financial statements of First Nations and their organizations to assess their financial health and their compliance with financial requirements of funding agreements. Where a financial statement indicates problems, such as excessive indebtedness (First Nations use debt essentially for housing and economic development purposes), an intervention is required. Based on the severity of the problem, INAC applies three levels of intervention, which progress from recipient-managed, co-managed and then third-party-managed intervention. As of March 31, 2002, 23 percent (158 out of 698) of First Nations and their organizations were under some form of intervention, as reflected in Figure 7.

9.4 Allegations and complaints

The department revised its allegations and complaints policy to clarify, and bring consistency to, its management processes. INAC received 100 allegations (of criminal wrongdoing) and 206 complaints (without allegation of criminal wrongdoing) about the conduct of First Nations or Inuit government bodies or organizations. For allegations, INAC's policy requires informal consultation with, or referral to, the appropriate policing authorities, or both. For complaints, the department attempts to play a facilitating role, working with First Nations wherever possible, and maintaining confidentiality within the process. A national workshop of allegations and complaints coordinators was held on the use of the Record of Allegations and Complaints System (RACS). The interdepartmental working group on allegations and complaints met in December 2001 and had more than 40 participants from INAC, Health Canada, and the Royal Canadian Mounted Police.

10. Financial Skills and Capacity in First Nations

10.1 Financial management capacity

Expected Results 2001-02

Operational

- Strategic allocation of Gathering Strength funding for fiscal-specific undertakings and initiatives.

Collaborative

- Improved community financial management capacity as demonstrated by the development of Certified Financial Managers, with certification process developed and supported at community level.
- Improved engagement of First Nations in the development of financial management capacity as demonstrated by appropriately conducted block funding arrangements and by the number of agreements signed for collaborative efforts with First Nations regarding financial operations.

Source: 2001-02 Report on Plans and Priorities

The Aboriginal Financial Officers Association (AFOA) of Canada, receives some funding from INAC. The AFOA granted the designation of Certified Aboriginal Financial Manager to 74 individuals who applied under the Special Arrangement Policy. It continues to work in close cooperation with the Certified General Accountants of Canada to enhance and adapt certification and examination requirements. You may wish to visit the AFOA website at http://www.afoa.ca.

In the Yukon, several First Nations were allocated funding to support their capacity development in the areas of legislation, administration, communications, finance and use of computers, enabling them to improve information-sharing within their communities. In Saskatchewan, funding was provided to Treaty 4 and File Hills Qu'Appelle Tribal Council for implementation of financial controls through a generic *Financial Management Act*, needs assessments of financial systems, guidelines for financial accountability, and the establishment of tribal council functions and services. In Ontario, the United Chiefs and Councils of Manitoulin and Matawa First Nations Management developed a document outlining a range of activities to strengthen administration and governance and held workshops, broadening and strengthening the Matawa Communities Network, and created a strategy to reach a vision of self-determination and sufficiency within each community.

By working with First Nations in their development of sustainable community planning and by advocating this new direction throughout government, INAC is supporting First Nations communities in developing human resource capacity.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

A new fiscal relationship will take time to develop, but it will lead to more stable and predictable funding for First Nations and increase their self-reliance. This new fiscal relationship will support delivery of programs and services, public confidence in First Nations governments, greater stability and more effective use of financial resources. Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will also increase investor confidence, support economic partnerships and improve living conditions, and this also supports INAC's SDS on sustainable community planning.

We are committed to helping create, maintain and support effective intergovernmental relations, including fiscal relationships, by establishing our three objectives:

- First Nations and Inuit governments with the institutional and human resource capacity for managing new fiscal arrangements;
- Fiscal arrangement mechanisms that are transparent, stable and predictable and that support the generation of own-source revenues; and
- Accountability of First Nations and Inuit governments to their members, as well as the appropriate intergovernmental accountabilities.

A new fiscal relationship will support the effective use of existing financial resources for essential program delivery and remove barriers to greater participation of First Nations and Inuit in the Canadian economy.

Fostering good government and strong accountability in First Nations communities will increase the public confidence in First Nations governments, strengthen investor confidence, support economic partnerships, and improve living conditions by increasing investment and employment opportunities. As well, harmonization of the multitude of federal First Nations funding processes will result in a less complex, more streamlined administrative system conducive to local and intergovernmental accountability.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

The proposed new fiscal institutions will be essential to enhancing First Nations' financial management and governance capacities, realizing higher levels of economic activity, and negotiating and implementing self-government agreements. Without this fundamental infrastructure in place, Canada risks losing the trust and goodwill that have been built up with First Nations and professional communities. In addition, this infrastructure is required to support the generation of own-source revenues.

Without a new fiscal relationship, the difficulties some First Nations have experienced in managing increasingly complex operations, without sufficient capacity and with barriers to participation in the economy, will persist. Furthermore, public support may be eroded for First Nations' budgetary needs and the self-government policy agenda.

Areas for Improvement and Lessons Learned

When the financial statements of a First Nation indicate an indebtedness situation, the department assesses which form of intervention is required. It is important that the intervention plan be appropriate to the cause and scale of financial difficulty. The ultimate objective of effective intervention is that the First Nation has the capacity to manage its own affairs. Since the introduction of the INAC Intervention Policy, the department has identified opportunities to strengthen its intervention mechanisms. Cognizant of the need to build capacity, the department is introducing new policies on co-management and third-party management regimes.

What is this priority about?

In working toward renewed partnerships, we are focussing on programs and initiatives to help us deal with the problems of the past, so that together we can meet the challenges of the present and the opportunities of the future.

What are the benefits and results for Canadians?

11. Reconciliation and community healing
12. Increased public awareness of Aboriginal issues
13. Stronger working relationships with Aboriginal people and organizations
14. New approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit communities

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: Efforts to renew partnerships occur within a complex environment. First Nations and Inuit communities are culturally diverse and include both numerous small, isolated communities and a number of large, economically integrated communities. Some crucial challenges are the economic and social marginalization, as well as the geographic isolation, of many communities. At the same time, however, relationships are strongly influenced by a legacy of mistrust, stemming largely from historical interactions characterized by dispossession, control and dependency. Grievances range from *Indian Act* administration to implementation of treaties and protection for the rights of First Nations women. Additional challenges lie in reconciling divergent views on the meaning and implementation of treaties, in a contemporary context, in particular.

Resolving grievances is also complicated by differences in the approaches taken by provincial and territorial governments. However, a growing recognition is that the challenges can only be addressed if all levels of government work cooperatively to support partnerships and achieve practical results. All stakeholders must be actively engaged and have a solid understanding of both the cultural context and the nature of the challenges facing First Nations and Inuit communities.

Public awareness also affects efforts to renew partnerships with First Nations and Inuit communities. On the one hand, the public appears to want all First Nations and Inuit to enjoy the same economic and social opportunities as other Canadians. Conversely, lack of public understanding or support for treaties and the claims process can impede settlement of claims and the

enhancement of relations. Improving public awareness of issues is therefore a key challenge.

Finally, the rising tide of litigation presents its own set of challenges. Over the last decade, the number of general litigation cases has increased nearly eightfold, from 99 active cases in 1986–87 to 726 cases as of October 1, 2001. Issues addressed through general litigation are wide-ranging and include the following:

- Treaty rights and obligations;
- Nature and extent of Aboriginal rights and entitlements;
- Nature of the fiduciary relationship between the government and First Nations;
- Protection of the rights of First Nations women; and
- Day-to-day operations governed by the *Indian Act*.

Many court actions suggest that certain provisions of the *Indian Act* may not be compliant with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The adversarial nature of litigation puts significant pressure on initiatives and programs to renew partnerships.

Operational Circle: Ensuring the resolution of past grievances through specific claims settlements is critical to renewing partnerships. Increased litigation puts additional pressure on the department and deflects resources from policy development and day-to-day operations. The operational cost of managing litigation has more than tripled since 1996–97, increasing to about $38.2 million in 2001–02.[4] The department has developed environmental scanning to help identify significant legal and business risks early in the life cycle of a case.

Resolving current conflicts and reconciling differing approaches is also needed to renew partnerships. Some of our existing statutory authorities are not well suited for building and sustaining effective partnerships. This is particularly true in matters falling under the *Indian Act*, which does not provide the kind of governance structures and other basic tools to enable First Nations to take advantage of economic development opportunities. As well, it may not meet Charter tests. Other legislation (e.g., *Indian Oil and Gas Act*) also requires modernization.

In a broader sense, policies, guidelines and legislation developed in the past, without the participation of First Nations and Inuit, can act as an impediment to building a modern relationship.

[4] This amount includes personnel costs, accommodation and other operating costs, DOJ costs and test-case funding. In addition, it should be noted that $4.1 million of the above-mentioned amount covers costs for residential schools for the period of April 1 to June 4, 2001 only. As of June 5, 2001, the Indian Residential Schools Resolution of Canada Office was created, and residential schools no longer fall within INAC's area of responsibility.

What did we accomplish in 2001-02?

11. Reconciliation and Community Healing

11.1 Specific claims

Expected Results 2001-02

Operational

- More efficient review of specific claims submissions (bundling of similar claims, joint research, closer working relationship with First Nations).
- Effective management of the litigation inventory through the comprehensive assessment of risk; settling litigation out-of-court wherever claims are substantiated and liability is clear; developing policy alternatives to litigation; and implementing proactive prevention strategies.

Collaborative

- Settlement of 15 specific claims.
- The adoption of alternative dispute resolution options by key parties as demonstrated by attempts at alternative resolution, involvement of First Nations, and out-of-court settlements.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

This year was marked by a more efficient review of specific claims submissions. Various processes have been developed by the Specific Claims Branch to help foster efficiency:

- Grouping or bundling of claims by typology;
- Grouping of claims by band under joint research initiatives; and
- Ongoing efforts to work closely with First Nations and First Nations organizations in processing their specific claims.

Currently, the Special Claims Branch is reviewing more than 90 out of 488 claims, representing First Nations nationwide, in this manner.

Stronger partnerships with First Nations and First Nations organizations have helped build trust, improve communications, and ensure good quality and adequacy of research in support of First Nations' specific claims submissions.

Seven specific claims were settled in 2001–02 across Canada, totalling more than $175 million. Six additional settlements were initialled pending ratification, and three AIPs were reached.

In 2001–02, work was undertaken to develop legislation that would establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims (Claims Resolution Centre). The bill was tabled in the House of Commons. The purpose of the Claims Resolution Centre is to assist parties in concluding negotiated settlements of specific claims of any value through a facilitative commission division and to make binding, last-recourse decisions regarding the validity and compensation of specific claims, to a maximum prescribed limit, through a tribunal division.

The proposed Claims Resolution Centre offers significant improvements to the current specific claims process. Once created, the centre will replace the current Indian Specific Claims Commission (ISCC), which was set up in 1991 as an interim measure to inquire into, and issue nonbinding recommendations on, specific claims rejected for negotiation by Canada. Safeguards will be in place to ensure the smooth transfer of these responsibilities and files from both Canada and the ISCC to the new centre.

It is anticipated that the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources will commence hearings on Bill C-60 in the fall of 2002. Legislation could receive Royal Assent in 2003, and following a suitable period for transition and implementation, the Claims Resolution Centre could open its doors for business in 2004.

11.2 Alternative dispute resolution

In 2001–02, the comprehensive claims process continued to explore and implement alternative dispute resolution mechanisms to facilitate and expedite the claims negotiation process. Beginning in the summer of 2001, a pilot project was introduced to provide pre-mediation and mediation support for Aboriginal groups in the comprehensive land claims process with overlapping claims. This fund will provide a practical alternative to litigation for the resolution of overlapping issues and will contribute to the review of the federal approach to the resolution of overlaps. In addition, in April 2001, agreements were signed that put four separate Kaska court actions into abeyance. As a result, final and self-government negotiations resumed with the Ross River Dena Council, the Liard First Nation and the British Columbia-based Kaska Dena Council negotiating at a single Kaska table.

11.3 Federal strategy on the *Marshall* decision

The first year of implementing Canada's strategy on *R.* v. *Marshall* has been successful and has provided valuable lessons (for more information on the *Marshall* decision see http://www.dfo-mpo.gc.ca/COMMUNIC/Marshall/marshall_e.htm). We have been able to engage most of our Aboriginal and provincial partners in processes to find long-term solutions to issues of Aboriginal and treaty rights while addressing key elements of the quality-of-life agenda. Our goal is to continue building on our progress to assist First Nations communities in becoming strong, economically stable and ready to address their Aboriginal and treaty rights issues.

11.4 Litigation management

INAC has developed a framework for obtaining fair, balanced and managed outcomes from its Aboriginal litigation. The framework also allows for a systematic, coherent and consistent approach to managing and resolving INAC litigation and associated risks by managing it at the case, portfolio and inventory levels:

- **Case management** is the process by which DOJ and INAC collaborate in developing and carrying out Canada's position in a given case;
- **Portfolio management** examines clusters of cases with similar legal issues. It allows for an in-depth analysis of these cases to identify underlying causes of litigation, so as to prevent further litigation and develop alternatives to it, where possible and strategically advisable; and
- **Inventory management** consists of the efforts of INAC and DOJ to address INAC litigation at the most strategic level, to ensure a clear understanding of the current challenges and opportunities presented by INAC litigation, today and in the foreseeable future.

12. Increased Public Awareness of Aboriginal Issues

The public-education activities of the department are designed to promote awareness of Aboriginal issues among Aboriginal and non-Aboriginal peoples and to foster a more positive public environment, based on understanding and mutual respect.

Expected Results 2001–02

Operational

- Using the Internet to effectively communicate to younger audiences.

Collaborative

- Development and promotion of communications products that focus on basic Aboriginal issues and culture, targeted to younger audiences.
- Development and promotion of public education material that will increase general understanding of the continuing significance of historical treaties.
- Partnership activities to support public awareness programs.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

12.1 Using the Internet as a communications tool for public education

INAC continues to use the Internet to raise awareness of Aboriginal issues among Canadian and international audiences, using three websites. The department's website (http://www.ainc-inac.gc.ca) averages more than 155,000 hits a month. From the department's website, visitors can access the Kids' Stop website, which is targeted to youth and educators. At the Kids' Stop site, visitors can learn about Aboriginal history and culture, and teachers can find ideas and information to bring to their classrooms. The Kids' Stop site continues to grow in popularity and now averages more than 15,000 visitors each month. The Aboriginal Canada Portal (http://www.aboriginalcanada.gc.ca), which was built and is managed in partnership with six national Aboriginal organizations, improved the breadth, depth and functionality of the service it offers by increasing the number of links from 6,000 to 16,000; adding new subapplications, such as daily news and a national and regional Aboriginal events calendar, and new multimedia functions, such as an interactive online help desk and a real-time end-user survey form and report; and initiating the use of webcasting of national Aboriginal conferences and events. It averages some 19,000 visitors a month. And finally, INAC offers a website (http://www.fng-gpn.gc.ca) dedicated to ensuring that First Nations, and Canadians in general, have access to information on the FNGI, as well as an opportunity to express their views on this important topic through the Internet.

12.2 School visits programs

School visits allow exchanges between Aboriginal and non-Aboriginal teachers and youth, to promote mutual understanding and cultural awareness. Through this type of program, Aboriginal teachers within the National Capital Region were able to reach 20,000 students and teachers. As a result of the positive feedback, many of the department's regional offices are either developing or expanding school visits programs.

12.3 Fairs and exhibits

To bring information on Aboriginal issues directly to Canadians, INAC participated in nine events in the Government of Canada's *Canada Pavilion Tour 2001–2002*, such as the Red River Exhibition in Winnipeg, Manitoba,

and the Annual Farm Field Day in St. John's Newfoundland. These events were held across Canada, and more than 500,000 visitors to the Canada Pavilion enjoyed live performances in celebration of Aboriginal traditions and were able to receive information and public-education material on Aboriginal culture.

12.4 National Aboriginal Day – June 21

To increase public awareness of Aboriginal history and culture among Canadians, INAC continues to promote National Aboriginal Day to both Aboriginal and non-Aboriginal audiences. The department has responded to increased demand from individuals and organizations (especially schools and libraries) for National Aboriginal Day publications, such as storybooks and activity guides (a 15 percent increase over the previous year).

12.5 National survey of First Nations opinion

In August 2001, the Government of Canada undertook the first nationally representative survey of First Nations opinion. In all, 1,427 First Nations people on-reserve were surveyed to gauge their opinions on their future, their priorities, and the government's performance overall. The survey also solicited input on how the government can better communicate with First Nations audiences. The results of the survey were released on October 30, 2001, and they constitute a valuable tool in building public awareness on Aboriginal issues. The results can be found at http://www.inac-ainc.gc.ca.

12.6 Outreach activities

The department has also undertaken outreach activities to provide information on government priorities and progress on Aboriginal issues. In February, the department organized an information session with about 70 key business stakeholders in the Western provinces, federal and provincial representatives, and academics. INAC also publishes and distributes a quarterly newsletter to some 5,000 private sector organizations and individuals. A similar quarterly newsletter provides program information to every First Nations household on-reserve and in Inuit communities.

12.7 Consultations support

A public awareness campaign on the FNGI resulted in more than 10,000 people expressing their views on proposed changes to the *Indian Act*.

12.8 Public education on historical and modern treaties

Awareness of treaties is a priority. Over the year, INAC regional offices took part in, and helped to organize, Treaty Day events in many parts of the country, to heighten awareness and understanding of treaties among Aboriginal and non-Aboriginal people. Thousands of Aboriginal and non-Aboriginal people participated in these events, to receive information and gain awareness on the significance of treaties.

In Saskatchewan, for example, the Office of the Treaty Commissioner created curriculum materials and videos and helped develop a Treaty Awareness Workshop to promote public awareness of treaties.

In British Columbia, INAC's regional office has responded to the desire for information on treaties with a quarterly newsletter called *Treaty News*, which informs business media, local government, First Nations, and the general public about modern treaty negotiations in the province.

12.9 Public-education partnerships

To broaden public-awareness outreach efforts, INAC continued key partnerships with TV Ontario (TVO), Télévision française de l'Ontario (TFO, TVO's French language network), Aboriginal Peoples Television Network (APTN), and the Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). Collaborative projects last year included the following:

- Development of an interactive totem pole website with TVO (http://www.tvokids.com/framesets/play.html?game=32), where visitors can learn about Haida traditions and culture;
- An on-air profile with TFO of two Aboriginal youths from communities in Quebec;
- Development of 30 Aboriginal video vignettes with APTN for broadcast and online distribution; and
- Publication of the anniversary issue of *Inuktitut* magazine with the ITK.

13. Stronger Working Relationships with Aboriginal People and Organizations

Expected Results 2001-02

Operational

- Follow-up to the report from the Special Representative on the Protection of First Nations Women's Rights.

Collaborative

- Find mechanisms for First Nations, Inuit and Northerners to participate effectively in departmental and interdepartmental discussions related to sustainable development.
- Implement tangible improvements in horizontal policy development that meets needs of First Nations, Inuit, and the federal government (through joint efforts such as the AFN-INAC Joint Initiative on LTS Policy Development, and the Gathering Strength Professional Development Program, which focuses on strengthening First Nations and Inuit governance systems, and public administrations).
- The joint creation of First Nations- and Inuit-administered institutions, professional associations and public administration training programs (in collaboration with other federal departments and public sector interests, the private sector, and First Nations and Inuit communities).
- Enhanced treaty relationship through continuing exploratory treaty discussions in the west and the implementation of the post-*Marshall* strategy in the Maritimes, which may include the establishment of a Treaty Commission.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

13.1 Protection of First Nations women's rights

INAC has commissioned a discussion paper to outline a number of policy options on the division of matrimonial real property on-reserve after a marital breakdown. The discussion paper will also include recommendations on preventative activities. The research will be completed in the fall of 2002.

13.2 Horizontal policy development

INAC has been operationalizing the principles of the AFN-INAC Joint Initiative for Policy Development since the beginning of fiscal year 2001–02, and it has been doing so on a continuing, business-line-by-business-line basis, directly with relevant First Nations and First Nations organizations. Examples of this implementation include the following:

- Additions to reserve process, involving the First Nations Land Managers Association and the AFN, with the goal of simplifying and streamlining the process of adding so-called fee simple lands to existing reserves;
- Treaty 7 Status Card project, which piloted a new, secure and valid form of identification in a partnership that will become the model for cooperation in the use of efficient new technologies; and
- Ongoing discussions regarding contemplated Indian Monies legislation, which would allow First Nations to opt into a regime that gives them control over monies currently held in trust.

13.3 Enhanced treaty relationship

In Saskatchewan, Exploratory Treaty Table meetings have continued to take place with the Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) and the Government of Canada. The meetings are facilitated by the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan, with the Government of Saskatchewan participating as an observer. Meetings have occurred on a monthly basis throughout the year. Subjects under discussion are health, shelter, justice, hunting and fishing. Reports have been finalized from the Health, Shelter, and Treaty and Related Historic Sites working groups. The Treaty and Related Historic Sites report was sent on to the Minister of INAC, the Chief of FSIN and to Parks Canada. Two sessions were held with elders concerning hunting, fishing,

trapping and gathering. A justice symposium, the first of two planned, was held, and a report was produced.

Canada and the Confederacy of Treaty 6 in Alberta have agreed that the parties will discuss justice as the first topic undertaken in Phase II of the Exploratory Treaty Table process. The Confederacy and Canada are establishing terms of reference to guide the initial exploratory paper. The Confederacy has completed a report on existing models of treaty commissions, which has assisted its internal deliberations on a potential treaty commission for Alberta. The paper was developed to inform the main Treaty Table of the various models of treaty commissions already in existence. The Confederacy is using the information contained in it to develop its position on the Alberta Treaty Commission initiative.

Preliminary planning meetings and consultations to establish an exploratory treaty discussion process began with member tribal councils of the Nishnawbe-Aski Nation (comprising Treaty 5 and Treaty 9 First Nations) in Ontario.

Canada and Alberta Treaty 8 First Nations have concluded an agreement to enter into discussions and are setting up a table, its procedures, policies, research and support mechanisms. It will be selecting specific topics for discussion and continuing debates over the next several months. The parties are developing models for a potential treaty commission, along the lines of that in Saskatchewan.

INAC has provided support for the collection of oral histories from Treaty 8 elders in Alberta on their understandings of the treaty. About 140 interviews have been conducted and transcribed, and Treaty 8 is entering the interviews into a data bank for its use in the exploratory treaty discussions.

13.4 Web partnerships

The Aboriginal Canada Portal (http://www.aboriginalcanada.gc.ca) was built and is managed in partnership with six national Aboriginal organizations. In 2001–02, the portal was made more useful by increasing the number of links from 6,000 to 16,000; adding new functions, such as daily news and a national and regional Aboriginal events calendar; and initiating the use of webcasting of national Aboriginal conferences and events.

14. New Approaches to Federal, Provincial and Territorial Relations with First Nations and Inuit Communities

Expected Results 2001-02

Collaborative

- Expansion of partnership approaches with provinces, territories, and First Nations and Inuit communities in all regions through identification of common priorities.
- Federal, provincial and territorial Aboriginal Affairs Ministers and national Aboriginal leaders to meet on an annual basis to discuss issues of mutual interest.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

14.1 Partnership approaches

Throughout this year, the department worked with provinces, territories, and First Nations and Inuit communities to identify common priorities and then to develop initiatives that support those priorities. This has been accomplished through such initiatives as the Alberta-Canada Partnership Forum and the Canada-Saskatchewan Northern Development Accord.

The department also entered into new partnerships with the National Aboriginal Women's Association and the Congress of Aboriginal Peoples (CAP) on the First Nations Governance initiative.

INAC provided continued financial support to the First Nations Land Managers Association in addition to the financial support to the First Nations Land Managers Conference during the last quarter of the 2001–02 fiscal year.

14.2 Meeting of Aboriginal leaders and government ministers

A successful meeting of federal, provincial and territorial ministers responsible for Aboriginal Affairs and national Aboriginal leaders was held in December 2001. The ministers and leaders confirmed their support for stronger participation of women and youth in the economy, greater private sector involvement in this area, and the idea of having a national business summit in 2003.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The government is committed to addressing the legacies of the past and moving beyond grievances, so that together we can renew partnerships, meet the challenges of the present, and take advantage of opportunities for the future.

Renewed partnerships are essential to providing the foundation for strengthened Aboriginal governance, a new fiscal relationship and, ultimately, strong communities, people and economies. Addressing relationship issues in conjunction with quality-of-life ones provides the greatest chance of success.

First Nations women have raised concerns about the protection of their rights. The department is committed to actions to resolve gender equality issues, which are linked to protection of the rights of First Nations women. We will address issues of specific concern to First Nations women. We will also continue to implement the departmental Gender Equality Analysis Policy by assessing the differential impact on women and men of proposed and existing policies, programs and legislation.

Improved relationships with First Nations and Inuit communities, together with the active engagement of other partners, will help create a climate favourable to investment and help reduce disparities in social and economic conditions. Enhanced relationships and partnerships with First Nations and Inuit will also support the negotiation of agreements, the settlement of specific claims, and the transition to self-government. This will lead to the nonlitigious and mutually respectful resolution of longstanding grievances. Settlements will also provide a more stable environment for investment and economic development.

We can build a better future and quality of life for all Canadians with the help of partnerships with First Nations, Inuit and northern communities, in cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments, and the private sector.

What are the risks associated with delivering — or not delivering — on this priority?

Renewed partnerships are essential to delivering INAC's mandate. Involving those who are directly affected by decisions improves the probability of successful results, including an improved quality of life. Addressing issues related to renewed partnerships — such as reconciliation and community, administration of assets, individual claims and breaches of fiduciary duty — helps to avoid litigation and find a more timely, constructive and less adversarial resolution of issues.

Increased public awareness of Aboriginal issues is key to creating a supportive environment for policy and program initiatives. In some instances, lack of understanding can impede the settlement of claims and the resolution of past grievances.

Reconciliation of historic grievances between Canada and First Nations through the specific claims process is an important part of the healing process. Failure to settle claims may undermine efforts to build future

arrangements between Canada and First Nations, based on a strengthened relationship. Failure to resolve outstanding claims results in continuing liability or costly litigation, or both.

The development of updated legislative and regulatory tools is essential to facilitating partnerships to meet current and future First Nation needs and priorities.

Finally, ensuring that our policies and programs effectively respond to these needs and priorities will require stronger working relationships with key partners, including First Nations and Inuit, Aboriginal organizations, other federal departments, and provinces and territories.

Strategic Outcome

To provide Canadians with management of the federal Northern Agenda resulting in: strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners in general; safeguarding the environment; and promoting sustainable development in the North.

How much did it cost?

Planned Spending	$167,899,900
Total Authorities	*$225,815,716*
2001–02 Actuals	**$219,373,861**

Explanation of Variance

The variance of approximately $58 million between planned spending and total authorities is related to incremental funding to address core operational and capital requirements ($30 million), for contributions for promoting safe development, use, conservation and protection of the North's natural resources ($18 million), and to support the Northern Air Stage Parcel Service ($9 million).

The variance of approximately $6 million between total authorities and actual spending is primarily attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

Results Logic

Global Circle

Canada, the North and the world

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

Strengthened territorial governance systems that are sensitive to Aboriginal rights and interests and the needs of all Northerners, environmental protection and sustainable development in the North, as demonstrated by accomplishments in the following priority areas:

- Governance
- A healthy human and natural environment
- Sustainable use of northern natural resources
- Circumpolar cooperation

Collaborative Circle

Northerners, governments, private sector and other stakeholders

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH NORTHERNERS, GOVERNMENTS, PRIVATE SECTOR AND OTHER STAKEHOLDERS

- Adoption of specific actions by communities, non-Canadian governments and nongovernmental partners, and other northern stakeholders to contribute to (priority) strategic outcomes *(Link to results: 3.4., 4.2)*
- Communities and governments gaining capacity to manage their own affairs (e.g., taking on an additional responsibility through devolution) *(Link to results: 1.2, 4.3)*
- Communities and governments improving their legislative, regulatory and program support framework *(Link to results: 1.2, 1.4, 3.1)*
- Collaborative development of approaches, frameworks and plans with INAC and other partners (including non-Canadian governments with an interest in the North) *(Link to results: 1.1, 3.4, 4.2, 4.3)*
- Constructive participation and engagement in meetings, decision circles, negotiations and other forums for information exchange, decision-making and agreements *(Link to results: 1.3, 1.4, 3.3)*
- Regulatory and legislative frameworks modernized and integrated to advance sustainable development, nationally and internationally *(Link to results: 2.1, 3.4, 4.1)*

Operational Circle

INAC

ACTIVITIES

- Liaising and negotiating with partners and northern communities
- Policy and strategy development
- Program delivery
- Resource and environmental management

OUTPUTS

- Meetings, forums for information exchange, and agreement proposals *(Link to results: 1.4)*
- Policy outputs *(Link to results: 1.4, 3.2)*
- Program outputs
- Regulations, legislation, information, and rights to access and use resources

RESOURCES

$219 million in 2001–02 and 689 full-time equivalents

Effective Management of Federal Interests in the North, ($219 million in 2001-02)

PRIORITY

What is this priority about?

The focus of the NAP is on strengthening territorial governance systems, with a view to ensuring they are sensitive to Aboriginal rights and interests while meeting the needs of all northerners, safeguarding the environment, and promoting sustainable development in the North.

What are the benefits and results for Canadians?

1. Strengthened northern governance
2. A healthy human and natural environment
3. Sustainable use of northern natural resources
4. Support for circumpolar cooperation

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: World prices for natural resources are having a major impact on exploration and development in the North. International pressures for new sources of oil and gas have resulted in an injection of exploration dollars. Oil and gas operations are moving offshore for the first time in more than a decade. The demand for new supplies of oil and gas, and proposals to transport these to market, are expected to bring long-term economic benefits to the North. Northern energy development will provide significant opportunities for economic development and employment in the oil and gas industry, such related industries as construction and petrochemicals, and the small-business spin-offs. Northerners are looking to the Government of Canada to take a strong leadership role in northern development. There is also increased receptivity among northerners, including northern Aboriginal people, for the devolution of land and resource management responsibilities from INAC to northern governments. INAC is working in cooperation with other federal departments, Aboriginal people and the territorial governments to help northern communities take advantage of these opportunities.

Investments are also being made in diamond mine exploration and development in both the Northwest Territories and Nunavut. Canada's first diamond mine has been operating for two years, and another three diamond mines are preparing to open or are seeking regulatory approvals. Conversely, persistently low base-metal prices since 1997 have resulted in a significant downturn in most other mining activities across the North. Several mines have ceased operations; exploration activity has slowed; and new mines are on hold, waiting for stronger prices and market conditions. The failure of several large mining operations has resulted in the loss of jobs and heightened public interest in the ongoing management and reclamation of abandoned mines, with the accompanying environmental risks in the North.

World prices are not the only determinants of economic growth in the North. The following factors also influence the investment climate:

- Status of land claims;
- Choices that northern governments and people make with respect to policies, programs and specific projects;
- Efficiency of regulatory frameworks; and
- Assumption of new decision-making powers over land and resource management by tripartite boards and northern governments.

Industry has expressed concerns that uncertainty, instability and inefficiencies are constraining investment and limiting business opportunities.

Geographic and demographic conditions also pose unique challenges to the delivery of programs and services and increased economic growth: remoteness of communities, a severe climate and a fragile environment, together with gaps in infrastructure (e.g., telecommunications, roads, ports) and in science and technology (S&T). Variability in skills and capacities among governments, communities and individuals also reduces the ability of Northerners to take advantage of opportunities. Furthermore, climate change in the Arctic region is expected to have a significant impact on many aspects of northern life in the years to come. Effective management of the northern environment requires both domestic and international efforts.

Strengthening northern governance will help prepare the North to meet the challenges and opportunities that will result from increased resource exploration and development, and it will provide a competitive investment climate that is effective and efficient, has clarity and consistency, and follows the principles of sustainable development. Policy, legislative and regulatory gaps need to be closed. Other federal departments and northern partners have a role to play.

Moreover, sufficient resources are required, not only to encourage economic development, but also to ensure adequate delivery of programs and services, to protect human health and safety, and to meet environmental concerns stemming from abandoned mines and contaminated sites.

Climate change and other environmental and socioeconomic influences require pan-northern solutions and cooperation among nations. Other federal departments and all northern partners must build stronger working relationships to collectively deal with these issues.

Operational Circle: To make the investment climate more stable and attractive, INAC can fill key policy gaps and help to replace outdated legislation. Policies on mine site reclamation and impact and benefit agreements, along with options for a new mining regime for Nunavut, are priorities. INAC will also address legislative needs by implementing the legislation for Nunavut waters and surface rights and finalizing the proposed Yukon environmental and socioeconomic assessment bill to meet the unfulfilled obligation to legislate a Yukon development assessment process. INAC will

continue to play an overall role in coordinating pipeline preparedness across the federal system, implementing the Infrastructure Canada Program and knowledge and innovation funds for the territories, coordinating a federal northern SDS, and promoting sustainable development in the circumpolar North. The department will enhance federal engagement in circumpolar initiatives resulting from the new Northern Dimension of Canada's Foreign Policy and will manage the Northern Contaminants Program. INAC will also continue to support the evolution of northern governments through devolution of its province-like activities and through its land claims and self-government activities; advocate on behalf of the North in such areas as economic development, food security, and human health and safety; and encourage northern stakeholders and territorial governments to take advantage of opportunities emerging as a result of international northern cooperation.

All NAP operational activities follow the principles and practices of sustainable development.

What did we accomplish in 2001-02?

1. Strengthened Northern Governance

1.1 Health care – Nunavut

The transfer of responsibility to fund hospital and physician services for Inuit residents of Nunavut is strongly supported by INAC, Health Canada and Finance Canada because it will lead to greater efficiencies for both the federal and territorial governments. In 2001–02, a failure to incorporate this funding into the formula financing agreement for Nunavut resulted from questions raised by Nunavut Tunngavik Inc. The department will continue to work with the Government of Nunavut under the existing contribution agreement, while emphasizing the benefits that new arrangements may hold for the citizens of Nunavut.

Expected Results 2001-02

Collaborative

- Transfer responsibility to fund hospital and physician services for Indian and Inuit residents of Nunavut to the Government of Nunavut by integrating INAC contribution funds into the Canada–Nunavut Formula Financing Agreement.
- Finalize transfer (devolution) of land and resource management responsibilities to the Government of Yukon.
- Federal, provincial and territorial Ministers responsible for northern development to hold a national meeting to discuss areas of mutual interest and methods to advance shared priorities.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

1.2 Devolution – Yukon

After several years of negotiations, the Yukon's Northern Affairs Program Devolution Transfer Agreement was concluded between the Minister and the Yukon Government leader on October 29, 2001. The new *Yukon Act* (Bill C-39), which is required to give effect to devolution, received Royal Assent on March 27, 2002.

The transfer of administration and control of most public lands and rights in respect of water in the Yukon to the Yukon Government is targeted to take effect on April 1, 2003. The new *Yukon Act* also modernizes language and names of public institutions and recognizes the existence of responsible government in the Yukon.

1.3 Intergovernmental Cooperation

In the Northwest Territories, intergovernmental forum meetings (GNWT, Aboriginal Summit and INAC), held in May 2001 and January 2002, showed progress on a range of common priorities, including the establishment of an Economic Development Advisory Forum, focussed on strengthening and coordinating the approach to economic development in the territory. Aboriginal leaders and the GNWT also endorsed a memorandum of intent on devolution and resource revenue-sharing, setting out principles, process and time lines for formal devolution and resource revenue-sharing negotiations. All three parties will be appointing chief negotiators, and it is expected that formal negotiating sessions will start in the fall of 2002. In the Yukon, plans were laid for the establishment of an intergovernmental forum for this year. In Nunavut, the Nunavut Senior Officials Working Group (Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. and INAC) continued to identify common priorities and work jointly on matters of territory-wide importance.

On a national scale, federal, provincial and territorial ministers responsible for northern development held a conference in September 2001 to advance the common and diverse interests of people in northern parts of the provinces and the territories. Plans are under way for the 2002 conference to be held in Alberta in the fall.

1.4 Development assessment process

In November 2001, the public consultation process was completed respecting the detailing of the development assessment process required by Chapter 12 of the Umbrella Final Agreement with the Council of Yukon First Nations (CFN). A final draft of the resulting legislation, the proposed Yukon environmental and socioeconomic assessment bill, was completed with the hands-on involvement of the CFN and the Yukon Government.

2. A Healthy Human and Natural Environment

Expected Results 2001-02

Operational

- Creation of a prioritized system for all northern contaminants sites, and a contaminated sites management plan, including waste management guidelines.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

2.1 Prioritized system for contaminated sites

A prioritized system for all northern contaminated sites was completed. It assigns scores to sites in accordance with the Canadian Council of Ministers of the Environment National Classification System (NCS), with the highest priority sites further classified using the INAC Northern Environmental Risk Assessment Strategy. The contaminated sites management plan currently encompasses all NCS priority-1 sites. We completed a draft policy for the management of northern contaminated sites, which identifies the approach to be taken to remediation or risk management. This should be approved in 2002. Throughout all of the contaminated site work, INAC has made efforts to consult, and develop partnerships and work with, the communities near the contaminated sites.

3. Sustainable Use of Northern Natural Resources

Throughout the year, efforts continued to ensure the sustainable development of northern resources, through activities such as water-quality studies, environmental screenings, training sessions on permafrost and oil and gas pipeline preparedness, and work on best practices in mining.

Expected Results 2001-02

Operational

- Develop an Impact Benefit Agreement policy and a Mine Site Reclamation policy for the N.W.T.

Collaborative

- Ensure federal government preparedness to respond to one or more pipeline developments in the North, as well as to related oil and gas exploration and development activities.

Source: 2001-02 Report on Plans and Priorities

3.1 Impact and benefit agreements policy

While the development of an impact and benefit agreements policy commenced, the need for such a policy for the department is now being reassessed. Work on the policy continues but has not yet been approved for public consultations.

3.2 Mine Site Reclamation Policy

The department completed its policies on mine site reclamation for both the Northwest Territories and Nunavut and they were released on July 29, 2002. The policies are designed to provide resource management tools to ensure that mining operations in the Northwest Territories and Nunavut do not leave a legacy of environmental and human health hazards and a financial burden on the Canadian taxpayer.

3.3 Government-industry relations

The first Northern Mines Ministers' Conference was held in Yellowknife, Northwest Territories, on April 4, 2002, and had about 85 delegates. The conference provided the opportunity for the federal and territorial governments to meet directly with the mining industry and Aboriginal organizations to identify issues concerning mining in the North. They also openly discussed strategies to cooperatively resolve these issues and improve the northern operating environment. They discussed such major issues as the state of the northern mining industry, the need for increased infrastructure and geoscience, the regulatory process in the North, and Aboriginal participation in mining. At this conference, Minister Nault announced that INAC was in the process of developing new policies on mine site reclamation for the Northwest Territories and Nunavut and that they were expected to be released in the summer, following final consultations.

3.4 Oil and gas activities

In partnership with the Canadian Association of Petroleum Producers, the NAP sponsored the development of a series of regulatory road map guides for oil and gas activities in the Northwest Territories and Beaufort Sea. Development of the guides received the cooperation of many agencies throughout the Northwest Territories, including new boards, Inuvialuit agencies and the private sector. All five guides for the Northwest Territories and Beaufort Sea are complete and have been made available to the public. The program also initiated a cooperative effort with other federal departments and agencies to prepare for renewed oil and gas exploration in the Beaufort Sea.

The NAP, in cooperation with other federal departments, identified the federal capacity required to prepare and respond to the increasing level of northern oil and gas activity. The chairs of the boards and agencies responsible for assessing and regulating energy developments in the Northwest Territories released a draft cooperation plan in January 2002 for public comment. The cooperation plan outlined, in principle, how the parties would coordinate their response to any proposal to build a major natural gas pipeline through the Northwest Territories. The public, including industry, provided comments by March 2002 in order to finalize the plan by early summer. Federal science experts began the process of identifying the science gaps relating to northern oil and gas exploration and development and potential pipeline construction. Environmental Studies Research Funds and the NAP held a workshop in Inuvik to identify the biophysical gaps related to natural gas exploration and development and potential gathering pipelines in the Mackenzie Delta and nearshore Beaufort Sea. INAC, together with Human Resources Development Canada, continues to work with the GNWT and Yukon Government, First Nation governments, Aboriginal organizations and industry to identify training requirements, with a view to developing a human resource strategy to respond to growing pressure for skilled labour, particularly in the energy sector.

4. Support for Circumpolar Cooperation

Expected Results 2001-02

Collaborative

- Signing of a global Convention on Persistent Organic Pollutants.

Source: 2001-02 Report on Plans and Priorities

4.1 Contaminants in the Arctic

In many international forums, INAC continued its active role of promoting the reduction or elimination of the long-range transport of contaminants in the Arctic. Key activities included promoting, as part of the Canadian team, the ratification of the global Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants (SCPOP). At least 90 countries have now signed it, including all Arctic Council countries. Canada is the only Arctic Council country to ratify it. In addition, ratification is proceeding well in many countries, in anticipation of the World Summit on Sustainable Development (WSSD) in Johannesburg in September 2002. At least 34 countries have signed the 1998 Aarhus protocols on Persistent Organic Pollutants (POPs) and Heavy Metals under the United Nations Economic Commission for Europe's Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution. Canada and four Arctic Council states are among the nine countries ratifying the POPs. Canada and three Arctic Council states are among the 10 countries in the process of ratifying the Heavy Metals protocol.

As part of the Canadian team, INAC successfully promoted an Arctic voice in several official statements for the WSSD and the draft Action Plan for Johannesburg, and INAC coordinated and cosponsored an Arctic Connections side event for the Arctic Council at PrepCom-2 in New York in February 2002.

4.2 Canada-Russia cooperation

INAC continued to play a key role in Canada-Russia cooperation on the Arctic. In 2001–02, INAC organized the Canada-Russia Symposium, a high level dialogue to strengthen northern cooperation between Canada and the Federation of Russia (December 2001), and led the development of a new framework to facilitate northern cooperation between the two countries and improve governance practices in the Russian North (June 2001).

4.3 Sustainable development in the Arctic

The following of INAC's activities contributed to the sustainable development of the circumpolar Arctic:

- Leading a mission to the Russian North to share best practices in co-management regimes with the Federation of Russia;
- Lobbying internationally to facilitate the Advisory Committee on Protection of the Sea and the Federation of Russia's successful Global Environment Facility project funding application (December 2001) for the Russian Program of Action for the Protection of the Arctic Marine Environment (as a result of these efforts, Canada is a key actor in the protection of the Arctic marine environment); and
- Organizing a capacity-building conference for Arctic nations and northern Aboriginal organizations, with a view to enhancing the Arctic Council's role and increasing the capacity of northerners to benefit from the work of the Arctic Council.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

Through its NAP, the department is committed to working in partnership with territorial governments and Aboriginal peoples and other Northerners to facilitate the evolution of strong northern governments, economies and communities, with Northerners managing their own affairs, and to improving the quality of life of Northerners.

Efforts to settle land claims, create an efficient and stable regulatory regime, and work with Northerners, territorial governments and the private sector are having a direct impact on jobs and growth throughout the North and building stronger partnerships among northern communities. Ensuring that economic development provides employment and generates wealth, without compromising the well-being of future generations, is at the core of INAC's sustainable development efforts in the North.

The devolution of responsibilities for land and resource management will result in stronger, more self-reliant territories. Northern Aboriginal people have become full partners in the development and implementation of resource management boards and agencies.

INAC's collaboration with Environment Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade has ensured that Canada promotes strong international Arctic relationships, is a leader in the Arctic Council, and meets its bilateral obligations (including the Russia-Canada Agreement on Cooperation in the Arctic and the North). Through participation in all five of the Arctic Council working groups, INAC has been instrumental in obtaining key international agreements and protocols for the following purposes:

- To monitor and enforce the reduction of transboundary Arctic contaminants, such as through the SCPOP;
- To expedite hazardous waste remediation, such as through the Arctic shoreline cleanup assessment technology, with the United States; and
- To protect the Arctic environment.

As well, Northerners will increase their participation in circumpolar affairs, have a direct impact on transboundary issues, and develop and exchange best practices with residents of other Arctic states on sustainable development.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Northerners, both Aboriginal and non-Aboriginal, are receptive to development, provided they participate in decision-making, share in the benefits, and are confident that activities are carried out in a sustainable manner. Without concerted efforts in the North, we risk missing opportunities for economic development, including large-scale oil and gas development, thereby compromising the territories' ability to control their own destinies and develop the potential of the North for the benefit of Northerners and all Canadians. As exemplified by the lack of success in incorporating funding for health care in Nunavut into the formula, reconciling diverse interests and perspectives will remain an ongoing challenge as we continue to strengthen relationships and build new partnerships, both among Northerners and between northern and southern organizations.

Areas for Improvement and Lessons Learned

Effective circumpolar collaboration on sustainable development and international relations requires enhanced research and senior-level interdepartmental and federal-territorial strategic discussion.

Collaboration with territorial governments, development of northern resource boards, consultative processes, and participation of northern stakeholders are all needed to ensure the health and well-being of the Northerners and their environment. Failure to meet our targets or implement initiatives on abandoned mines, contaminated sites, and environmental monitoring may increase the risk to the environment and human health. Failure to meet circumpolar objectives will result in increased Arctic environmental degradation and a decrease in the quality of life, in both the North and Canada overall. In addition, failure to learn from best practices in the sustainable development of other northern jurisdictions will increase the human and financial costs of learning these lessons independently.

Canadian Polar Commission

Strategic Outcome

To provide Canadians with an effective national and international presence in relation to polar science and technology that contributes to a broader understanding of polar issues.

How much did it cost?

Planned Spending	$953,000
Total Authorities	*$1,000,642*
2001–02 Actuals	**$992,316**

Explanation of Variance

The variance of $47,642 between planned spending and total authorities is primarily attributable to the carry forward from 2000–01 of funding for operating resources. The variance of $8,326 between actual spending and total authorities is mainly attributable to the carry forward to future years of funding for operating resources.

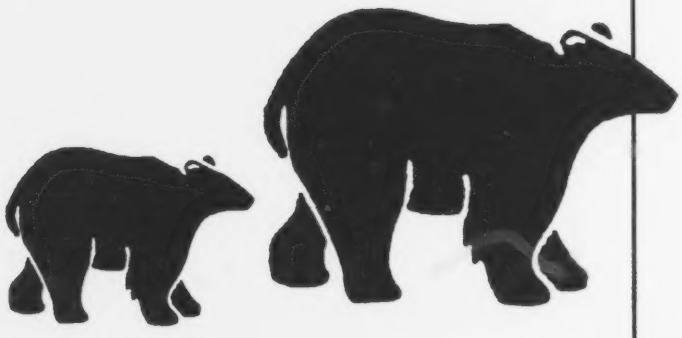

Results Logic

Global Circle

Canada, the North and the world

STRATEGIC (GLOBAL) OUTCOMES

An effective international presence in relation to polar S&T contributing to a broader understanding of polar issues.

Collaborative Circle

Persons with an interest in polar issues:
- The public
- Scientists
- Arctic stakeholders

Federal, territorial and international governments and the not-for-profit and private sectors

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH ARCTIC STAKEHOLDERS

- Adoption of specific S&T actions by interested parties to contribute to (priority) strategic outcomes.
- Interested parties improving their knowledge of the polar regions, allowing them to make informed policy decisions.
- Collaborative development of research approaches, frameworks and plans with INAC and other partners (including other, non-Canadian governments with an interest in polar issues).
- Constructive participation, engagement and cooperation in meetings, joint research projects, negotiations and other forums for information exchange, decision-making and agreements. *(Link to results: 1.5, 3.1)*

COLLABORATIVE OUTCOMES WITH PARTNERS

- Various partners and intermediaries (e.g., the International Arctic Science Committee) acting to support strategic outcomes. *(Link to results: 3.1)*
- Federal government departments appropriately supporting strategic outcomes (above) in terms of policies, programming and funding.

Operational Circle

INAC and Canadian government

ACTIVITIES

- Liaising and negotiating with partners
- Policy and strategy development
- Advisory and information services
- Public education and awareness-building

OUTPUTS

- Meetings, forums for information exchange, and agreement proposals *(Link to results: 1.5, 2.1)*
- Policy outputs *(Link to results: 2.2)*
- Communication outputs (advocacy re: polar knowledge) *(Link to results: 1.4, 2.1, 2.2)*
- Mass communication outputs/publications *(Link to results: 1.1, 1.2, 1.3, 2.2)*

RESOURCES

$1.0 million in 2001–02 and 5 full-time equivalents

Development and Dissemination of Knowledge Concerning the Polar Regions ($1.0 million in 2001-02)

PRIORITY

What is this priority about?

The focus of the CPC is to provide Canadians with an effective national and international presence in polar science and technology (S&T) to contribute to a broader understanding of polar issues.

What are the benefits and results for Canadians?

1. Enhanced polar knowledge and S&T in polar regions
2. Public awareness of polar science
3. International profile as a circumpolar nation

What challenges and opportunities do we face as we move forward with this priority?

Collaborative Circle: The current environment includes a diverse and dispersed research community, with small research institutes supporting a broad range of research activities. Members of the research community support and participate in initiatives to various degrees, and governments assign differing priorities to polar research. The CPC needs to coordinate federal and private sector research activities and to generate greater exchange of information.

Operational Circle: The CPC plays a key role in implementing a range of initiatives, including the following:

- Communicating polar science to Canadians;
- Identifying new partnerships for the development of polar information;
- Facilitating bilateral and multilateral research;
- Strengthening Canada's presence in international organizations; and
- Playing an increasingly important advocacy role with respect to polar knowledge in Canada.

What did we accomplish in 2001-02?

1. Enhanced Polar Knowledge and S&T in Polar Regions

Expected Results 2001-02

Operational

- Increase national and international awareness of polar issues and research activities through publication of the CPC's *Meridian* newsletter and the newsletter of the Canadian Antarctic Research Network.
- Second year of Indicators Report will bring us closer to the goal of reporting systematically and regularly on Canada's performance in polar research.
- Report on the state of polar knowledge.

Collaborative

- Expand Canadian polar information network by providing links to national and international polar research resources and by introducing the Polar Science Forum, an interactive tool for discussion of issues affecting the conduct of polar science and the development of policy, including a directory of Canadian polar researchers and real-time video feed for polar research conferences, seminars and workshops.
- Increased focus on polar research by universities.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

1.1 Publications and research

The CPC worked toward increasing national and international awareness of polar issues and research activities through two issues of *Meridian*, featuring articles on Canadian polar science and highlighting the work of Canadian researchers. We also published two issues of the *Newsletter for the Canadian Antarctic Research Network* with articles of interest to the Canadian Antarctic research community and featuring the work of Canadian scientists active in Antarctic and bipolar science. Both these newsletters are available at: http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.2 Internet connectivity

The CPC produced a report on the state of Internet connectivity in the North. It is available at http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.3 Indicators Project

The Indicators Project reports systematically and regularly on Canada's performance in polar research, using a series of 15 indicators, developed in consultation with Canadian Arctic stakeholders to identify emerging trends in Canadian polar science. This year, the CPC published the second annual Indicators Project report. It is available online at http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.4 Canadian Polar Information Network

In 2001–02, the CPC expanded the Canadian Polar Information Network (CPIN) by introducing the Polar Science Forum, an interactive tool for discussion of issues affecting the conduct of polar science and the development of policy. This resource is available at http://www.polarcom.gc.ca/cpin/index.html.

1.5 Climate change

The CPC cohosted a joint two-day workshop, focussing on climate change, at the Liu Centre for the Study of Global Issues, at the University of British Columbia.

The CPC cosponsored On Thinning Ice, an international conference on Arctic sovereignty and security, in Ottawa, on January 25–26, 2002. The conference brought together about 150 leading Canadian and international experts, policy-makers, northern representatives, and nongovernmental organizations (NGOs) to examine the ramifications of climate change on Canadian Arctic sovereignty and security. For more information, see http://www.carc.org/pubs/spring2002/CARC_news_spring_02.pdf.

2. *Public Awareness of Polar Science*

2.1 Canadian Polar Information Network

The CPC increased access to polar information by providing new and updated links to national and international polar research resources and introducing the Researcher's Directory, an online searchable database of Canadian polar researchers. These resources are available at http://www.polarcom.gc.ca/cpin/index.html.

2.2 Emerging Polar Issues

The Commission also produced several Special Notes documents, which aim to keep parliamentarians and senior federal officials informed of important emerging polar S&T issues. They outline key issues brought to the attention of the CPC during meetings at northern S&T research institutes and organizations, seminars, conferences, workshops and community meetings.

Expected Results 2001-02

Operational

- Increase access to polar research information through the Canadian Polar Information Network (CPIN), which is an evolving resource to provide information and data on polar research.

Collaborative

- Prepare blueprint for cooperation among federal departments and agencies with significant involvement in the North.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

3. *International Profile as a Circumpolar Nation*

3.1 International representation

This year, the CPC worked to ensure Canadians have effective representation internationally, through its involvement in the following organizations:

- *International Arctic Science Committee* (http://www.iasc.no) — The CPC is Canada's adhering body to the International Arctic Science Committee, an NGO that promotes international cooperation on arctic research. The CPC helped bring the Arctic Science Summit Week to Iqaluit and held a joint meeting there with the United States Polar Research Commission.
- *Arctic Council* (http://www.arctic-council.org) — The Arctic Council is a high-level intergovernmental forum that provides a mechanism to address the common concerns and challenges faced by Arctic governments and people. The CPC is part of the core working group that meets regularly to determine Canada's agenda for the Council meetings.
- *Northern Research Forum* (http://www.nrf.is/) — The CPC sits on the steering committee of the Northern Research Forum, which promotes dialogue among northern researchers and other northern stakeholders. This dialogue concerns the critical issues, problems and opportunities facing circumpolar peoples in the context of social and environmental changes and economic globalization.

Expected Results 2001-02

Operational

- Enhance Canada's international profile as a circumpolar nation by ensuring Canadians have an effective representation on international organizations and committees, as well as participating in multinational research projects.

Collaborative

- Increase cooperation among international initiatives and organizations such as the Northern Dimension, University of the Arctic, the Arctic Council, the Arctic Science Committee and the Scientific Committee on Antarctic Research.

Source: 2001–02 Report on Plans and Priorities

- *Scientific Committee on Antarctic Research* (http://www.scar.org/) — The CPC is Canada's adhering body to the Scientific Committee on Antarctic Research (SCAR). The SCAR is an interdisciplinary committee of the International Council for Science that initiates, promotes, and coordinates scientific research in Antarctica and provides scientific advice to the Antarctic Treaty System. This year, the CPC continued its work with the Canadian Committee for Antarctic Research to invigorate the Canadian Antarctic research community, and they produced together a draft Canadian Antarctic Strategy.

How do these results contribute to the department's strategic outcomes?

The CPC's activities provide valuable input into the state of Canadian polar knowledge, help focus national attention on the need for world-class research, information and infrastructure, and improve domestic research. The CPC serves as an important source of information on polar research and as a link between governments, the research sector, Aboriginal communities, industry, academics and the Canadian public.

The CPC is Canada's primary point of contact with the circumpolar scientific community. It is Canada's adhering body to the International Arctic Science Committee and the SCAR and liaison with research organizations throughout the circumpolar world. The CPC's international efforts complement its domestic research activities and provide input into multilateral scientific projects of relevance to Canadians.

What are the risks associated with delivering – or not delivering – on this priority?

Without the cooperation and coordination of research that the CPC promotes, research costs would be higher, and efficiency would be lower.

At present, other polar nations are actively funding and undertaking projects to address crucial gaps in the knowledge of Canada's Arctic regions. If Canadian polar research capacity does not increase, Canada will become dependent on foreign interests to undertake the polar research needed to solve global problems. Consequently, at a time when polar research is steadily increasing in importance around the world, Canada would be perceived as a weak link among polar nations.

Finally, without the opportunities for communication provided to them by the CPC, academics and Northerners would lose an important venue for raising issues and concerns.

Areas for Improvement and Lessons Learned

The web-based CPIN has the potential to offer much more polar information to Canadians than it is currently able to. An example is the real-time video feed for polar research conferences, seminars and workshops; funding constraints meant this was not possible. The CPC's increased profile over the past few years has raised expectations in the polar research community in the form of requests for conference and other support, scholarships, etc. While expectations are now greater, the CPC's funding has remained static since its creation in 1991.

Alternative Service Delivery

Aboriginal Healing Foundation

Under Gathering Strength, the federal government committed $350 million to support community-based healing initiatives for Métis, Inuit and First Nations people on and off-reserve who were affected by the legacy of physical and sexual abuse in the residential school system or its intergenerational impacts. This funding was provided as a one-time grant in 1998–99 to the Aboriginal Healing Foundation (AHF), an Aboriginal-operated, not-for-profit corporation that is independent of both government and Aboriginal political organizations.

The AHF uses the monies received to support community-based healing projects. Eligible projects complement existing programs and meet healing needs not currently being supported.

For additional information, including annual reports, see the AHF website at http://www.ahf.ca.

Procurement and Contracting

1. Role played by procurement and contracting in delivering programs

The procurement and contracting activity supports the delivery of programs within INAC's headquarters and its 11 regional offices. Besides enabling all departmental personnel to acquire the office furniture, furnishings, desktop computers, stationery, supplies and equipment they need, this activity allows INAC to obtain professional and consulting services, from the private sector, in pursuit of its responsibilities to First Nations and Inuit. It provides a wide range of services, from forest-fire fighting, diamond valuation and mine management to auditing, program evaluation and specific claims and litigation research.

2. Overview of the contract management processes and strategy within the department

While the departmental contract management process is decentralized, it remains mostly under the responsibility of the procurement community, save for low-value goods and services purchased by departmental employees with acquisition cards (MasterCard and Visa).

All purchase orders, call-ups against Public Works and Government Services Canada (PWGSC) standing offers, and requisitions to PWGSC are activated by dedicated purchasing specialists. Service contracts less than $25,000 are prepared by responsibility centre managers (RCMs) and

reviewed by dedicated contracting specialists before being awarded. All competitive and noncompetitive service contracts in excess of $25,000 in value are managed exclusively by contracting specialists at headquarters and in the regions.

All departmental RCMs have been delegated a signing authority of $25,000 to award noncompetitive contracts, $400,000 for a contract following an invitational competitive process and $2,000,000 for a contract resulting from a bid solicitation on the Government Electronic Tendering Service, or MERX.

3. Progress and new initiatives enabling effective and efficient procurement practices

- Development and implementation of a new policy and procedures on contracting for communications services;
- Development of guidelines and best practices on public access to tendering and contracting information;
- Increase in the number of acquisition cards (MasterCard and Visa) by five percent, the number of transactions by 35 percent, and the value of transactions by 20 percent, by comparison with those in fiscal year 2000–01;
- Decrease in the number of Government Purchase Orders issued by INAC by 40 percent, by comparison with that in fiscal year 2000–01;
- Setup of departmental performance objectives for goods and service contracts to Aboriginal suppliers for calendar years 2002, 2003 and 2004, in accordance with the Procurement Strategy for Aboriginal Business;
- Memberships on the Treasury Board Advisory Committee on Contracts, the Business Development Coordination Team, the ADM Steering Committee of the PWGSC Electronic Supply Chain project, and the Treasury Board Professional Development Advisory Committee; and
- Establishment of a Corporate Procurement Support Officer's position, located in mid-Canada, dedicated exclusively to providing contracting advice, support and training to INAC's 11 regional offices to ensure continuity of contracting services and maintenance of expected contracting standards and integrity.

Service Improvement Initiative

Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada commits the Government of Canada to measurable improvements in client satisfaction with departmental programs and services by 2005. In this context, the department's Modern Comptrollership Action Plan has an ongoing focus on improving service, which also drives its Government On-Line (GOL) effort.

Indian and Inuit Affairs Program

The department has initiated business process re-engineering and system development work, as part of its GOL initiative, to modernize the new First Nations and Inuit Transfer Payment System and the IRS. In addition, the department launched a pilot project in Alberta, in partnership with the Treaty 7 First Nations, to issue enhanced Indian Status cards, which provide more secure access to a variety of government services and programs.

Web-based online access has been provided to more than 800 clients of the Indian Lands Registry System (ILRS). This is an eightfold increase over last year, and our clients now include regional offices, First Nations, and public users. The electronic imagery system, which provides access to copies of registered documents and plans, can be accessed through the ILRS.

Atlantic Region established the Community Service Delivery Model. The Service Circle, a multidirectorate work group, uses a team approach in managing the INAC business lines, and it strengthens the front line service to First Nations through the following activities:

- Ensuring that service delivery is reflective of First Nations community needs and priorities;
- Maximizing communications and information-sharing of First Nations issues within INAC; and
- Supporting First Nations in their efforts to identify and address community issues.

Various processes to foster efficiency have been developed by the Specific Claims Branch: grouping or bundling of claims by typology and grouping of claims by band under joint research initiatives and ongoing efforts to work closely with First Nations and First Nations' organizations in the processing of their specific claims. Currently, more than 90 claims, representing First Nations in every region nationwide, are being addressed in this way.

The department has piloted a case-study-based learning forum for front-line staff in all regions to encourage better service to clients through enhanced internal communications and teamwork.

Northern Affairs Program

To enhance the grants and contributions accountability framework within the Northwest Territories Region, the NAP held training sessions and focus groups for managers in the administration and preparation of funding arrangements, which have resulted in a more streamlined funding arrangement payment process for clients.

Administration Program

The Access to Information and Privacy (ATIP) unit has a legislated requirement to respond to all requests within 30 calendar days. Complaints about delays and exemptions dropped from 17 in 2000–01 to 13 in 2001–02. As a result of the priority given this service, the ATIP unit delivered roughly 54 awareness sessions to employees. Consequently, it has improved its timeliness in responding to requests: 84.4 percent of requests are now given a response within the 30-day time frame, compared with 60 percent in 1999–2000.

Sustainable Development Strategy

In fiscal year 2001–02, INAC made significant progress in strengthening the management and implementation of its Sustainable Development Strategy (SDS). During this year, the Associate Deputy Minister assumed the role of champion of sustainable development while a new operational lead on the file at the Assistant Deputy Minister level was assigned. These two key senior managers kept the entire senior management team informed of issues in SDS management and implementation through quarterly reporting to the departmental operations committee, chaired by the Associate Deputy Minister.

A two-person SDS national coordination unit was established and given clear responsibilities for the development and implementation of an SDS accountability, management and reporting regime. An electronic SDS reporting system is currently under refinement.

Significant efforts were made in 2001–02 to raise awareness of sustainability issues within the department. Two awareness-raising sessions were held, including a one-day workshop to discuss the implications of sustainable development for Aboriginal communities, which brought together the INAC senior management team and sustainable development experts from the private sector, academia and Aboriginal communities and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. As well, INAC produced a number of awareness-raising products for distribution to its employees.

The integration of the concept of sustainable development into policies, programs and processes progressed significantly in 2001–02. A sustainable development checklist for program managers was developed and piloted in the Infrastructure and Housing Directorate of the Socio-Economic Policy and Programming and Program Redesign Sector of the department. This directorate now includes a section in all briefing material on the impact of the issue in question on sustainability.

A major commitment in the SDS relates to INAC's consolidating its approach to comprehensive community planning for First Nations and Inuit communities. Work on this file progressed significantly in 2001–02, which saw the establishment of a national working group with First Nations and Inuit representatives and the development of a work plan for the next two years.

In fiscal year 2001–02, INAC worked extensively with other federal departments on sustainable development issues of mutual interest. The department continued to lead the work to prepare a sustainable development strategy for the North, in which 20 departments have participated. A document entitled *Progress Toward Sustainable Development in the North* has been written and is ready for distribution. In partnership with NRCan, INAC administered the Aboriginal and Northern Climate Change Program to facilitate the involvement of First Nations, Inuit and Northerners in climate change and energy management issues. In December 2001, a Food Mail Pilot Project was launched in Kugaaruk, Nunavut, in collaboration with Health Canada and the Government of Nunavut, to reduce the cost of the most important perishable foods and provide complementary education on nutrition.

INAC also worked extensively with other federal departments to develop a draft federal sustainable development strategy and prepare Canada's contribution to the WSSD. This work took place via the interdepartmental network on sustainable development strategies and its subcommittees.

A full summary of progress toward implementing the departmental SDS can be found at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/index_e.html.

Status of Fuel Storage Tanks on Land Owned by Indian and Northern Affairs Canada

Annual Report for April 30, 2002

As required under the *Canadian Environmental Protection Act*, Part IV, *Registration of Storage Tank Systems for Petroleum Products and Allied Petroleum Products on Federal Lands Regulations*, this report provides the information set out in Schedule II of the aforementioned regulation, updated to December 31, 2001.

1. The following number of aboveground storage tank systems:

Are registered with INAC:	1,938
Comply with the Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:	68
Do not comply with the Federal Aboveground Storage Tank Technical Guidelines:	1,870

2. The following number of underground storage tank systems:

Are registered with INAC:	631
Comply with the Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:	9
Do not comply with the Federal Underground Storage Tank Technical Guidelines:	622

Other Achievements Contributing to Results for Canadians

Exemplary Workplace

Aboriginal Representation Within a Dynamic and Skilled Workforce

Recruitment, Retention and Advancement of Aboriginal Employees
The department has essentially maintained the *status quo* in Aboriginal representation, recruitment and retention. In terms of representation, Aboriginal employment has moved negligibly from 29.8 to 30 percent. Of the 705 new hires at INAC in 2001–02, Aboriginal employees constituted 250, or 35.5 percent.

The department is focussed on hiring Aboriginal students almost exclusively, with 224 obtaining student employment this year.

More than 300 university graduates have been registered for employment through our participation in the Public Service of Canada's Post-Secondary Recruitment Program. Graduates were referred both within the department nationally and to other departments for their recruitment needs. Improved systems and technology will allow us to determine the success of this effort.

The department's efforts to support and advertise the Public Service's Career Assignment Program (CAP) provided the opportunity to support four Aboriginal employees of the six CAP participants (67 percent) recruited in this developmental program. At the same time, recruitment and development for the Aboriginal Master's Program (AMP) saw the graduation of five participants this year and the recruitment of four new participants, giving us nine Aboriginal Master's Program employees on assignments in and outside the department, nationally.

Of the 388 promotions in the department this year, 125 (32.2 percent) were Aboriginal employees, 86 of whom were in the Administrative and Foreign Services category.

Evaluation of Aboriginal and Other Designated Group Representation
INAC completed the development and approval process of a three-year employment equity action plan, which contains clear goals and objectives with respect to representation rates, recruitment objectives, and retention strategies for Aboriginal and designated group representation. The plan was widely shared throughout the department and is monitored and evaluated for reporting and planning purposes. Please note that the department's Employment Equity Action Plan does not include recruitment objectives or retention strategies for Aboriginal people, but only for visible minorities and persons with disabilities.

Modern Comptrollership

Sound Management Practices

Audit and Evaluation Reports

The Departmental Audit and Evaluation Branch provides senior management with independent professional advice and assurances on the performance of management frameworks, departmental programs, policies and operations, and risk management. See the departmental website at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html for various audit, evaluation, review and special study reports.

Human Resource Planning

In 2001–02, INAC was able to complete a human resource outlook report that identified a number of human resource issues. This information was gathered in response to the human resource planning cycle within the department. The planning information was instrumental in identifying longer range needs. The process of alignment of human resource plans with business and work plans remains an ongoing objective, and the department is closer to realizing the type of strategic human resource planning needed to ensure a sustainable workforce and achieve the deliverables identified in the departmental performance report.

Targeted Learning and Development Tools

This year was marked by the creation of learning and development tools for employees, including the following:

- The redesign of the competency profile for funding service officers, with input from community members, their managers and First Nations, as recipients of these services;
- The design of human resource competency profiles for categories of professionals;
- Two modules entitled *Greeting Skills* and *Handling Difficult Interactions* have been offered to administrative professionals this year to train employees across the country (more offerings are scheduled for this fiscal year; in addition, the department developed an e-learning module entitled *Aboriginal Elder Protocol*, the third in the Service Excellence Series);
- The establishment of an online facilitators' inventory, as part of the department's continued effort to develop its leadership competencies;
- A self-assessment tool to support funding services officers; and
- The release of an orientation CD-Rom, entitled *Welcome to Indian and Northern Affairs Canada*.

Supportive Workplace

In response to the 1999 Public Service Employee Survey, departmental initiatives were developed in an effort to create a supportive workplace. Throughout this reporting period and as part of an ongoing plan, employees were actively accessing career-counselling services, attending harassment

awareness and prevention sessions, and being surveyed on their communications needs and desires.

Continuous Learning Environment
INAC demonstrated a continuous-learning environment, with the preparation of ongoing learning activities and guides in areas of risk management, competency profiles, career services, e-learning, and mentoring.

Multidisciplinary project teams, such as Bridging the Gap, Supporting Front Line Operations, and the Leadership and Learning Support Team, developed learning tools aimed at promoting the transfer of knowledge between groups and developing teamwork.

More than 51 percent of INAC's workforce submitted learning plans.

The Learning Centre, a shared services initiative for employees in Les Terrasses de la Chaudière, expanded their menu of learning activities. The Career Centre developed additional workshops to support employee development and focused on building regional capacity.

Modern Management Practices Action Plan
The year was marked by the implementation of the department's modern management practices action plan. This plan is designed to address opportunities for further development, as a follow-up to the findings of an assessment of its management practices, using recognized common standards. The plan outlines conditions for a sustained management commitment to continuously improving INAC's modern comptrollership agenda.

Intergrated Risk Management Framework
During the course of the year INAC developed its integrated risk management framework. This framework is intended to strengthen the management of risk in the department by providing guidance on structures, processes and policy requirements for a more corporate, systematic approach to risk management. This methodology contributes to building a "risk-smart" INAC workforce and an environment that allows for innovation and responsible risk-taking while assuring legitimate precautions to protect the public interest, maintain public trust, and ensure due diligence. The year also saw the department establish a set of risk management practices and tools relevant to its specific circumstances and mandate.

Senior Management — Performance Agreements
In 2001–02, the department continued to provide leadership in improving its management practices. In this regard, INAC has now included the achievement of comptrollership objectives to its performance agreements with senior managers.

Information Services

Access to Government Information and Services by First Nations, Inuit and Northerners

Website Improvements

The department met its goal of improving the navigability and accessibility of the departmental website for the visually impaired. The results of accessibility-testing indicate that the departmental website complies with relevant Common Look and Feel guidelines for government websites.

Working through established partnerships, the department enhanced both the breadth and functionality of the Aboriginal Canada Portal site (http://www.aboriginalcanada.gc.ca). These enhancements include increasing the number of links from 6,000 to 16,000, adding new applications, such as daily news and a national and regional Aboriginal events calendar, and introducing multimedia functions, such as an online help desk, real-time end-user survey and reporting, and webcasting of national Aboriginal conferences and events.

The department also participated in the interdepartmental Youth Subject Cluster Project and worked collaboratively to integrate departmental youth information into the Youth Path website (e.g., http://www.youthpath.ca/yolist.jsp?&lang=en&flash=1).

Online Information

To make more information on INAC programs and services readily accessible to the public, the department has continuously expanded and added to the inventory of documents and publications available online through its website.

The department also continues to improve the functionality of, and access to, its online systems for information exchange and business transactions with First Nations. To add to the existing Indian Land Registry System, Housing and Infrastructure Assets System, and Non-Registered On-Reserve Population System, the department has recently developed the National Post-Secondary Education System, with full roll out expected in 2002–03. When complete, the system will allow First Nations to exchange Post-Secondary Education Program data with the department over the Internet.

As part of a broader corporate information strategy, the department has implemented Comprehensive Integrated Document Management (CIDM), a corporate standard for electronic records and document management. Over the last two years, more than 2,000 employees have been trained, and a corresponding number of licenses for CIDM have been installed, including 600 seats trained and installed in 2001–02. CIDM is also used to manage unstructured data in an authoritative repository that serves as the source for information on the department's website.

Internet Use in Aboriginal Communities

To promote the use of Internet technologies, the department organized the National Connecting Aboriginal Canadians Forum on March 11–13, 2002 (http://www.aboriginalcanada.gc.ca), which brought together national, provincial and territorial Aboriginal organizations and communities to share connectivity best practices.

Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		2001–02 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Indian and Northern Affairs Canada			
	Administration Program			
1	Program expenditures	72.9	109.9	109.0
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	8.1	8.5	8.5
	Total Program	81.0	118.4	117.5
	Indian and Inuit Affairs Program			
5	Operating expenditures	277.7	313.2	291.8
10	Capital expenditures	42.6	6.6	5.5
15	Grants and contributions	4,394.1	4,336.8	4,334.6
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	174.7	208.4	175.7
	Total budgetary	4,889.1	4,865.0	4,807.5
L20	Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	—	48.0	—
L20	Loans to native claimants	32.9	38.9	34.6
L25	Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	37.8	37.8	28.5
L30	Loans to the Council of Yukon First Nations for interim benefits to the Yukon elders	0.4	0.4	0.3
	Total non-budgetary	71.1	125.1	63.5
	Total Program	4,960.2	4,990.1	4,871.0
	Northern Affairs Program			
35	Operating expenditures	91.0	116.3	110.0
40	Grants and contributions	53.1	71.7	71.6
45	Payments to Canada Post Corporation	15.6	25.0	25.0
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	8.2	12.8	12.8
	Total budgetary	167.9	225.8	219.4
L40	Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents	—	0.3	—
L55	Provision of Inuit Loan Fund for loans to Inuit to promote commercial activities	—	6.6	—
L81	Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small-business loans account	—	5.0	—
	Total non-budgetary	—	11.9	—
	Total Program	167.9	237.7	219.4
	Total Department	5,209.1	5,346.2	5,207.9
	Canadian Polar Commission			
50	Program expenditures	0.9	0.9	0.9
(S)	Statutory payments (see Table 5 for details)	0.1	0.1	0.1
	Total Agency	1.0	1.0	1.0

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

TABLE 2

Comparison of Total Planned to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Line	FTEs*	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total Net Expenditures
Indian and Northern Affairs Canada							
Claims							
(planned spending)	329	89.1	13.4	464.9	567.3	—	567.3
(total authorities)	*426*	*92.4*	*2.6*	*488.1*	*583.0*	—	*583.0*
(Actuals)	**426**	**91.5**	**2.6**	**485.9**	**581.0**	**—**	**580.0**
Indian and Inuit Programming							
(planned spending)	1,879	207.9	35.3	4,078.7	4,321.8	—	4,321.8
(total authorities)	*1,837*	*264.9*	*17.6*	*3,999.5*	*4,282.0*	—	*4,282.0*
(Actuals)	**1,837**	**210.4**	**17.6**	**3,999.5**	**4,227.5**	**—**	**4,227.5**
Northern Affairs Programming							
(planned spending)	563	111.8	3.0	53.1	167.9	—	167.9
(total authorities)	*689*	*150.1*	*4.0*	*71.7*	*225.8*	—	*225.8*
(Actuals)	**689**	**143.8**	**4.0**	**71.6**	**219.4**	**—**	**219.4**
Administration							
(planned spending)	728	78.6	2.0	0.5	81.0	—	81.0
(total authorities)	*917*	*109.6*	*8.4*	*0.5*	*118.4*	—	*118.4*
(Actuals)	**917**	**108.7**	**8.4**	**0.5**	**117.5**	**—**	**117.5**
Total							
(planned spending)	3,499	487.3	53.6	4,597.2	5,138.0	—	5,138.0
(total authorities)	*3,869*	*616.9*	*32.5*	*4,559.8*	*5,209.2*	—	*5,209.2*
(Actuals)	**3,869**	**554.5**	**32.5**	**4,557.4**	**5,144.4**	**—**	**5,144.4**
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
(planned revenues)							(156.2)
(total authorities)							*(162.8)*
(Actuals)							**(162.8)**
Cost of services provided by other departments							
(planned spending)							57.6
(total authorities)							*55.8*
(Actuals)							**55.8**
Net Cost of the Department							
(planned spending)							5,039.5
(total authorities)							*5,102.2*
(Actuals)							**5,037.4**
Canadian Polar Commission							
(planned spending)	5	0.9	—	—	1.0	—	1.0
(total authorities)	*5*	*1.0*	—	—	*1.0*	—	*1.0*
(Actuals)	**5**	**1.0**	**—**	**—**	**1.0**	**—**	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.
*FTE, full-time equivalent.

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

TABLE 3

Historical Comparison of Departmental Planned Spending versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Budgetary					
Claims	444.2	624.8	567.3	583.0	580.0
Indian and Inuit Programming	3,946.3	4,173.9	4,321.8	4,282.0	4,227.5
Northern Affairs Programming	216.8	198.9	167.9	225.8	219.4
Administration	89.9	108.5	81.0	118.4	117.5
Total Budgetary	**4,697.2**	**5,106.0**	**5,138.0**	**5,209.2**	**5,144.4**
Non-Budgetary					
Claims	51.4	57.5	71.1	77.1	63.5
Indian and Inuit Programming	(1.2)	—	—	48.0	—
Northern Affairs Programming	—	—	—	11.9	—
Administration	—	—	—	—	—
Total Non-Budgetary	**50.2**	**57.5**	**71.1**	**136.9**	**63.5**
Total					
Claims	495.5	682.3	638.4	660.1	643.5
Indian and Inuit Programming	3,945.2	4,173.9	4,321.8	4,330.0	4,227.5
Northern Affairs Programming	216.8	198.9	167.9	237.7	219.4
Administration	89.9	108.5	81.0	118.4	117.5
Total Department	**4,747.4**	**5,163.5**	**5,209.1**	**5,346.2**	**5,207.9**
Canadian Polar Commission	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**	**1.0**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

TABLE 4

Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Revenues	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims	11.7	11.7	11.7	15.7	**15.7**
Indian and Inuit Programming	16.4	17.4	17.0	13.9	**13.9**
Northern Affairs Programming	89.2	138.5	127.2	133.0	**133.0**
Administration	0.2	0.2	0.2	0.3	**0.3**
Total Non-Respendable Revenues (Department)	**117.5**	**167.7**	**156.2**	**162.8**	**162.8**
Canadian Polar Commission	—	—	—	—	—

Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Statutory Payments

TABLE 5

Statutory Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims					
Grants to Aboriginal organizations designated to receive claim settlement payments pursuant to comprehensive land claim settlement Acts	127.8	164.8	148.1	149.1	149.1
Grassy Narrow and Islington Bands Mercury Disability Board (*Grassy Narrows and Islington Indian Bands Mercury Pollution Claims Settlement Act*)	—	—	—	—	—
Court awards	0.3	0.3	—	0.4	0.4
Contributions to employee benefit plans	6.0	3.6	3.6	4.1	4.1
Sub-total (Claims)	**134.2**	**168.6**	**151.8**	**153.6**	**153.6**
Indian and Inuit Programming					
Liabilities in respect of loan guarantees made to Indians for housing and economic development (*Indian Act*)	0.3	—	2.0	0.1	0.1
Indian annuities (*Indian Act*)	1.8	1.6	1.4	1.6	1.6
Payment from the Consolidated Revenue Fund of guaranteed loans issued out of the Indian Economic Development Account	—	0.2	—	32.6	—
Contributions to employse benefit plans	16.9	19.4	19.6	20.0	20.0
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.3	—	—	0.2	0.2
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	0.1	—	—	0.3	0.1
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**19.4**	**21.3**	**23.0**	**54.8**	**22.1**
Northern Affairs Programming					
Payments to comprehensive claim beneficiaries in compensation for resource royalties	1.8	2.0	1.5	2.1	2.1
Contributions to employee benefit plans	7.9	7.3	6.7	7.0	7.0
Refunds of amounts credited to revenues in previous years	0.6	1.0	—	3.7	3.7
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—	—
Sub-total (Northern Affairs Programming)	**10.3**	**10.3**	**8.2**	**12.8**	**12.8**
Administration					
Minister of Indian Affairs and Northern Development — Salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Contributions to employee benefit plans	8.5	8.8	8.1	8.4	8.4
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	—	—	—	—	—
Sub-total (Administration)	**8.5**	**8.9**	**8.1**	**8.5**	**8.5**
Total Statutory Payments (Department)	**172.4**	**209.1**	**191.0**	**229.7**	**197.0**
Canadian Polar Commission					
Contributions to employee benefit plans	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

TABLE 6

Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Grants					
Claims	314.5	366.8	399.5	428.7	**428.7**
Indian and Inuit Programming	206.5	239.7	313.9	237.2	**237.2**
Northern Affairs Programming	0.7	0.7	0.7	2.7	**2.7**
Administration	—	—	—	—	**—**
Total Grants	**521.7**	**607.2**	**714.1**	**668.6**	**668.6**
Contributions					
Claims	53.8	54.5	65.4	59.4	**57.1**
Indian and Inuit Programming	3,532.5	3,723.9	3,764.8	3,762.3	**3,762.3**
Northern Affairs Programming	76.4	62.0	52.4	69.0	**68.9**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Contributions	**3,663.2**	**3,840.9**	**3,883.1**	**3,891.1**	**3,888.8**
Total					
Claims	368.3	421.3	464.9	488.1	**485.9**
Indian and Inuit Programming	3,738.9	3,963.6	4,078.7	3,999.5	**3,999.5**
Northern Affairs Programming	77.1	62.7	53.1	71.7	**71.6**
Administration	0.5	0.5	0.5	0.5	**0.5**
Total Transfer Payments (Department)	**4,184.8**	**4,448.1**	**4,597.2**	**4,559.8**	**4,557.4**
Canadian Polar Commission	—	—	—	—	**—**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Details on Transfer Payments Programs

TABLE 7

Objectives of Transfer Payment Programs by Business Line	Benefits and Results for Canadians
Indian and Inuit Programming *(2001–02 Actual Expenditures: Grants $237.2 million; Contributions $3,762.3 million)* To assist First Nations and Inuit communities in achieving their self-government, economic, educational, cultural, social and community development needs and aspirations. The Indian and Inuit Programming assists First Nations in building healthy, sustainable communities through provision of services and programs similar to levels provided to other Canadian residents by provincial, territorial and municipal governments (including education, social services and community infrastructure). It also fulfils many of Canada's constitutional and statutory obligations and responsibilities to First Nations and Inuit. **Claims** *(2001–02 Actual Expenditures: Grants $428.7 million; Contributions $57.1 million)* To achieve negotiated settlements of Aboriginal land claims. Such settlements resolve outstanding grievances, establish certainty to land title and access to lands and resources, create a climate for economic development, and avoid time-consuming litigation. The settlement of a claim is not viewed as an end in itself, but rather as a beginning, in which the Aboriginal people start to regain control of their destiny. Claim settlements provide a land base and financial package establishing a solid basis and provide support for the department's *Gathering Strength* priorities of renewing the partnerships, strengthening Aboriginal governance, developing a new fiscal relationship, and supporting strong communities, people and economies.	**Strong Communities, People and Economies** — Strengthened and sustained economic development; increased self-sufficiency; improved health and safety. **Strengthened Aboriginal Governance** — Governance capacity-building initiatives; self-government and claims agreements; devolved federal responsibilities. **New Fiscal Relationship** — Effective fiscal relationships including new fiscal arrangements models and practical examples; new fiscal and statistical institutions; strengthened fiscal accountability; financial skills and capacity in First Nations. **Renewed Partnerships** — Reconciliation and community healing and specific claims settlements; increased public awareness of Aboriginal issues; stronger working relationships with Aboriginal people and organizations; new approaches to federal, provincial and territorial relations with First Nations and Inuit.
Northern Affairs Programming *(2001–02 Actual Expenditures: Grants $2.7 million; Contributions $68.9 million)* To promote the political, economic, scientific and social development of Canada's North; to assist Northerners, including Aboriginal groups, to develop political and economic institutions to enable them to assume increasing responsibility within the Canadian federation; to effectively manage and regulate the sustainable development of the North's natural resources to prepare for devolution to the territorial governments; to preserve, maintain, protect and rehabilitate the northern environment; and to manage ongoing federal interests in the North, including federal northern policy, federal-territorial relations and claims and self-government implementation, and federal circumpolar activities.	**Managing Federal Interests and Promoting Northern Sustainable Development** — Strengthened northern governance; a healthy human and natural environment; sustainable use of northern natural resources; greater circumpolar co-operation.

Milestone Monitoring

The department has in place the appropriate systems to monitor and ensure the integrity of its transfer payment programs. Specifically, the department has developed various performance frameworks (e.g. *Gathering Strength*) and reporting vehicles (e.g., annual reports on comprehensive claims and progress on *Gathering Strength*), which provide information on departmental performance to Canadians. The department also uses its internal audit and evaluation function to review programs and activities on an ongoing basis.

TABLE 8

Capital Projects (Projects valued at $15 million or more)

Capital Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Current Estimated Total Cost	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada*						
Claims						
Inuit Housing	25.0	—	5.0	—	5.0	5.0
Indian and Inuit Programming						
Infrastructure						
Atlantic						
Davis Inlet Relocation	143.1	18.0	21.1	33.4	37.0	37.0
Quebec						
Northern Quebec Marine Transportation Infrastructure Program — Docking Facilities	35.1	7.6	3.5	3.0	3.6	3.6
Manitoba						
Garden Hill — Water and Sewer	47.3	—	3.0	—	3.0	3.0
Sandy Bay — Water and Sewer	17.1	—	—	—	0.3	0.3
Red Sucker Lake — Water and Sewer	23.6	1.4	2.0	—	0.1	0.1
God's Lake — Water and Sewer	36.1	2.5	—	—	—	—
Oxford House — Water and Sewer	29.4	—	—	—	—	—
Wasagamack — Water and Sewer	32.0	—	0.1	—	—	—
Mathias Colomb — Water and Sewer	21.8	1.0	0.1	—	—	—
St. Theresa Point — Water and Sewer	44.8	0.3	—	0.3	0.5	0.5
Sayisi Dene — Water and Sewer	15.9	0.1	—	—	—	—
Sub-total (Infrastructure)	**446.2**	**30.9**	**29.8**	**36.7**	**44.5**	**44.5**
Educational Facilities						
Manitoba						
Chemawawin School	22.9	—	0.5	8.1	0.1	0.1
Garden Hill School Phase II	31.2	12.8	11.0	4.1	3.7	3.7
Peguis School Phase II	23.2	—	7.3	9.5	13.2	13.2
Mathias Colomb School	17.1	5.6	0.9	0.9	0.2	0.2
Pine Creek School	17.0	—	—	—	0.4	0.4
Sapotaweyak School	16.5	—	—	—	0.6	0.6
Sub-total (Educational Facilities)	**127.9**	**18.4**	**19.7**	**22.6**	**18.2**	**18.2**
Land Acquisition						
Quebec						
Kanesatake Land Unification	37.4	0.4	—	25.3	—	—
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	**611.5**	**49.7**	**49.5**	**84.6**	**62.7**	**62.7**
Total	**636.5**	**49.7**	**54.5**	**84.6**	**67.7**	**67.7**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.
*There are no capital projects valued at $15 million or more in the Administration Program or the Northern Affairs Program.

Loans

TABLE 9

Loans by Business Line (millions of dollars)

Business Line	Actual 1999–00	Actual 2000–01	2001–02 Planned Spending	2001–02 Total Authorities	2001–02 Actual
Indian and Northern Affairs Canada					
Claims					
Loans to native claimants (gross)	28.2	57.2	32.9	38.9	34.6
Loans to the Council of Yukon Indians for interim benefits to the Yukon elders	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3
Loans to First Nations in British Columbia for the purpose of supporting their participation in the British Columbia Treaty Commission process	22.8	—	37.8	37.8	28.5
Sub-total (Claims)	51.4	57.5	71.1	77.1	63.5
Indian and Inuit Programming					
Loans for the construction of houses through the Indian Housing Assistance Account (net)	—	—	—	—	—
Loans and guarantees of loans through the Indian Economic Development Account	(1.2)	—	—	48.0	—
Sub-total (Indian and Inuit Programming)	(1.2)	—	—	48.0	—
Northern Affairs Programming					
Loans to the Government of the Yukon Territory for making second mortgage loans to territory residents (gross)	—	—	—	0.3	—
Provision of Inuit loan fund for loans to Inuit to promote commercial activities (net)	—	—	—	6.6	—
Loans for the establishment or expansion of small businesses in the Yukon Territory through the Yukon Territory small-business loans account (net)	—	—	—	5.0	—
Sub-total (Northern Affairs Programming)	—	—	—	11.9	—
Administration	—	—	—	—	—
Total (Department)	50.2	57.5	71.1	136.9	63.5
Canadian Polar Commission	—	—	—	—	—

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

TABLE 10

Contingent Liabilities

Contingent Liabilities (millions of dollars)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 2000	March 31, 2001	Current as of March 31, 2002
Loans			
On-Reserve Housing (CMHC* and other approved lenders)	1,215.0	1,248.8	1,252.9
Farm Credit Corporation	0.1	0.1	—
Indian Economic Development Guarantee Fund	2.7	2.5	2.0
Claims and Pending and Threatened Litigation			
Litigation (see Note 1)	7,997.7	5,661.1	5,532.8
Non-litigation	43.4	67.2	34.2
Specific Claims	1,652.4	2,597.7	3,030.4
Comprehensive Native Land Claims	583.1	833.1	652.8
Total (Department)	**11,494.4**	**10,410.4**	**10,505.2**

Note 1: In June 2001, the Office of Indian Residential Schools Resolution of Canada became a fully autonomous federal government department. Responsibility for litigation cases for residential schools that were managed by Indian and Northern Affairs Canada has been transferred to the new department. Figures for previous years have been restated to reflect this transfer of responsibility.

Sick Leave

Employees are permitted to accumulate unused sick leave. However, such leave entitlements do not vest and can be used only in the event of illness. The amount of accumulated sick-leave entitlements that will become payable in future years cannot reasonably be determined and accordingly has not been recorded in the information provided. Payments of sick-leave benefits are included in current operations as incurred.

Due to rounding, figures may not add to totals shown.
*Canada Mortgage and Housing Corporation.

Contacts for Further Information

Indian and Northern Affairs Canada

Terrasses de la Chaudière
10 Wellington St., North Tower
Hull, Quebec
Postal Address: Ottawa, Ontario K1A 0H4
E-mail: webmaster@ainc-inac.gc.ca
Internet: http://www.ainc-inac.gc.ca

General Enquiries and Publication Distribution
(819) 997-0380
E-mail: InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Departmental Library
Not sure who to contact in the department?
(819) 997-0811
E-mail: Reference@ainc-inac.gc.ca

Media Enquiries — Communications
(819) 994-8404

Statistical Enquiries (Sociodemographic)
(819) 953-9999
E-mail: Instat@ainc-inac.gc.ca
Sociodemographic statistical publications available at http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_e.html.

Northern Affairs Program
(819) 953-3760
E-mail: NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Canadian Polar Commission

Constitution Square
360 Albert Street, Suite 1710
Ottawa, Ontario K1R 7X7
(613) 943-8605 or 1-888-POLAR01
E-mail: mail@polarcom.gc.ca
Internet: http://www.polarcom.gc.ca

Co-delivery Partner Contacts — Federal Department or Agency

Health Canada

Call (613) 954-8815 or see the website at http://www.hc-sc.gc.ca

Non-Insured Health Benefits; community health services; environmental health and surveillance; hospital services; National Native Alcohol and Drug Abuse Program; Brighter Futures Program — Community Mental Health and Child Development; Aboriginal Head Start; National Children's Agenda; Aboriginal Diabetes Strategy; First Nations and Inuit Home and Community Care Program; First Nations Health Information System; Food Safety and Nutrition Program; Organization for the Advancement of Aboriginal People's Health; Federal Tobacco Control Strategy; Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy; health data for First Nations; Capital Rust-Out; and Public Security and Anti-Terrorism.

Human Resources Development Canada

Call (819) 997-8677 or see the website at http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Aboriginal Human Resources Development Strategy.

Canada Mortgage and Housing Corporation

Call (613) 748-2586 or see the website at http://www.cmhc-schl.gc.ca

On-reserve: Non-Profit Rental Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; Home Adaptations for Senior's Independence; and Youth Internship for First Nations and Inuit Youth.

Off-reserve: Rural and Native Housing Program; Urban Native Housing Program; Residential Rehabilitation Assistance Program; and Emergency Repair Program.

Solicitor General of Canada

Contact the Aboriginal Policing Directorate at (613) 991-0241 or see the website at http://www.sgc.gc.ca

First Nations Policing Policy — Implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program, mainly on-reserve, through tripartite policing agreements between First Nations communities, provincial and territorial governments and the federal government, to provide First Nations with access to professional, effective, culturally sensitive police services that are accountable to the communities they serve.

Canadian Heritage

Contact the Aboriginal People's and Human Rights Program Directorate at (819) 994-3835

Aboriginal Friendship Centres Program; Northern Native Broadcast Access Program; Aboriginal Representative Organizations Program; Aboriginal Women's Program; Aboriginal Language Initiative; Aboriginal Languages Program; Urban Multipurpose Aboriginal Youth Centres Initiative; and Young Canada Works for Urban Aboriginal Youth.

Industry Canada

Call (613) 954-4064 or see the website at http://www.abc-eac.ic.gc.ca

Aboriginal Business Canada — Promotes the development, competitiveness and success of Aboriginal business in Canadian and world markets.

Fisheries and Oceans Canada

Contact the Aboriginal Affairs at (613) 993-1917

Aboriginal Fisheries Strategy and the *Marshall* Long-Term Response Program (Fisheries Access and Co-Management Program) — Increases Aboriginal involvement in all aspects of fisheries, fish habitat management and commercial fishing opportunities.

Natural Resources Canada

Contact the Financial Management Branch at (613) 996-6865

Aboriginal Model Forest; First Nation Forestry Program; *Canada Lands Surveys Act*; CANMET Energy Technology Centre; Enhanced Aboriginal Involvement Strategic Initiative; and capacity-building grants and initiatives in resource management.

Justice Canada

Contact the Aboriginal Justice Directorate at (613) 941-9298 or the Programs Branch at (613) 957-3180 or visit the website at http://www.canada.justice.gc.ca

Aboriginal Justice Strategy; Legal Studies for Aboriginal People Program; and the Native Courtworker Program.

Privy Council Office

For matters related to First Nations specific claims, contact the Indian Specific Claims Commission at (613) 943-1515 or see the website at http://www.indianclaims.ca; for any other matters, contact the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians at (613) 947-1848 (Privy Council Office)

Gathering Strength — Canada's Aboriginal Action Plan; and Indian Specific Claims Commission.

National Defence

Contact Corporate Services at (613) 992-6033

Bold Eagle Program; Canadian Forces Aboriginal Entry Program; Canadian Rangers Program; Junior Canadian Ranger Program; Headstart Program.

Correctional Service of Canada (CSC)

Contact CSC at (613) 943-0493 or visit the website at http://www.csc-scc.gc.ca

Aboriginal Treatment and Healing Programs; Aboriginal-specific health strategies; Research projects on Aboriginal Reintegration; Aboriginal Healing Lodges; Halfway Houses for Aboriginal offenders; National Aboriginal Employment-Recruitment Strategy; Elders working in institutions and in the community; Aboriginal Liaison Services in federal institutions; support to Native Brotherhood and Sisterhood Groups; Aboriginal Offender Employment and Job Placement; and Aboriginal Gangs Reintegration Project.

Indian Residential Schools Resolution Canada (IRSRC)

Residents of British Columbia, Alberta or the North may contact IRSRC at (604) 775-6400; all other residents may call (613) 996-2686 or visit the website at http://www.irsr-rqpi.gc.ca

Indian Residential Schools Resolution program — Management and resolution of Indian residential school claims.

BUDGET DES DÉPENSES

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/6-2002
ISBN 0-660-62117-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

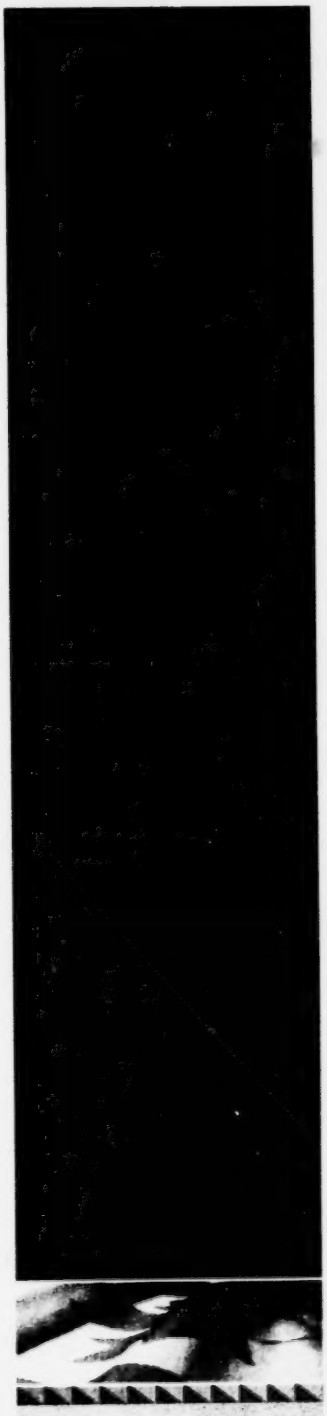

Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2002

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Canada

Table des matières

Section I : **Le message du ministre** 1

Section II : **Le contexte** 3
Le discours du Trône — AINC 3
Les cercles d'influence 4
La logique des résultats par rapport à chacun des grands objectifs stratégiques 5
La structure du rapport 6
Les principaux partenaires dans la prestation conjointe 7
Le profil de la population autochtone au Canada 7
La fiabilité des données sur le rendement 9

Section III : **Les réalisations démontrant le rendement** 11
Affaires indiennes et du Nord Canada 11
La Commission canadienne des affaires polaires 64

Section IV : **Les rapports consolidés** 71
La diversification des modes de prestation des services 71
L'approvisionnement et la passation de marchés 71
L'initiative d'amélioration des services 73
La Stratégie de développement durable 74
L'état des réservoirs de stockage de pétrole 76
D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens 77

Section V : **Les tableaux financiers** 81

Section VI : **Autres renseignements** 91
Les sources d'information additionnelle 91
Les partenaires dans la prestation conjointe — Ministères ou organismes fédéraux 92

J'ai le plaisir de déposer le Rapport sur le rendement d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice financier 2001–2002.

Le rapport présente certaines de nos principales réalisations pour l'année qui vient de s'écouler et témoigne du travail diligent et du dévouement des employés à AINC. En tant que ministre, je suis fier du travail que nous avons accompli durant cette année, ainsi que de nos buts et de nos priorités pour l'avenir. L'acquittement des engagements que nous avons pris envers les Autochtones dans le discours du Trône est le principe qui nous a guidés alors que nous entreprenions un certain nombre d'importantes démarches visant à améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

Afin d'atteindre ce but, nous avons adopté une approche pratique, équilibrée et intégrée qui se concentre sur les préoccupations courantes des particuliers et des collectivités. Pour orienter nos travaux, nous nous sommes fixé une série de grandes priorités visant à remettre entre les mains des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord, les outils nécessaires pour réaliser leur autosuffisance et saisir les possibilités offertes. S'il est fondamental de renforcer la gouvernance, le développement économique, l'éducation et les programmes sociaux ainsi que le règlement des revendications et l'autonomie gouvernementale représentent les pierres d'assises qui, dans leur ensemble, forment un continuum devant aboutir au dynamisme et à la vitalité des collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord.

Au printemps de 2001, nous avons instauré *Les collectivités d'abord : la mesure relative à la gouvernance des Premières nations*. Il s'agit des consultations les plus exhaustives à avoir été entreprises auprès des Premières nations au Canada. Cette mesure historique a amorcé la réforme depuis longtemps espérée de la *Loi sur les Indiens*, vieille de 126 ans. Elle a pour but de moderniser les dispositions de la *Loi* sur la gouvernance et de procurer aux Premières nations les instruments dont elles ont besoin pour rendre leurs collectivités autosuffisantes. Durant le printemps, l'été et l'automne de 2001, des membres des Premières nations ont participé à des assemblées publiques, à des séances d'information et à des groupes de discussion dans le contexte de ces consultations. Ils ont exprimé leurs opinions et leurs idées au moyen de lettres, de l'Internet et d'un centre d'appels téléphoniques sans frais. Dans l'ensemble, plus de 10 000 membres et dirigeants ont participé au processus menant au dépôt, en juin 2002, du projet de loi C-61, la proposition de *Loi sur la gouvernance des Premières nations*. Elle vise à confier le pouvoir de gérer les affaires relevant de la gouvernance communautaire aux membres des Premières nations, à qui ce pouvoir revient à juste titre.

Pour renforcer la gouvernance, il faut aussi donner aux collectivités des Premières nations de plus grands pouvoirs sur leurs terres de réserve et leurs ressources. En mars 2002, nous avons étendu l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* à un plus grand nombre d'entre elles. Ces Premières nations, ainsi que les 14 signataires initiales, ont le pouvoir de se soustraire aux dispositions de la *Loi sur les Indiens* portant sur l'administration foncière et d'établir leurs propres régimes de gestion des terres et des ressources. Ces exemples de renforcement de

la capacité de gouvernance font partie intégrante de l'assise qui permettra aux collectivités de devenir plus autosuffisantes et de jouir d'une meilleure qualité de vie.

En ce qui a trait aux faits nouveaux dans le Nord, il convient de signaler que la *Loi sur le Yukon* a reçu la sanction royale en mars 2002. Cette loi historique représente une étape importante dans l'évolution politique constante du Nord et témoigne de notre engagement à travailler en partenariat avec les collectivités et les gouvernements du Nord pour leur donner une plus grande maîtrise de leur propre avenir économique.

Tout en favorisant l'autosuffisance grâce à l'amélioration de la gouvernance, mon ministère a continué à faire des investissements stratégiques dans le développement économique. Ces investissements contribueront à renforcer les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Au cours de la dernière année, le Ministère a investi 65,6 millions de dollars dans 324 projets de développement économique des Premières nations et des Inuit de toutes les régions du Canada. Les contributions variaient de 2 000 $ à 3 millions de dollars. Axées sur les débouchés, ces contributions ont attiré plus de 400 millions de dollars en investissements de la part d'autres partenaires et créé plus de 2 000 emplois. Cet appui s'est traduit par des changements positifs véritables dans la qualité de vie des Autochtones.

Nous reconnaissons aussi que l'éducation des jeunes est essentielle à la santé et au bien-être de la collectivité. Mon ministère collabore avec les Premières nations et les Inuit pour faire en sorte que leurs enfants jouissent des mêmes possibilités et de la même qualité de vie que la plupart des autres Canadiens. Ce partenariat a remporté un grand succès dans tout le pays. Depuis que les Premières nations s'occupent de plus en plus de la gestion et de l'administration de leurs programmes d'éducation, le nombre d'étudiants des Premières nations et des Inuit appuyés financièrement par mon ministère et inscrits aux études postsecondaires s'est accru, passant de 14 000 à environ 26 000. Nous pouvons tirer une grande fierté de cette réussite, mais nous savons qu'il reste encore bien plus à faire. Comme la population autochtone est jeune et en pleine croissance, notre engagement envers l'éducation des jeunes des Premières nations et des Inuit demeure indéfectible.

Le renforcement de la gouvernance et les investissements stratégiques dans le développement économique et l'éducation, ainsi que les autres initiatives présentées dans ce rapport, font partie intégrante d'un ensemble de priorités qui commencent à porter fruit. Je vous invite à visiter notre site Web à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca pour obtenir encore plus de renseignements. Les améliorations dans tous ces domaines démontrent clairement que le partenariat renouvelé entre le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones fait une différence dans la vie de multiples personnes.

Personne ne dirait que le travail est achevé mais, comme vous le verrez dans les pages qui suivent, personne ne peut nier les progrès que nous avons accomplis ensemble.

Le discours du Trône — Affaires indiennes et du Nord Canada

Conformément au but du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes et aux engagements pris dans le discours du Trône de janvier 2001 et le Budget de 2001, le principal but d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord.

Pour atteindre ce but, nous continuons à faire des progrès au chapitre des quatre objectifs de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* (http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/index_f.html):

- le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens;
- le renforcement de la gouvernance autochtone;
- une nouvelle relation financière;
- des partenariats renouvelés.

Dans nos travaux, nous reconnaissons la nécessité d'une approche équilibrée et intégrée dans laquelle le développement économique et le développement social sont intimement liés. Nous nous efforçons principalement d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuit et des gens du Nord, grâce à une participation économique fondée sur de solides assises de gouvernance, de capital humain et d'infrastructure.

Plus précisément, AINC concentre ses activités dans les domaines qui permettent au Ministère de suivre une orientation intégrée et cohérente, où il peut obtenir des résultats positifs dans l'immédiat ainsi qu'à moyen et à long termes. En disposant d'une assise solide pour exercer une saine gouvernance, les Premières nations deviennent en mesure de participer pleinement au développement social et économique du Canada. En outre, les investissements dans l'éducation et l'efficacité des programmes sociaux assurent la santé et la compétitivité des Premières nations sur les plans collectif et individuel. Les activités comme le règlement des revendications et l'investissement dans le vaste potentiel des ressources du Nord canadien contribuent à la création d'un climat de possibilités et de croissance non seulement pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, mais aussi pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Les cercles d'influence

Le rapport est structuré en fonction des résultats stratégiques qu'AINC s'est engagé à obtenir. Pour chacun d'entre eux, le processus de planification d'AINC tient compte de trois « cercles d'influence ». Dans les rapports, ces cercles servent à présenter les résultats des activités du Ministère à court, à moyen et à long termes.

Le **cercle opérationnel** englobe les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources, de même que le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. Les activités à ce chapitre ont pour but de contribuer directement à celles du prochain palier, le cercle de collaboration. Au nombre des résultats au palier opérationnel figurent les consultations, l'élaboration de politiques, les opérations, les paiements, les communications et les programmes de sensibilisation.

Le **cercle de collaboration** est celui dans lequel s'inscrit l'appui que nous apportent nos partenaires pour réaliser nos buts, édifier les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives.

Les activités menées à ce chapitre influent directement sur les résultats à court et à moyen termes. Les résultats au palier de la collaboration incluent les suivants :

- l'adoption, par les collectivités et les secteurs ciblés, de pratiques qui contribuent à l'obtention des résultats stratégiques;
- le perfectionnement des capacités ou l'habileté et l'engagement accrus à relever les principaux défis et à saisir les débouchés pour mieux atteindre les résultats stratégiques;
- un savoir et une compréhension approfondis des principales exigences;
- les réactions positives de collectivités clés;
- la sensibilisation aux principaux enjeux, ainsi que l'engagement à relever les grands défis et à saisir les possibilités;
- l'appui aux grandes initiatives de la part des provinces, des territoires, des régions, des autres ministères du gouvernement ainsi que des autres intermédiaires et partenaires;
- les ententes et les partenariats avec les Premières nations et l'industrie concernant la mise en valeur des terres et des ressources.

Quand nous parlons de **cercle global**, nous faisons à la fois référence aux conditions qui influencent les résultats stratégiques et aux modifications qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe de se consacrer aux activités qui entraînent des changements susceptibles de se révéler bénéfiques à long terme pour les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord. Les résultats visés dans le cercle global (les résultats ultimes) ou les priorités sont des collectivités et des économies fortes et durables, ainsi que des gens dynamiques; le renforcement de la gouvernance autochtone et nordique; une nouvelle relation financière; des partenariats renouvelés.

La logique des résultats par rapport à chacun des grands objectifs stratégiques

Pour bien situer notre rendement dans son contexte, mettre en évidence les résultats de manière appropriée et faire le lien entre les ressources et les résultats, nous présentons une « carte » de la logique pour chacun des grands résultats stratégiques d'AINC et de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP).

Ces cartes de la logique des résultats s'inspirent des cercles d'influence que nous venons de décrire. Elles permettent aux lecteurs de voir graphiquement le lien entre l'utilisation des ressources d'AINC dans l'exécution de ses activités, les résultats de ces activités sur le plan opérationnel ainsi que l'influence de ces derniers sur ceux obtenus en collaboration avec les partenaires et les collectivités clientes, comme les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Ces résultats obtenus en collaboration peuvent ensuite être associés aux résultats et aux priorités stratégiques qui constituent la raison d'être du Ministère.

Toutes les réalisations présentées à la Section III peuvent être reliées à au moins un des énoncés récapitulatifs de la carte de la logique des résultats qui s'y applique. Les liens ainsi établis permettront dans un second temps de faire la synthèse du rapport des réalisations, en associant ces dernières à leur emplacement approprié sur la carte de la logique des résultats. En se reportant aux cartes, le lecteur pourra voir plus aisément comment chaque réalisation contribue à l'accomplissement des résultats stratégiques plus généraux.

La structure du rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuit et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.	Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens Le renforcement de la gouvernance autochtone Une nouvelle relation financière Des partenariats renouvelés	Section III
Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.	La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord	Section III

La Commission canadienne des affaires polaires

Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.	L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires	Section III

Les principaux partenaires dans la prestation conjointe

Quatorze institutions fédérales, dont AINC, dispensent des programmes aux Autochtones, et leurs dépenses totales se chiffraient à environ 7,5 milliards de dollars en 2001–2002 (voir graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires dans la prestation conjointe sont donnés à la Section VI.

Graphique 1

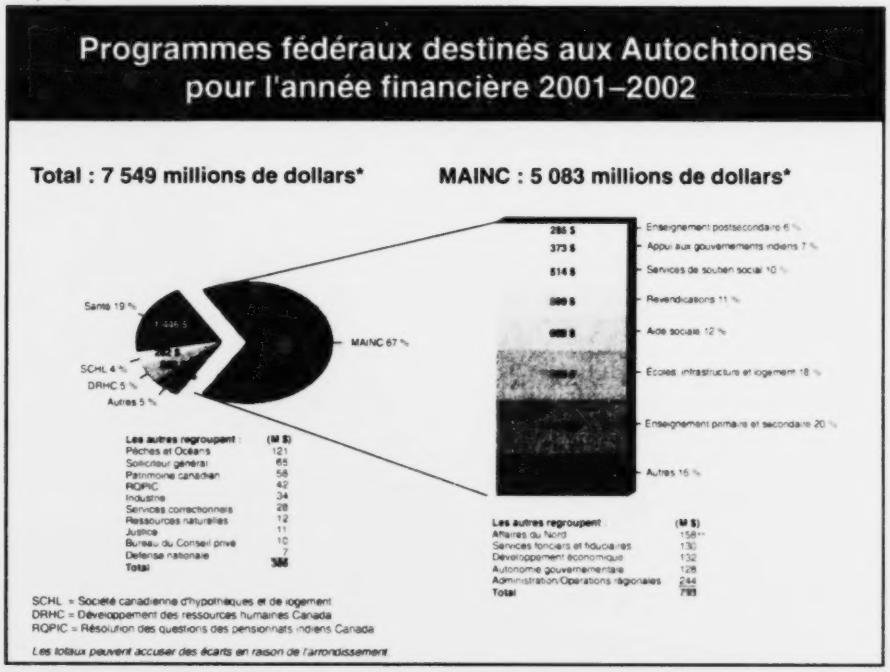

* Les dépenses mentionnées dans le graphique 1 sont de nature purement budgétaire.

** Montre les programmes à l'intention des Autochtones et une portion des programmes non conçus uniquement à leur intention.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones — **les Indiens, les Métis et les Inuit**. De plus, la *Loi sur les Indiens* donne la définition juridique de ce qu'on entend par **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*[1]. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et s'identifient eux-mêmes comme étant des Métis. Les **Inuit** sont les Autochtones de

[1] Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation qui a signé un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuit. Le Ministère est chargé d'exécuter les programmes et les services de type provincial dans les réserves.

Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuit et les autres collectivités autochtones à l'élaboration de solides structures de gouvernance ainsi qu'à la conclusion et à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique du Nord canadien, et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones[2], certaines de ces ententes visent aussi les Métis établis au nord du 60e degré de latitude.

Les Indiens inscrits vivant dans les réserves représentent environ 60 p. 100 de la population des Indiens inscrits. Cette population est répartie en 432 500 personnes vivant dans les réserves et 284 800 personnes qui habitent en dehors des réserves[3]. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidants — seulement 6 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,7 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,6 p. 100 vivent en milieu rural, 16,9 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,8 p. 100 en région éloignée.

On s'attend à ce que le taux de croissance de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves augmente de 31 p. 100 entre 2002 et 2021 et que l'ensemble de la population canadienne croisse plutôt de 12,8 p. 100. Environ 40,8 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans en comparaison de 24,8 p. 100 dans la population canadienne.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 96 collectivités structurées où vivent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuit. La population étant disséminée sur une vaste superficie, la prestation des services est d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidants sont répartis sur tout ce territoire; la population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 et celle du Yukon à 31 000.

La population du Nord est jeune; en fait, 45 p. 100 des personnes ont de moins de 25 ans. Les Autochtones représentent à peu près la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les T. N.-O. et près de 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont peu nombreuses.

---

[2] Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

[3] Projections basées sur 2000, établies pour 2002 à l'aide du Système d'inscription des Indiens.

La fiabilité des données sur le rendement

Les statistiques démographiques tirées du SII et vérifiées par son intermédiaire

Le système d'inscription des Indiens (SII) est maintenu par AINC et il existe depuis 1951. Le système est considéré comme faisant autorité puisqu'il comporte le nom de chaque personne inscrite en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Il est mis à jour à la fin de chaque mois par l'entremise de quelque 550 administrateurs de l'inscription des Indiens qui fournissent les nouveaux renseignements aux bureaux régionaux d'AINC.

Le système représente une source fiable de données, exception faite d'une lacune majeure : le signalement tardif des événements de la vie comme les naissances et les décès.

Pour plus de renseignements sur le SII, veuillez communiquer avec l'Unité de l'information, Direction de l'inscription et des listes de bandes, au 997-6296. Pour plus de renseignements sur les répercussions du signalement tardif des événements de la vie, veuillez communiquer avec la Section de l'analyse de l'information de la Direction de la gestion de l'information ministérielle au 953-4142.

Les statistiques tirées des projections démographiques et vérifiées par leur intermédiaire

La population des Indiens inscrits

Le Ministère se sert des projections démographiques fondées sur le SII de 2000, qui ont été élaborées à son intention par Statistique Canada. Ces projections ont été rajustées en fonction du signalement tardif de certains décès et naissance, ainsi que de l'omission d'en rapporter un certain nombre; elles diffèrent donc des données du SII. Même si ces projections ne sont pas des prédictions, elles représentent les tendances que suivra la population des Indiens inscrits si les hypothèses sous-jacentes (concernant les naissances, les décès, divers ajouts, la migration, la réintégration et la transmission héréditaire du statut) sont exactes.

La population canadienne

Le Ministère se sert des *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires — 2000–2006* (la publication nº 91-520 de Statistique Canada). Ces données sont considérées fiables quand les hypothèses sous-jacentes sont exactes.

Les statistiques démographiques tirées du Recensement du Canada de 1996 et vérifiées par son intermédiaire

Les statistiques du Recensement de 1996 présentent les caractéristiques de la population canadienne sur une base ponctuelle. Elles se fondent sur les données fournies par les intéressés.

L'une des principales limitations des statistiques du Recensement est le sous-dénombrement causé par l'omission d'y participer ou du recensement incomplet des collectivités. En 1996, on estime que 44 000 personnes n'ont pas été recensées. Même s'il s'agit principalement d'Indiens inscrits vivant dans des réserves, il n'y a pas eu de problème de recensement incomplet au sein des collectivités des Premières nations dans les territoires. Les statistiques pour le Nord sont donc très fiables.

Il convient de signaler que les données sur la population autochtone dans le Nord se fondent sur la définition d'un Autochtone selon AINC. Elles tiennent compte des répondants qui se sont identifiés eux-mêmes comme : 1) étant inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*; 2) étant membres d'une bande; 3) étant des Autochtones; ou 4) étant de souche autochtone, d'une ou de plusieurs origines ethniques autochtones.

Les statistiques sur l'amélioration des programmes d'éducation et de la réussite scolaire

Les statistiques sur l'éducation proviennent des rapports fournis par les Premières nations aux bureaux régionaux d'AINC, qui transmettent à leur tour un rapport à l'Administration centrale d'AINC. Les renseignements sont ensuite entrés dans les bases de données sur les états nominatifs et sur l'éducation postsecondaire.

Le système des états nominatifs dresse la liste de tous les étudiants inscrits aux études primaires et secondaires financées par AINC. Le système comporte des renseignements personnels comme le nom de l'étudiant, sa date de naissance et son numéro d'Indien inscrit. Les politiques ainsi que les activités de financement et de reddition des comptes se fondent sur cette information.

La base de données sur l'éducation postsecondaire inclut tous les étudiants inscrits aux études postsecondaires financées par AINC. Le système comporte des renseignements personnels comme le nom de l'étudiant, sa date de naissance et son numéro d'Indien inscrit.

Selon la Direction de la gestion de l'information ministérielle (DGIM), le taux de fiabilité des données est de 99 p. 100 puisque seulement trois Premières nations n'ont pas présenté de rapport en 2001–2002 et les bureaux régionaux pertinents ont fourni des estimations en leur nom.

Les statistiques sur les conditions du logement et les services d'aqueduc et d'égouts

Le site Web sur l'infrastructure et le logement (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/hsg/index_f.html) donne les statistiques sur le logement et les services d'aqueduc et d'égouts que les Premières nations (ou les régions en leur nom) ont l'habitude de fournir chaque année. Les Premières nations communiquent les renseignements requis dans le *Guide national de présentation des rapports des Premières nations*. La définition de chaque élément de donnée est expliquée dans le guide ainsi que dans le site Web sur l'infrastructure et le logement.

Les renseignements présentés dans ce site Web sont vérifiés par les bureaux régionaux, puis contre-vérifiés et rajustés par l'Administration centrale d'AINC. Les données sont donc très fiables.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuit en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuit et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre ainsi les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.

Combien cela a-t-il coûté?

	Services aux Indiens et aux Inuit	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 321 843 000 $	567 278 000 $	4 889 121 000 $
Autorisations totales	*4 281 997 547 $*	*583 045 917 $*	*4 865 043 464 $*
Dépenses réelles en 2001–2002	**4 227 508 519 $**	**580 010 577 $**	**4 807 519 096 $**

L'explication des écarts

Les services aux Indiens et aux Inuit : L'écart d'environ 40 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à la réaffectation de ressources à d'autres domaines prioritaires au sein du Ministère et à un transfert pour la création de Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada. L'écart d'environ 54 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures des frais d'exploitation (11 millions de dollars) et des ressources pour financer les prêts garantis consentis à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les revendications : L'écart de quelque 16 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux fonds supplémentaires alloués aux fins du règlement avec les Premières nations de Cold Lake (26 millions de dollars) et la Première nation de Fishing Lake (22 millions de dollars), compensés par des besoins moins considérables pour la mise en œuvre des règlements de revendications territoriales globales et des mesures relatives aux traités.

Le tableau suivant présente les ressources qui, en 2001–2002, ont été allouées à l'atteinte des objectifs prioritaires du Programme des affaires indiennes et inuites dans le cadre de Rassembler nos forces.

	Priorités (en millions de dollars)				
	Renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens	**Renforcement de la gouvernance autochtone**	**Nouvelle relation financière**	**Partenariats renouvelés**	**Total**
Éducation primaire et secondaire	1 016	—	—	—	1 016
Immobilisations	760	—	—	—	760
Aide sociale	608	—	—	—	608
Revendications*	—	318	—	262	580
Services de soutien social	514	—	—	—	514
Appui aux gouvernements indiens	—	367	1	5	373
Éducation post-secondaire	285	—	—	—	285
Logement des Premières nations	153	—	—	—	153
Services fonciers et fiduciaires	30	101	—	—	130
Développement économique	132	—	—	—	132
Autonomie gouvernementale	—	122	6	—	128
Total partiel	**3 499**	**908**	**7**	**266**	**4 681**
Activités régionales					127
Total					**4 808**

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Pour plus de renseignements sur les revendications, veuillez consulter http://www.inac-ainc.gc.ca/ps/clm/index_f.html.

La logique des résultats

Le cercle global

Le Canada et le monde

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Un avenir (plus) prometteur pour toutes les Premières nations et tous les Inuit, tel que manifesté par des réalisations dans les domaines prioritaires suivants :

- Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens
- Le renforcement de la gouvernance
- Une nouvelle relation financière
- Des partenariats renouvelés

Le cercle de collaboration

Les membres et les collectivités des Premières nations et des Inuit

LES RÉSULTATS OBTENUS EN COLLABORATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT

- Des mesures précises prises par les collectivités, qui contribuent à la réalisation de résultats stratégiques (priorité) *(relié aux résultats 2.2, 3.2, 3.3, 9.3)*
- Les collectivités qui acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires *(relié aux résultats 1.8, 4.2, 5.2 et 10.1)*
- Les collectivités qui améliorent leur cadre juridique et réglementaire et leur gouvernance *(relié aux résultats 4.3, 5.2, 6.1, 8.1, 9.2 et 11.1)*
- Des progrès constructifs dans le règlement des différends et des revendications, et dans les négociations *(relié aux résultats 5.3, 11.1, 11.2 et 13.3)*
- L'élaboration, en collaboration avec AINC et d'autres partenaires, d'approches, de cadres de travail et de plans *(relié aux résultats 1.2, 2.1, 2.4, 2.6, 2.7, 2.8, 11.2, 13.2 et 14.1)*
- L'engagement des parties concernées et leur participation constructive à des réunions, des cercles de décision, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes *(relié aux résultats 1.6, 2.6, 3.5, 5.2, 7.1, 7.2, 9.4, 11.1, 11.3, 12.7, 13.3 et 14.2)*

Les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux et les secteurs sans but lucratif et privé

LES RÉSULTATS OBTENUS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DANS LA PRESTATION

- Des intervenants — partenaires et intermédiaires venant de gouvernements autres que ceux des Premières nations ou qui ne font pas partie d'un gouvernement — favorisant l'obtention des résultats stratégiques *(relié aux résultats 3.1, 5.2, 10.1, 11.3, 11.4, 12.4, 12.8 et 12.9)*
- L'appui du secteur privé en matière de financement et de services (Accès aux services et aux capitaux) *(relié aux résultats 1.5, 1.6, 1.7, 1.9 et 12.9)*
- Des lois, des règles et des règlements fédéraux et provinciaux harmonisés et qui s'appuient mutuellement *(relié aux résultats 5.1 et 11.3)*
- La collaboration des ministères fédéraux à la réalisation des résultats stratégiques (précités), au moyen de politiques, de programmes et de financement *(relié aux résultats 1.2, 1.4, 1.5, 1.9, 3.1, 4.4, 7.1 et 9.1)*

Le cercle opérationnel

AINC

LES ACTIVITÉS	LES RÉSULTATS
• La liaison avec les partenaires et les Premières nations	• Des réunions, des tribunes pour échanger des renseignements *(relié aux résultats 2.1, 2.3, 11.3 et 12.7)*
• L'élaboration de politiques et de stratégies	• Les extrants attribuables aux politiques *(relié aux résultats 2.1, 2.3, 4.3, 9.2, 11.4, 12.5 et 13.1)*
• Le processus du financement	• Des ententes de transfert financier et des paiements *(relié aux résultats 1.1, 1.3, 1.4, 1.8, 2.7, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.2, 11.2 et 12.1)*
• Le soutien par les services spécialisés	• La prestation de services *(relié aux résultats 2.8, 9.2, 9.3, 11.1 et 12.8)*
• Les services de conseils et d'information	• Des produits de communication *(relié aux résultats 2.5, 2.8, 5.1, 7.2, 9.1, 12.6 et 12.8)*
• L'éducation et la sensibilisation du public	• Des produits de communication de masse *(relié aux résultats 12.1, 12.2, 12.3, 12.6 et 12.8)*

LES RESSOURCES

4,8 milliards de dollars en 2001–2002 et 2 263 équivalents temps plein

PRIORITÉ

Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens (3 499 millions de dollars en 2001-2002)

Que signifie cette priorité?

Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens consistent à apporter des changements positifs dans la vie des personnes et des collectivités — l'essence même de Rassembler nos forces — qu'il s'agisse de l'amélioration de la santé et de la sécurité publique ou du renforcement du développement économique.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. Un développement économique plus solide et soutenu
2. Une autosuffisance accrue
3. L'amélioration de la santé et de la sécurité

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les conditions uniques des collectivités des Premières nations et des Inuit sur les plans social, culturel et économique exigent que le gouvernement fédéral adopte une approche ciblée s'il veut respecter ses engagements au chapitre de la qualité de vie énoncés dans le discours du Trône et le Budget de 2001. Il lui faut adopter une démarche holistique pour satisfaire les besoins essentiels en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure. Il ne doit pas seulement consolider sa relation avec les Autochtones, mais aussi rendre plus efficace la collaboration entre les divers ministères fédéraux. Il faut également améliorer les partenariats avec le secteur privé, les provinces et les territoires.

Les priorités d'AINC et de ses partenaires sont le développement économique, l'éducation, le soutien de l'infrastructure et le développement social. Pour être en mesure de saisir les possibilités actuelles de croissance et de développement économiques, les Premières nations et les Inuit doivent pouvoir accéder plus facilement aux capitaux et aux marchés. Ils ont aussi besoin d'un climat d'investissement plus propice. Il leur faut les outils voulus pour établir de solides partenariats avec le secteur privé, ainsi que les provinces, les territoires, les autres ministères fédéraux et les associations professionnelles. En outre, une infrastructure économique appropriée, jumelée à des mesures de perfectionnement des compétences et du savoir-faire, se révèle nécessaire pour profiter des possibilités économiques.

L'éducation est essentielle au dynamisme social et économique d'une collectivité. AINC, en partenariat avec les Premières nations, s'emploie à relever les défis suivants :

- établir des normes appropriées;
- répondre aux besoins en matière d'éducation spécialisée;
- maintenir le « pouvoir d'achat » du programme d'éducation postsecondaire malgré la hausse des frais de scolarité;
- offrir des possibilités d'apprentissage permanent.

La force des collectivités repose sur une solide infrastructure. Les collectivités des Premières nations et des Inuit ont encore peine à fournir à leurs membres des logements convenables, un approvisionnement suffisant en eau potable, des égouts, des sources d'énergie écologiques, ainsi que des modes de transport et de communication efficaces. Tous ces éléments sont nécessaires à la santé et à la sécurité des collectivités et au maintien des liens avec le tissu social et économique du pays. L'éloignement de plusieurs collectivités exige des solutions novatrices et concertées pour combler ces besoins de manière abordable.

Le soutien social et le dynamisme de ses membres sont l'âme d'une collectivité. C'est en partenariat que l'on pourra élaborer une stratégie plus cohérente en matière de programmes sociaux, une stratégie qui favorisera la coordination des activités et des programmes fédéraux et facilitera ainsi la découverte de solutions locales aux problèmes locaux. Les problèmes des Premières nations sont diversifiés et, dans plusieurs cas, sérieux. On doit adopter une approche holistique pour remédier aux effets à long terme de la pauvreté, de la réinstallation, ainsi que du mécontentement et de la détresse sociale.

Pour relever fructueusement ces défis, AINC continuera d'appuyer les collectivités des Premières nations dans le renforcement de la gouvernance, notamment par des pratiques administratives plus efficaces et transparentes. Grâce à un régime de reddition des comptes qui fournit une véritable rétroaction aux collectivités des Premières nations, ainsi qu'aux autres ministères, nous serons en mesure de déterminer ouvertement et conjointement les progrès réalisés.

Le cercle opérationnel : Antérieurement, les programmes de développement économique d'AINC se fondaient sur une perception que toutes les collectivités des Premières nations et des Inuit étaient arrivées au même stade de développement. Il devient de plus en plus évident que l'économie de certaines collectivités est complexe et diversifiée et qu'elles ont des besoins plus particuliers, tandis que d'autres peuvent encore avoir besoin d'assistance dans la planification de base, les programmes et les services. Le principal défi opérationnel d'AINC est de soutenir le progrès dans toutes ces collectivités en maintenant des normes et des stratégies qui permettent d'obtenir des résultats satisfaisants dans le cadre des programmes. Il sera plus facile d'y réussir si les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les autres partenaires coordonnent leurs efforts et s'il est possible de faire des investissements directs dans les programmes de développement économique favorisant la participation des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne. Ces mesures doivent s'accompagner de programmes d'éducation et de formation qui habilitent davantage les Premières nations. Il faut aussi des programmes de sensibilisation et de défense des intérêts qui favorisent les partenariats stratégiques et se traduisent par des coentreprises, en particulier avec le secteur privé. Les investissements dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens réduiront les coûts en matière de santé et d'autres services sociaux et contribueront à la santé et au bien-être des populations vivant dans les réserves.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. Un développement économique plus solide et soutenu

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Appui à la création et à l'expansion des entreprises grâce à un financement direct visant à combler le manque de capitaux propres.

Le cercle de collaboration

- Accès direct accru aux marchés fédéraux pour les entreprises autochtones.
- Développement de la capacité économique des Premières nations grâce au mentorat et au renforcement des institutions (p. ex. institutions financières autochtones, organismes de développement économique communautaire, associations d'entreprises autochtones et associations sectorielles).
- Participation des Premières nations et des Inuit aux partenariats de développement régional avec le secteur privé et les provinces et territoires dans les secteurs de la foresterie, des mines, de l'énergie et des routes.
- Forums économiques élargis pour inciter les Autochtones, le secteur privé, les territoires et d'autres gouvernements à former des partenariats.
- Accès accru aux capitaux privés par les entreprises et les collectivités des Premières nations par l'entremise de projets pilotes à capital de risque et par le renforcement des institutions des Premières nations et des Inuit (p. ex. Programme de développement des entreprises autochtones).
- Accès accru aux cautionnements de soumission par les entreprises autochtones par le biais d'un nouvel instrument de garantie d'exécution.
- Amélioration de l'infrastructure dans les réserves pour appuyer le développement économique. Les secteurs clés comprennent les télécommunications, les routes et les sources d'énergie abordables.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Les Premières nations et les Inuit bénéficient maintenant d'un meilleur accès aux possibilités économiques par l'intermédiaire des programmes de développement économique d'AINC, tant ceux qui fournissent une aide financière directe que ceux conçus pour « ouvrir la voie » au développement économique.

1.1 Les investissements directs

Les investissements directs sous forme de capitaux propres complémentaires demeurent un élément important des initiatives de développement économique. En 2001–2002, AINC a apporté une contribution de plus de 26 millions de dollars pour 221 démarrages ou expansions d'entreprises, par rapport à 19,5 millions de dollars en 2000–2001.

1.2 Le développement des capacités économiques

En juin 2001, AINC et Ressources naturelles Canada (RNCan) ont parrainé un atelier visant à accroître la participation des Autochtones dans le secteur minier. Il regroupait des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, du secteur minier et des organisations d'affaires autochtones et des Premières nations. Cet atelier s'est conclu par une série de recommandations qui ont été présentées aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des mines dans le Nord, à l'occasion de leur conférence annuelle en septembre 2001. À la suite d'une directive des ministres, des intéressés ont préparé un plan d'action fondé sur le concept des « groupes d'action locale », mis sur pied un comité national de coordination et créé un certain nombre de projets expérimentaux.

1.3 Le Programme de foresterie des Premières nations

En 2001–2002, le Programme de foresterie des Premières nations a versé 4,5 millions de dollars pour améliorer les conditions économiques dans les collectivités des Premières nations. Il tenait compte des objectifs de la gestion forestière durable et du renforcement des capacités institutionnelles. Par exemple, l'Aboriginal Forest Industries Council a reçu 25 000 $ pour la production d'un plan stratégique visant la création d'un conseil de la foresterie autochtone en Colombie-Britannique.

1.4 Le Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources

AINC a fourni près de 12 millions de dollars à 100 projets en vue d'aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à dresser des plans stratégiques pour des projets majeurs d'exploitation des ressources et entreprendre des

négociations dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie et du tourisme axé sur les ressources. En 2000–2001, AINC avait versé 8 millions de dollars à 50 projets.

1.5 Le Programme de négociation de l'accès aux ressources

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources a versé 8,3 millions de dollars à l'égard de 200 projets de négociation, dont plusieurs ont abouti à des engagements de la part de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces ententes se sont en retour traduites par des démarrages d'entreprises, de la formation, des marchés et des centaines d'emplois. La réussite constante de ce programme s'est manifestée dans l'augmentation de ses engagements financiers. Durant sa première année d'existence en 1990–1991, 1,6 million de dollars avaient été versés à l'appui de 50 projets de négociation et, au cours de la dernière décennie, 53 millions de dollars ont servi à appuyer 1 600 projets.

1.6 Des tribunes économiques élargies

Au nombre des tribunes régionales figurent l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick, l'initiative de renouveau économique de l'Ontario et le Corporate Circle en Saskatchewan. Ces tribunes ont contribué à sensibiliser le secteur privé et à le faire participer davantage au renforcement des économies des Premières nations. Elles ont aussi permis aux bureaux régionaux d'AINC, aux autres gouvernements, aux dirigeants des Premières nations et au secteur privé de discuter de possibilités, d'intérêts et de besoins économiques. Cette activité a pris de l'ampleur en 2001–2002, notamment avec l'élargissement de l'initiative en Ontario et la création de nouvelles tribunes dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta.

1.7 Un accès accru aux capitaux

Un soutien direct aux entreprises et au développement économique exige un accès accru aux grandes sources de capitaux d'emprunt et d'investissement. On a obtenu plus de 20 millions de dollars auprès du secteur privé par l'entremise de l'Initiative de développement des entreprises autochtones, somme grâce à laquelle les institutions financières autochtones (IFA) ont pu consentir des prêts à ces entreprises. La formation et l'assistance offertes aux IFA ainsi que l'élaboration de nouveaux produits financiers aident ses institutions à se regrouper dans le cadre d'un réseau national autoréglementé de prêt aux entreprises autochtones.

Un projet expérimental entrepris avec la Société de capital de risque autochtone du Québec a été élaboré pour acheminer l'investissement du secteur privé vers les entreprises des Premières nations. Il s'agit d'un fonds d'investissement de capital de risque d'une valeur de 7 millions de dollars, établi sous forme de coentreprise entre les IFA et des intérêts du secteur privé. Ce fonds comportait une contribution de mise en marche de 1 million de dollars versée par AINC.

1.8 L'infrastructure économique

Quelque 29 millions de dollars ont été investis dans 26 projets d'infrastructure économique dans des secteurs clés comme l'énergie, les télécommunications et les parcs commerciaux; en 2000–2001, 20 millions de dollars avaient été investis dans sept projets. Les projets liés à l'infrastructure économique visent à pourvoir les collectivités des Premières nations et des Inuit des atouts commerciaux nécessaires pour attirer les capitaux d'investissement.

1.9 La stratégie donnant suite à la décision *Marshall*

En 2001–2002, des collectivités et des entreprises ont reçu 12,4 millions de dollars en vertu de la stratégie donnant suite à la décision *Marshall*, et ce pour financer 50 projets de développement économique et d'édification des capacités. Les projets portaient sur les pêches, le tourisme, l'infrastructure économique, la culture et des centres du patrimoine. De ce nombre, 15 projets ont été financés avec d'autres partenaires (les gouvernements fédéral, provinciaux ou le secteur privé) et 11 ont été négociés dans le contexte d'ententes provisoires sur les pêches (conformément à la stratégie donnant suite à la décision *Marshall*, stratégie stipulant que des mesures de développement économique et d'édification des capacités doivent être prises pour favoriser, dans la mesure du possible, la conclusion d'ententes sur les pêches).

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Préparer et distribuer un plan d'action pour donner suite à la réponse au rapport du Vérificateur général sur l'enseignement primaire et secondaire (avril 2000) en collaborant avec les Premières nations, en poursuivant les recherches et l'élaboration des politiques en matière d'éducation spécialisée et en intégrant les résultats du projet expérimental sur l'éducation spécialisée au Québec.
- Entreprendre un examen du Programme d'appui aux gouvernements indiens pour trouver des possibilités de mieux soutenir les capacités de gestion des programmes et des services des Premières nations.
- Élaborer, en collaboration avec les Premières nations, un cadre stratégique d'aide sociale remanié fondé sur la rétroaction provenant des projets pilotes.
- Le rapport provisoire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants (PNE) analyse les répercussions à court et à moyen termes sur les collectivités de la composante concernant le réinvestissement de la PNE au moyen des autoévaluations des Premières nations.
- Élaboration conjointe avec l'Administration centrale, les régions et les Premières nations, de plans d'action pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies concrètes visant à éliminer l'écart entre le taux de réussite scolaire des élèves des Premières nations et celui des autres élèves canadiens.

Le cercle de collaboration

- Participation de plus de 330 Premières nations à des projets de réforme de l'éducation.
- Amélioration des capacités dans les domaines du logement; de l'infrastructure pour l'élaboration de politiques et de programmes locaux; de nouveaux modes de financement; des services d'approvisionnement en eau, de la planification communautaire pour le logement; de la gestion des contrats de projets d'immobilisations dans le but d'appuyer l'autonomie gouvernementale.
- Appui aux enfants et aux familles des Premières nations en améliorant les initiatives de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.
- 176 projets pilotes relatifs à la réforme de la sécurité du revenu dans plus de 545 Premières nations, pour mettre à l'essai des approches novatrices visant à accroître l'accès aux mesures actives des programmes sociaux et renforcer l'autosuffisance des individus et des collectivités.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

2. Une autosuffisance accrue

2.1 L'éducation primaire et secondaire

Tous les bureaux régionaux ont préparé et présenté leurs plans d'action sur l'éducation, qui donnaient des mises à jour sur les activités jusqu'en mai 2002. Ces bureaux ont élaboré des stratégies qui devraient inciter les collectivités des Premières nations et les partenaires en éducation à participer à l'amélioration de l'efficacité des écoles des Premières nations. En plus d'établir les priorités de chaque région, les plans d'action portaient sur quatre grandes questions : la clarification des rôles, la compétence, la reddition des comptes et l'édification des capacités (recommandation 4.29 du vérificateur général). Donnant suite au conseil du vérificateur de préciser plus clairement le rôle d'AINC au chapitre de l'éducation, le Ministère a nommé un conseiller spécial en éducation qui épaulera le sous-ministre en coordonnant et en faisant progresser les travaux d'élaboration de la politique sur cette question. On s'attend à recevoir une ébauche de la politique au début de 2003.

Dans le cadre de la nouvelle initiative nationale sur l'éducation spécialisée, l'Administration centrale d'AINC collabore avec les bureaux régionaux et les Premières nations à l'élaboration de stratégies visant à améliorer les programmes et les services à l'intention des étudiants ayant des

difficultés d'apprentissage. Le projet expérimental en éducation spécialisée réalisé au Québec a permis de déterminer des indices de rendement préliminaires. Ces derniers ont été mis au point à la suite de consultations dans toutes les régions du pays. Ils ont finalement été approuvés par les comités d'éducation spécialisée des Premières nations de chaque région.

2.2 De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études

En 2001–2002, le nombre d'élèves des Premières nations vivant dans les réserves qui fréquentaient des écoles primaires ou secondaires est passé à 119 368, ce qui représente un taux de participation de 85,8 p. 100 de la population concernée (voir le graphique 2). De ce nombre, 60 p. 100 fréquentaient des écoles administrées par leur Première nation dans la réserve.

Graphique 2

Inscription aux écoles primaires et secondaires et dépenses connexes dans les réserves, 1996–1997 à 2001–2002

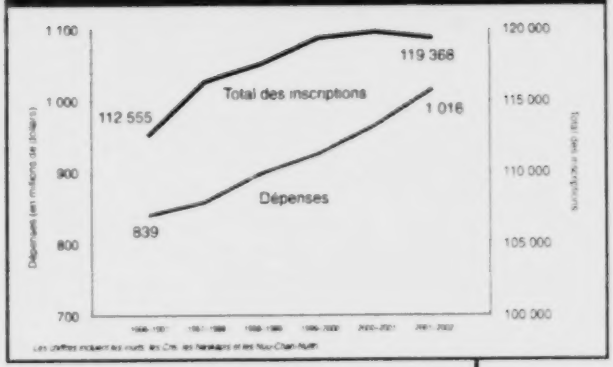

Les investissements en éducation post-secondaire sont passés de 269 millions de dollars en 1996–1997 à 285 millions en 2001–2002 (voir le graphique 3). Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits est passé de 250 en 1968–1969 à environ 26 000 en 2001–2002. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, le taux d'emploi des diplômés du niveau post-secondaire (64 p. 100) dépasse de beaucoup celui des diplômés du niveau secondaire (45 p. 100).

Graphique 3

Inscription aux études postsecondaires et dépenses connexes, 1996–1997 à 2001–2002

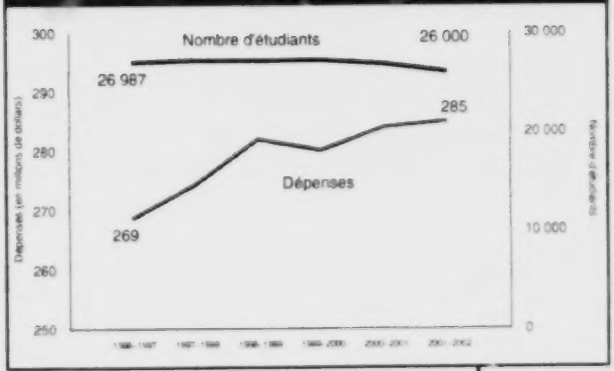

2.3 Une révision des programmes d'Appui aux gouvernements indiens

Le Ministère a commencé à s'acquitter de son engagement d'augmenter le financement du soutien des bandes, la plus importante composante des programmes d'Appui aux gouvernements indiens (AGI). Ce fonds apporte l'essentiel du soutien aux administrations des Premières nations depuis quatre ans. En juillet 2001, un bulletin d'interprétation des directives et des procédures du Programme des conseils tribaux a été distribué à tous les conseils tribaux et aux Premières nations. On y réitérait le but du financement versé dans le cadre des programmes d'AGI, ainsi que la nécessité d'adopter des mesures pour améliorer la reddition de comptes et établir des normes de services. Les 25 et 26 septembre 2001, les représentants des conseils tribaux de toutes les régions du pays se regroupaient au sein d'un atelier pour

examiner la prestation des services de conseils et des programmes. Ces personnes ont aussi étudié des mesures pour améliorer les normes de services. Depuis, un formulaire de présentation de rapports au Programme des conseils tribaux a été élaboré et envoyé aux conseils tribaux, qui doivent le remplir d'ici septembre 2002. Il servira à évaluer l'ensemble des résultats et des répercussions du Programme des conseils tribaux.

2.4 La restructuration du cadre de politique d'aide sociale, effectuée avec les Premières nations

En 2001–2002, au terme de plus de trois ans de collaboration entre AINC et des spécialistes des Premières nations, l'initiative de la Réforme de la sécurité du revenu a franchi un jalon important. Il s'agit de la conception conjointe d'un nouveau type d'aide sociale dans les réserves. Ces travaux se sont inspirés de plus de 270 projets de démonstration dans les collectivités. Cette année, AINC a fourni aux Premières nations plus de 14 millions de dollars pour la réalisation de projets du genre. En se fondant sur les conclusions tirées des projets de démonstration, d'ateliers avec les Premières nations, d'un comité mixte de coordination des politiques Canada-Premières nations ainsi que d'autres recherches, AINC et l'Assemblée des Premières nations (APN) ont cerné une nouvelle vision pour la sécurité du revenu. Cette dernière est présentée dans un important document de travail préparé par plus de 50 spécialistes des Premières nations et d'autres collectivités, document qui forme la première ébauche d'un cadre pour une politique nationale de l'aide sociale. Les propositions qui s'y trouvent sont maintenant prêtes à être examinées par les dirigeants des Premières nations et les décideurs fédéraux.

2.5 L'achèvement du rapport préliminaire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants

Les Premières nations ont maintenant terminé leur rapport préliminaire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants. Le rapport démontre qu'elles ont su mettre en œuvre les projets de réinvestissement de la PNE dans leurs collectivités de façon efficace, pertinente et sensible. Il indique aussi que les projets ont apporté une précieuse contribution au bien-être des enfants dans les collectivités des Premières nations. La Direction de la réforme des programmes sociaux travaille avec ces collectivités ainsi que les bureaux régionaux d'AINC pour faire en sorte que les projets de réinvestissement connaissent une réussite continue.

2.6 L'élaboration conjointe de plans d'action régionaux en matière d'éducation

AINC envisage présentement d'évaluer les écoles administrées par les bandes et celles administrées par le gouvernement fédéral. L'évaluation portera sur la pertinence des programmes d'études et le degré de réussite dans l'atteinte de leurs objectifs. Elle se penchera aussi sur le coût et l'efficacité globale de la prestation des programmes. Elle examinera des questions comme le respect des programmes d'études, leur pertinence sur le plan culturel, ainsi que le recrutement et le maintien en poste d'enseignants qualifiés. Les résultats des plans d'action régionaux et l'évaluation contribueront à déterminer des façons de combler l'écart sur le plan du niveau de scolarité pour que les étudiants des Premières nations atteignent un niveau comparable à celui des autres étudiants canadiens.

2.7 La participation des Premières nations à plus de 600 projets de réforme de l'éducation en 2001-2002

Depuis 1998, une somme additionnelle de 126 millions de dollars a été investie en vertu de Rassembler nos forces dans quelque 1 700 projets de réforme de l'éducation, à l'appui de projets communautaires visant à améliorer la qualité de l'éducation et l'achèvement des études. Au nombre des diverses activités entreprises pour atteindre les objectifs fixés par les milieux de l'éducation figuraient l'amélioration de l'enseignement et l'adaptation de la gestion ainsi que des aspects culturel et linguistique du programme pédagogique, sans oublier l'introduction des nouvelles technologies en classe. Les projets de réforme de l'éducation sont présentés à des comités mixtes d'AINC et des Premières nations qui choisissent les propositions en fonction des critères fixés. Les rapports narratifs préparés par les écoles et les collectivités des Premières nations décrivent la mise en œuvre et les résultats des projets, et sont envoyés aux bureaux régionaux de même qu'aux comités de financement.

2.8 Des capacités accrues

Des cours de formation sur l'élaboration de stratégies communautaires efficaces en matière de logement pour les Premières nations présentent des façons d'attirer plus de financement du secteur privé pour le logement, notamment pour la mise sur pied de fiducies foncières communautaires et de régies régionales du logement.

3. L'amélioration de la santé et de la sécurité

3.1 Une stratégie de gestion des eaux des Premières nations

En partenariat avec Santé Canada et Environnement Canada, AINC s'emploie à la mise au point d'une stratégie de gestion des eaux des Premières nations.

Cette stratégie portera sur les éléments essentiels d'une saine gestion de la qualité de l'eau et proposera une approche en multiples étapes. Parmi ces éléments figureront les suivants :

- un ensemble de normes clairement définies et mises en vigueur;
- une infrastructure appropriée;
- une exploitation et un entretien efficaces et efficients par des opérateurs formés et agréés;
- un solide régime transparent de vérification de la conformité prévoyant la conduite d'activités régulières d'inspection, de surveillance et de production de rapports.

De façon plus générale, la stratégie exigera des partenariats avec, par exemple, les organismes fédéraux et provinciaux pour aider AINC à protéger les bassins et les cours d'eau ainsi que pour tirer parti des progrès en sciences et en technologie.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Élaborer une stratégie de gestion des eaux des Premières nations.
- Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord, une stratégie pour traiter la question des changements climatiques.
- Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, une stratégie de gestion environnementale pour les terres des réserves.

Le cercle de collaboration

- Augmenter de 1 p. 100 la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout (de 94 p. 100 à 95 p. 100).
- Apporter un soutien pour la construction d'environ 2 600 nouvelles unités de logement et la rénovation d'environ 3 300 autres par les Premières nations.
- Assurer qu'au moins 50 p. 100 des projets entrepris dans le cadre de la composante écologique du programme Infrastructures Canada soient réalisés par les Premières nations.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Même s'il faudra effectuer d'autres consultations avec les Premières nations et d'autres intervenants, AINC et Santé Canada ont déjà commencé à réaliser certaines activités de la stratégie, notamment :

- l'inspection sur les lieux de toutes les usines de traitement des eaux usées et des installations d'approvisionnement en eau potable des Premières nations;
- l'amélioration de la formation des opérateurs;
- une revue des pratiques actuelles d'exploitation et d'entretien;
- un examen des normes nord-américaines s'appliquant à l'eau potable et aux eaux usées;
- un examen des protocoles de surveillance, de présentation de rapports et de communications.

3.2 L'amélioration des conditions de logement

Le nombre d'unités de logement convenables (celles qui n'exigent pas de rénovations mineures ou majeures ou de remplacement) s'élevait à 51 269, soit à 56 p. 100 du total (voir le graphique 4). Le nombre d'unités de logement s'est accru de 1 839 pour atteindre 91 736 unités, donc près de l'objectif de 92 000 unités visé pour 2003.

Graphique 4

Logements convenables dans les réserves, 1996–1997 à 2001–2002

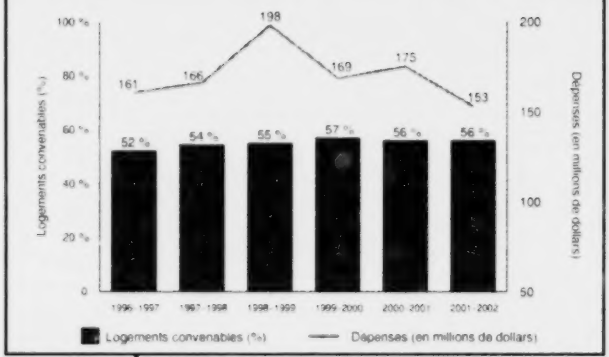

3.3 L'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'égouts

En 2001–2002, 98 p. 100 des logements étaient pourvus de services d'approvisionnement en eau et 95 p. 100 de services d'égouts, ce qui représente une hausse par rapport à 1996–1997, année où c'était le cas pour 96 p. 100 et 90 p. 100 des logements respectivement (voir le graphique 5).

Graphique 5

Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, 1996–1997 et 2001–2002

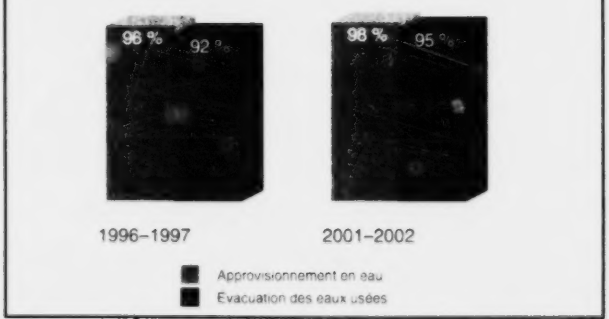

3.4 Le programme Infrastructures Canada

En 2001–2002, les projets écologiques représentaient 58 p. 100 des projets approuvés dans le cadre de la composante du programme Infrastructures Canada s'appliquant aux Premières nations.

3.5 La Stratégie d'intendance environnementale

La Stratégie d'intendance environnementale (SIE) est un plan d'action intersectoriel dynamique visant à répondre aux préoccupations environnementales dans les réserves. Elle a aussi pour but de favoriser l'intégration de bonnes pratiques de gestion environnementale dans

les activités du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII). À cette fin, un comité directeur de l'intendance environnementale (CDIE) a été mis sur pied pour diriger l'élaboration d'un plan d'action pour le PAII en matière d'intendance environnementale.

Le CDIE regroupe des représentants de quatre principales directions du PAII (les directions des terres, du logement et de l'infrastructure, du développement économique et de l'environnement), des Services des biens immobiliers pour AINC, ainsi que les directeurs généraux régionaux ou leurs délégués. Y sont également représentés l'APN, la National Aboriginal Land Managers Association, le Centre autochtone de ressources environnementales et l'Ontario First Nations Technical Corporation. Le plan d'action de la SIE doit orienter les activités suivantes :

- l'élaboration d'un cadre de politique pour la protection environnementale s'appliquant au PAII;
- la révision des directives et des procédures existantes et l'élaboration de nouvelles;
- l'amélioration de la sensibilisation environnementale et de la formation axée sur les capacités, dans le but d'assurer de saines pratiques de gestion environnementale et une prise de décisions avisée;
- la vérification de la conformité d'AINC aux obligations fédérales à l'égard de l'environnement.

Enfin, en ce qui a trait à la prévention de la pollution, le PAII, de concert avec le Programme des affaires du Nord (PAN) et le Programme de l'administration, a rédigé une politique de gestion des sites contaminés visant un environnement plus sûr, plus sain et plus durable pour les Premières nations ainsi que les collectivités inuites et nordiques. Elle a aussi pour but de préserver et d'améliorer l'intégrité de l'environnement.

Comme prochaine étape, la SIE proposera des solutions immédiates pour combler les lacunes dans les règlements régissant les activités sur les terres de réserve. Un certain nombre de partenariats reliés à la prévention de la pollution sont en voie d'établissement, notamment le groupe de travail interministériel d'AINC et d'Environnement Canada (qui se penche sur les lacunes dans les lois et les règlements sur la protection environnementale) et le groupe de travail sur l'édification des capacités environnementales des Autochtones.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Nous sommes résolus à faire en sorte que la qualité de vie des Premières nations et des Inuit soit comparable à celle des collectivités avoisinantes, et à accroître leur autosuffisance grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuit, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres ordres de gouvernement sont essentiels pour réaliser ce but.

Il est impératif d'établir des paramètres efficaces de développement ainsi qu'une approche intégrée et équilibrée si on veut accomplir des progrès bien concrets dans le renforcement des collectivités, des économies et des particuliers. Ces paramètres

doivent se fonder sur des solutions novatrices, élaborées et mises en œuvre par AINC et ses partenaires dans les domaines du logement et de l'infrastructure essentielle de même que des systèmes d'éducation et de formation permanentes. D'autres mesures se révéleront nécessaires, comme l'apport d'instruments efficaces de gouvernance et de gestion des ressources, qu'elles soient financières, foncières ou d'autre nature. De plus, un meilleur accès aux capitaux et un climat favorable à l'investissement aideront les collectivités à mieux tirer leur épingle du jeu sur le plan de la croissance et du développement économiques, et ils favoriseront la formation de partenariats, notamment des partenariats régionaux et multipartites.

Un appui constant aux membres des Premières nations et des investissements réguliers dans le renforcement de leurs collectivités et de leurs économies réduiront les coûts de la santé et d'autres coûts sociaux. Ils contribueront au bien-être des populations dans les réserves. En outre, des investissements stratégiques dans le développement économique des Premières nations et des Inuit donneront un nouveau souffle à l'économie canadienne. Les collectivités avoisinantes en profiteront, de même que la stabilité et la croissance économiques. La mise sur pied d'institutions favorise l'autosuffisance des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que de saines pratiques de gouvernance et de reddition des comptes.

Points à améliorer et leçons apprises

Les programmes d'Appui aux gouvernements indiens

Ces programmes constituent le principal soutien offert à la gouvernance et à l'administration locales des Premières nations. Ils ont été instaurés au début et au milieu des années 1980, période de changements rapides pendant laquelle les Premières nations se voyaient confier la responsabilité d'administrer les programmes et les services. Le Ministère a jugé nécessaire de réviser les politiques et les procédures régissant ces programmes pour mieux tenir compte de la réalité contemporaine et renforcer les capacités des institutions administratives des Premières nations pour qu'elles agissent d'une manière sensible et responsable envers leurs citoyens et le gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'utilisation des fonds publics.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel d'apporter des améliorations chez les Premières nations et les Inuit, notamment sur le plan économique, de manière à rendre leurs collectivités durables et à réduire les disparités considérables entre elles et les autres collectivités canadiennes. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance envers l'aide sociale et un taux d'achèvement des études médiocre sont tous des obstacles qui empêchent les Premières nations et les Inuit de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société au Canada. Le découragement et le sentiment d'exclusion qui règnent parmi ces personnes et ces collectivités affaiblissent le tissu social, politique et économique de notre pays.

Le renforcement de la gouvernance autochtone
(908 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Dans le cadre de nos efforts pour consolider la gouvernance autochtone, nous insistons sur les programmes dotés des éléments fondamentaux nécessaires à l'édification de collectivités durables et responsables. Au nombre des mesures prises figurent l'appui au perfectionnement professionnel, des réformes sur le plan législatif et institutionnel. Nous tâchons également de mettre au point et de faire signer des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales dans les plus brefs délais. Par ces initiatives, nous veillons à ce que les collectivités autochtones disposent des ressources, des capacités et du soutien réglementaire essentiels à l'amélioration de la gouvernance autochtone.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

4. Les mesures d'édification des capacités de gouvernance
5. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales
6. Le transfert des responsabilités fédérales

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les réalités nuisant à l'obtention des résultats escomptés comprennent :

- l'isolement et la faible population de nombreuses collectivités;
- la diversité des cultures;
- la diversité des visions de la gouvernance et des objectifs à cet égard;
- un déséquilibre des pouvoirs et une relation de dépendance qui existent depuis longtemps;
- l'incertitude quant à la propriété des terres et des ressources;
- des problèmes de gestion foncière attribuables aux lacunes de la réglementation;
- la difficulté d'établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones;
- les revendications territoriales en suspens et la complexité des questions entourant la conclusion des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernementale;
- le manque de compréhension, chez le public, de l'ampleur et de la nature des questions relatives à l'autonomie gouvernementale, à la gouvernance et aux droits ancestraux.

Le cercle opérationnel : La quantité et la diversité considérables des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales posent un problème majeur sur le plan des ressources. Il en faudrait toujours davantage pour réaliser des progrès mesurables sur tous les fronts, notamment pour apporter du soutien à toutes les tables de négociation. De plus, la complexité et l'ampleur des questions que soulèvent les mesures relatives à la gouvernance exigent l'appui et la participation de plusieurs

ministères fédéraux. Il faudrait aussi que le gouvernement fédéral établisse des partenariats avec les Autochtones ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le milieu universitaire pour investir stratégiquement dans des projets portant sur l'édification des capacités, le perfectionnement professionnel et la gouvernance.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

4. Les mesures d'édification des capacités de gouvernance

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Attribution stratégique des fonds de Rassembler nos forces pour appuyer des initiatives sur l'exercice des pouvoirs comme celles qui ont trait à la réorientation de l'autonomie gouvernementale et à l'établissement de centres d'appui à la gouvernance.
- Attribution stratégique de fonds pour renforcer les capacités des Premières nations et des Inuit de négocier les éléments liés aux terres et aux ressources dans les négociations de traités.

Le cercle de collaboration

- Élaboration de nouveaux modes et processus d'exercice des pouvoirs en vue d'appuyer les regroupements et la reconstruction des nations, de constitutions des Premières nations et d'ébauches de règlements.
- Élaboration de régimes de réglementation environnementale dans les réserves.
- Augmentation de la capacité des collectivités des Premières nations pour leur permettre de mettre sur pied et d'administrer des programmes communautaires qui répondent à leurs besoins particuliers, et d'apporter un soutien aux enfants et aux familles dans les réserves grâce à la modalité de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

4.1 Le soutien à la gouvernance

Dans le cadre du programme de réorientation de l'autonomie gouvernementale, des fonds ont été versés à 28 groupes autochtones de toutes les régions du pays pour répondre à des besoins en communication et en consultation. Ces sommes ont également servi à élaborer des modèles de gouvernance et des constitutions, ainsi qu'à doter les parties intéressées des capacités voulues pour faire la transition vers l'autonomie gouvernementale. Des produits de communications ont été élaborés dans diverses collectivités, notamment celles des Gwich'in, des Inuvialuit et de Deline. Dans le contexte des travaux du Centre d'appui à la gouvernance, le Conseil des Premières nations du Yukon a reçu des fonds pour créer un secrétariat à l'autonomie gouvernementale. Ce secrétariat doit aider les Premières nations du Yukon à répondre à leurs besoins particuliers pendant qu'elles mettent en œuvre leurs ententes sur l'autonomie gouvernementale.

4.2 Les composantes relatives aux terres et aux ressources de la négociation de traités

L'Initiative de préparation aux négociations (IPN) a financé plus de 80 propositions en 2001–2002. Des groupes autochtones ont ainsi pu améliorer leur capacité de négocier les composantes relatives aux terres et aux ressources aux fins du règlement de leur revendication territoriale globale. Une part de 45 p. 100 du financement a été versée pour la réalisation de projets découlant de l'initiative d'édification des capacités de la Colombie-Britannique. Parmi ceux-ci, certains projets portaient soit sur la compilation de renseignements sur l'utilisation traditionnelle des ressources, soit sur l'élaboration de systèmes d'information géographique, la préparation d'un plan de mise en valeur et de gestion des ressources, ou le perfectionnement des compétences. Les fonds de l'IPN ont permis d'offrir localement certains des services fournis dans le cadre de l'initiative de formation en intendance des terres autochtones et d'ajouter un volet de développement des entreprises forestières au programme de formation en techniques forestières parrainé par les gouvernements fédéral et provincial et par l'industrie.

Une firme de consultants indépendante a fait de l'IPN une évaluation positive qui a favorisé le renouvellement du programme jusqu'en mars 2004. L'une des grandes

constatations de l'évaluation était que, dans chacun des cas examinés, on avait observé une augmentation des capacités en matière de ressources humaines, d'information, de gouvernance et de gestion des terres et des ressources, conformément aux attentes précisées dans le concept du programme.

4.3 De nouveaux modèles et procédés de gouvernance

Les mesures du Ministère portant sur la gouvernance ont pour but principal de mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires pour que les gouvernements des Premières nations soit durables et qu'ils agissent de façon responsable envers leurs citoyens. Grâce à nos initiatives, les fonctionnaires des gouvernements des Premières nations acquièrent plus facilement les outils par lesquels les régimes et structures de leurs administrations deviennent durables, légitimes, efficaces et capables de rendre des comptes à leurs commettants. Le Ministère réalise ces objectifs en mettant en œuvre la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et la *Loi sur la gouvernance des Premières nations*.

La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN)
L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations et la LGTPN représentent d'importantes assises pour l'autonomie gouvernementale. Cette mesure de gouvernement à gouvernement, qui s'appliquait à l'origine aux 14 Premières nations signataires, permet aux Premières nations participantes de se soustraire aux dispositions sur l'administration foncière de la *Loi sur les Indiens* pour pouvoir administrer elles-mêmes leurs terres de réserve, puis gérer leurs terres et leurs ressources grâce à un plus grand pouvoir décisionnel local.

Nous avons reçu jusqu'à présent 50 autres résolutions de conseils de bande des Premières nations demandant l'adhésion aux dispositions de la LGTPN. En réponse à ces demandes, le ministre a annoncé le 20 mars 2002 qu'il élargirait l'application de ces dispositions à 30 autres Premières nations à raison de 15 par année ou de 30 tous les deux ans. Le Ministère continuera de prêter assistance aux Premières nations et au Conseil consultatif sur les terres pour que les autres Premières nations puissent adhérer à la LGTPN, notamment au chapitre des codes fonciers, des évaluations environnementales et des questions financières.

La *Loi sur la gouvernance des Premières nations* (LGPN)
La LGPN proposée (le projet de loi C-61) a pour objectif de combler les lacunes de la *Loi sur les Indiens* en matière de gouvernance et de procurer ainsi aux Premières nations le fondement juridique et les instruments habilitants leur permettant d'administrer des régimes de gouvernance transparents, efficaces et durables. Il s'agit entre autres des éléments suivants :

- une capacité juridique précise et des pouvoirs d'adoption et de mise en application de règlements pour les gouvernements des Premières nations;
- des rôles et des responsabilités mieux définis pour les conseils, les administrations et les citoyens des Premières nations;
- un régime de sélection des dirigeants plus équilibré;
- une obligation accrue de rendre des comptes aux membres des Premières nations sur les plans politique et financier et un rôle moins important du ministre dans les affaires courantes des collectivités des Premières nations.

En retour, tout ceci devrait favoriser l'édification des capacités humaines et institutionnelles et améliorer les administrations publiques. La croissance et le développement économiques en seront facilités ainsi que l'édification de solides collectivités dans lesquelles il existe une meilleure relation entre les dirigeants des Premières nations et leurs membres. À ce titre, la LGPN créera un lien très fort entre la gouvernance exercée en vertu de la *Loi sur les Indiens* et celle exercée conformément à la Politique du Canada sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Cette mesure vient donc appuyer les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre cette politique à plus long terme. La LGPN, qui permettra à plusieurs Premières nations de faire un pas de plus dans l'accession à l'autonomie gouvernementale, sera suffisamment étoffée pour procurer des outils de gouvernance modernes aux Premières nations qui demeureront assujetties à la *Loi sur les Indiens* dans un avenir rapproché ou qui choisiront de ne pas entamer de négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu des consultations exhaustives sur la LGPN proposée, un projet de loi historique qui amorcera la réforme longtemps espérée de la *Loi sur les Indiens*, vieille de 126 ans. Le projet de loi C-61 résulte de l'un des plus grands exercices de consultation entrepris auprès des Premières nations au Canada. Durant le printemps, l'été et l'automne de 2001, des membres des Premières nations de toutes les régions du pays ont participé à plus de 470 assemblées publiques, séances d'information et groupes de discussion régionaux dans plus de 200 collectivités. Ils ont aussi exprimé leurs opinions et leurs idées au moyen de la correspondance, du site Web sur la gouvernance des Premières nations et d'un centre d'appels téléphoniques sans frais. Plus de 10 000 membres et dirigeants ont ainsi fait connaître leurs points de vue.

Le Comité consultatif ministériel conjoint (CCMC), mis sur pied pour conseiller le ministre dans l'élaboration d'options pour le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations, a également joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de la LGPN. Le CCMC a délibéré pendant quatre mois et examiné l'éventail complet des questions de principe dans le but de rédiger d'efficaces mesures législatives. Les contributions apportées au ministre provenaient des renseignements recueillis durant la première étape des consultations, des rapports des groupes de discussions et des conseils prodigués par le CCMC. L'un des principaux objectifs était d'assurer que la loi proposée permettrait aux Premières nations de puiser parmi des modèles de gouvernance efficaces et d'adapter les instruments modernes de gouvernance à leurs propres coutumes et à leurs traditions uniques.

Le projet de loi C-61, la LGPN proposée, a été déposé à la Chambre des communes le 14 juin 2002. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web réservé à la gouvernance des Premières nations à l'adresse http://www.gpn-fng.gc.ca.

4.4 Les régimes de réglementation environnementale

En partenariat avec ses homologues régionaux et Environnement Canada, AINC continue à élaborer des solutions à court et à long termes aux déficiences dans la réglementation sur la protection environnementale dans les réserves. Le chevauchement des compétences (fédérales et provinciales) ainsi que la multitude de parties intéressées (les gouvernements fédéral et provinciaux, les Premières nations et le

secteur privé) ajoutent à la complexité d'un processus déjà laborieux. En dépit de ces difficultés, le Ministère a cerné tout un éventail de possibilités à cet égard, et poursuit ses travaux visant l'adoption d'un ensemble de moyens de remédier à l'absence de régime de réglementation environnementale pour les Premières nations assujetties à la *Loi sur les Indiens*.

5. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

5.1 Les lignes directrices et les mandats

Les lignes directrices s'appliquant aux négociations sur des sujets particuliers sont élaborées par les ministères fédéraux à l'intention des négociateurs fédéraux. De telles lignes directrices ont été élaborées et approuvées dans les secteurs suivants :

- les armes à feu;
- les établissements carcéraux et la libération conditionnelle;
- la gestion environnementale.

L'attribution des mandats de négociation est une étape clé dans la conclusion des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Le Cabinet doit donner des orientations pour aider les négociateurs à faire ratifier les principales dispositions des ententes et pour fixer les paramètres qui permettront de franchir une étape des négociations. Les mandats ont été approuvés dans les négociations suivantes :

- les négociations de l'entente définitive sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit (du delta de Beaufort);
- les négociations de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Deh Cho et d'Akaitcho;
- les négociations de l'entente définitive sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Inuit du Labrador;
- les négociations de l'entente définitive avec les Premières nations du Yukon (le mandat de ces négociations a été révisé pour toucher les revendications territoriales globales et les questions transfrontalières).

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- Matériel d'éducation du public sur l'autonomie gouvernementale et les revendications.
- Mise en œuvre de mesures visant à faire progresser les négociations relatives aux traités dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.

Le cercle de collaboration

- Atteinte des principales étapes-jalons aux tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les ententes financières.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

5.2 Le processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique

Le rapport annuel 2001 de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (CTCB) comportait, en annexe distincte, une étude exhaustive du processus des traités en Colombie-Britannique. Elle présentait plusieurs recommandations de changements. À la lumière de ces recommandations, les responsables ont convenu, à l'occasion de leur réunion du 27 octobre 2001, que leurs cadres supérieurs exploreraient ensemble des façons d'accroître l'efficacité du processus des traités. Chacune des parties pourrait soulever d'autres questions, en portant une attention particulière sur les moyens de rendre le processus plus efficace et d'élaborer les traités étape par étape.

Le rapport qui a donné suite à celui de la Commission, intitulé *Améliorer le processus des traités: Rapport du groupe de travail tripartite* (25 février 2002), a reçu l'aval des responsables le 15 mars 2002. Ce document a depuis été affiché sur les sites Web du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du Sommet des Premières nations. On peut également y consulter la note d'accompagnement du commissaire en chef de la CTCB, M. Miles Richardson, et un plan de travail établissant les différentes démarches que peut choisir chacune des tables de négociation de traités.

La mise en œuvre des mesures relatives aux traités

Les mesures relatives aux traités (MRT) visent à accélérer les négociations de traités en Colombie-Britannique. Ces mesures ont pour objectifs :

- de protéger les terres de la Couronne aux fins des traités;
- d'acquérir des terres privées aux fins des traités;
- de faire participer davantage les Premières nations à la planification des terres et des ressources avant même la conclusion d'un traité;
- d'aider les Premières nations à bénéficier de certains des avantages devant découler des traités et ce, avant leur conclusion;
- d'aider les Premières nations à se préparer à l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

Les MRT confèrent un rôle aux Premières nations dans les procédés existants de gestion des terres et des ressources. De plus, elles favorisent le développement économique et la réalisation d'études sur la gouvernance. Durant l'exercice 2001–2002, les Premières nations et le gouvernement provincial ont négocié et mis en œuvre 20 MRT.

Dix de ces MRT sont des études sur le développement économique stratégique ayant permis :

- d'orienter les intérêts fonciers vers des domaines d'importance stratégique sur le plan économique;
- de fournir des renseignements et des conseils aux Premières nations dans tous les secteurs économiques;
- de présenter aux Premières nations des débouchés dans d'autres secteurs que celui des matières premières.

Dans plusieurs de ces études, les auteurs ont repéré des possibilités de développement économique et recueilli des renseignements à leur sujet. Ils ont aussi cerné les façons dont les Premières nations peuvent se prévaloir de ces possibilités pour répondre à leurs intérêts en matière de terres et de ressources. Ces études aident aussi les Premières nations à découvrir des occasions de gestion en coopération.

Grâce à six des MRT mises en œuvre, les Premières nations reçoivent des fonds pour participer à des processus de gestion des ressources déjà en marche. Ces MRT enrichissent les fonctions des Premières nations dans la planification et la gestion des ressources à l'intérieur et à l'extérieur de territoires qui pourraient être visés par des traités à venir. Elles permettent aussi aux parties concernées de mieux comprendre le rôle que les Premières nations pourraient jouer à l'égard des terres et des ressources et leurs façons de les utiliser. En outre, ces mesures resserrent la coopération entre les participants engagés dans le processus.

Les quatre dernières MRT sont des études sur l'autonomie gouvernementale qui appuient les Premières nations dans leurs préparatifs à l'exercice de cette autonomie. Elles perfectionnent leurs capacités à ce chapitre par les moyens suivants :

- la prestation de programmes de stages dans les municipalités, les districts et les régions;
- l'établissement de relations avec l s municipalités, les districts et les régions;
- la conduite de consultations sur les visions communautaires de l'autonomie gouvernementale.

Quoique la plupart des MRT n'aient pas encore été menées à terme, nous avons décelé des indices selon lesquels elles auraient des répercussions très favorables sur les négociations. Par exemple, grâce à une MRT et une somme relativement minime d'argent, nous avons créé un élan et démontré notre détermination commune à régler les questions aux tables de négociation de traités dans toute la province. Les MRT ont servi à alimenter cet élan aux tables de négociation et à rehausser l'intérêt et l'engagement des collectivités. Mentionnons en outre que ces mesures ont des retombées sur d'autres éléments des négociations, car elles ont contribué largement aux travaux « en coulisses » nécessaires pour alimenter les progrès dans les négociations d'une entente de principe.

5.3 Les tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales – les principaux jalons

Au chapitre des négociations sur les revendications territoriales globales, l'année s'est révélé productive et les travaux diligents des dernières années ont porté fruit. Le 23 mai 2001, le Canada, les Premières nations du Deh Cho et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont signé une entente de mesures provisoires ainsi qu'une entente cadre à Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest). Cette annonce a été suivie, le 25 juin 2002, par la signature de l'Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador et, le 26 mars 2002, l'entente de principe sur la zone extracôtière du Makivik était paraphée. Des progrès considérables ont été réalisés dans la conclusion d'une entente définitive avec les Dogrib qui devrait être signée avant août 2002.

Au Yukon, de grandes réussites ont également marqué cette année. Il y a eu tout d'abord la signature, le 13 janvier 2002, des ententes définitives sur les revendications et l'autonomie gouvernementale, des plans de mise en œuvre et des accords auxiliaires par le conseil de Ta'an Kwach'an. Comme le mandat de négociation du gouvernement fédéral avec les Premières nations du Yukon devait expirer le 31 mars 2002, le gouvernement et les six dernières Premières nations à ne pas avoir conclu d'entente subissaient des pressions considérables. Cependant, la volonté de réussir était manifeste de tous les côtés et, ce même jour, le Canada a conclu ses négociations sur les revendications territoriales avec quatre d'entre elles. Des protocoles d'entente étaient signés avec les Premières nations de Carcross-Tagish, de Kluane, de Kwanlin Dun et de White River en vue de la rédaction technique et juridique des quatre ententes et de leur ratification d'ici mars 2003. Six jours de négociations avec le Conseil Dena de Ross River et la Première nation de Liard ont été reportés à plus tard pour des raisons humanitaires concernant leur négociateur en chef.

En Colombie-Britannique, des progrès considérables ont également été réalisés dans un certain nombre de négociations. Les négociateurs des Premières nations de Sliammon et Nuu-chah-nulth ont paraphé des ententes de principe. La Première nation de Snuneymuxw en est arrivée à un accord substantiel sur les principaux éléments d'une entente de principe qui a mené à un nouvel exercice de consultation avec des tierces parties. Les Dénés de Lheidli T'enneh et Tsay Keh sont aussi parvenus à des stades avancés de la négociation d'une entente de principe.

En outre, les groupes suivants ont signé des ententes sur l'autonomie gouvernementale :

- les Gwich'in et les Inuvialuit (entente de principe);
- les conseils unis des Anishnaabeg (entente définitive).

6. Le transfert des responsabilités fédérales

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Mise en vigueur de certaines modifications à la *Loi sur les Indiens* en vertu de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*; élaboration, en consultation, d'un nouveau règlement pour résoudre les différends lorsque plusieurs personnes se qualifient en tant que bénéficiaire d'une succession *ab intestat*.

Le cercle de collaboration

- Élaboration d'un cadre de consultation pour un projet d'exercice des pouvoirs par les Premières nations.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

6.1 La *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*

À compter du 4 septembre 2001, le décret CP 2001-1505 rendait exécutoires des modifications en vertu de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*. Certaines de ces modifications touchaient des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, notamment celles s'appliquant aux successions sans testament. Ces modifications élargissaient les avantages et les obligations de tous les partenaires (de même sexe et de sexe opposé) qui cohabitent dans le contexte d'une relation conjugale depuis au moins un an.

Ces modifications prennent en compte et règlent les préoccupations de longue date soulevées par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, concernant la pratique d'exiger une décision ministérielle pour permettre à des conjoints de fait d'hériter des biens intestats.

En plus d'étendre l'attribution des avantages, les modifications confèrent au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour résoudre des différends entre survivants (par exemple, entre un conjoint marié mais légalement séparé et un conjoint de fait). De concert avec le ministère de la Justice, AINC travaillera à l'élaboration de ce modèle de réglementation.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Nous sommes résolus à renforcer les gouvernements autochtones de manière à ce qu'ils soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leurs commettants et à ce qu'ils leur rendent des comptes. Ces gouvernements doivent disposer des pouvoirs, des ressources et de l'assise économique voulus pour offrir à la population qu'ils desservent une qualité de vie et des normes de services équivalentes à celles dont jouissent la majorité des autres Canadiens. La mesure relative à la gouvernance des Premières

nations (MGPN) ainsi que les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales contribuent à l'atteinte de ce résultat.

Les Premières nations ont besoin des instruments nécessaires à l'exercice d'une gouvernance efficace et responsable, ainsi qu'à la mise en place d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière ainsi obtenue permettra aux Premières nations de s'engager pleinement dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale.

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le Ministère est chargé de gérer les baux et d'autres instruments dans les réserves. Cette responsabilité est déléguée aux Premières nations par l'entremise du programme 53/60 (dont le nom fait référence aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui autorisent la délégation) et du Programme régional d'administration des terres. En attendant d'accéder à l'autonomie gouvernementale, les nombreuses Premières nations toujours assujetties à la *Loi sur les Indiens* peuvent se prévaloir de la loi proposée sur la gouvernance des Premières nations, qui leur procure les paramètres voulus pour une gouvernance et une reddition des comptes efficaces.

Certaines démarches, comme la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* (LGTPN), le projet expérimental sur le pétrole et le gaz des Indiens ainsi que les négociations sur les revendications territoriales globales améliorent la gouvernance et la reddition des comptes. Ces démarches favorisent la création de partenariats avec d'autres intérêts des secteurs public et privé ainsi qu'un environnement propice au développement durable à long terme. En outre, grâce à ces initiatives, les Premières nations peuvent davantage participer à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture.

Le règlement des revendications territoriales et l'avènement de l'autonomie gouvernementale bénéficient aux Premières nations et au grand public canadien en donnant aux collectivités autochtones les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques et à la réduction de leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. En outre, le règlement des revendications territoriales dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers et à l'accès aux ressources, ce qui, à son tour, facilite les transactions commerciales et favorise le développement économique.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Le prix à payer sur les plans économique et social pour l'absence de résultats à ce chapitre est très élevé. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités modernes, le Canada risque de devoir payer les frais de procès onéreux et de voir fuir des investisseurs potentiels. Par ailleurs, des possibilités de mise en valeur durable des terres, des ressources et des capacités pourraient disparaître. Les intervenants — Premières nations, gouvernements, secteur privé et autres citoyens du Canada — pourraient également perdre des occasions d'établir des partenariats significatifs et d'en tirer des retombées socio-économiques.

La conclusion de traités modernes améliore grandement la mise en valeur des ressources et le développement économique. La certitude quant à la propriété des terres et des ressources et aux droits de les exploiter procure un climat plus sûr et plus propice à l'investissement et à une croissance durable.

À défaut d'améliorer le cadre de gouvernance de la *Loi sur les Indiens*, nous verrons perdurer la situation actuelle qui, pour les Premières nations, se caractérise par une influence insuffisante sur le processus décisionnel, des relations politiques instables, la persistance de la dépendance et le manque d'incitation au développement économique. Le maintien du statu quo se traduirait par une transition vers l'autonomie gouvernementale plus difficile et bien plus lente.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance et à la création d'emplois pour les Autochtones et leur apportent une meilleure qualité de vie, une plus grande fierté de leurs accomplissements et un avenir plus prometteur pour leurs collectivités.

Points à améliorer et leçons apprises

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

- La signature d'une entente définitive ne marque pas la fin des travaux; en réalité c'est le début d'une nouvelle relation.
- Le travail des négociateurs, des gestionnaires de la mise en œuvre à AINC et des collectivités autochtones signataires d'une entente sur les revendications territoriales ou l'autonomie gouvernementale est en constante évolution.
- Il est essentiel de disposer d'un processus de rétroaction sur la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale pour éviter les erreurs dans les ententes à l'avenir.
- Il est indispensable que tous les ministères fédéraux s'engagent à respecter leurs obligations découlant des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Une nouvelle relation financière
(7 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Les objectifs d'une nouvelle relation financière sont les suivants :

- des rapports intergouvernementaux efficaces, notamment des relations financières avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit qui ont les ressources institutionnelles et humaines dont ils ont besoin;
- des ententes financières transparentes, stables et prévisibles, axées sur la création de revenus de source autonome;
- le respect, par les gouvernements des Premières nations et des Inuit, de leur obligation de rendre des comptes sur les plans financier et politique à leurs commettants et aux autres ordres de gouvernement dans le but d'éliminer les obstacles à une participation accrue des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens ?

7. L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes financières et d'exemples concrets
8. De nouvelles institutions financières et de la statistique
9. Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière
10. L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier.

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Au nombre des facteurs qui influencent l'obtention des résultats souhaités figurent l'administration de la *Loi sur les Indiens* et le transfert des responsabilités, qui se sont traduits par des capacités variables chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuit de gérer efficacement les structures financières et de gouvernance. À ces facteurs s'ajoutent la petite taille de bon nombre de collectivités et leur degré de dépendance à l'endroit du financement fédéral. De plus, les revenus de source autonome sont limités et les possibilités de développement économique se font rares dans une économie de plus en plus axée sur le marché, tout cela sans compter les contraintes que la *Loi sur les Indiens* impose sur « l'argent des Indiens ». L'absence d'un cadre juridique approprié régissant la reddition de comptes sur le plan financier rend encore plus difficiles l'administration des fonds publics et la prestation des programmes et des services. L'évolution et la diversité des relations entre les Premières nations, les Inuit et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux influent aussi sur l'obtention des résultats désirés. Enfin, la conjoncture économique dans les provinces et à l'échelle du pays a également de fortes répercussions à cet égard.

De nombreux ministères fédéraux versent des fonds aux Premières nations et cette situation a suscité le double emploi, la fragmentation de l'aide et le gaspillage.

L'harmonisation des modalités de financement créerait un environnement moins complexe et laborieux pour la reddition de comptes et la gestion axée sur les résultats. Une telle harmonisation mettrait aussi en évidence une perspective plus globale et complète de la relation entre le Canada et les Premières nations. Parmi les défis qui se posent dans l'établissement de relations financières de gouvernement à gouvernement, on peut mentionner ce qui suit :

- la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux modes de transfert financier plus souples;
- les difficultés relatives à l'intégration de dispositions sur les finances dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales;
- la nécessité que le grand public apporte son appui aux nouveaux transferts financiers, aux institutions financières et aux exigences en matière de reddition de comptes et, pour ce faire, qu'il les perçoive comme des moyens efficaces et durables d'améliorer les conditions socio-économiques des Premières nations et des Inuit.

La *Loi sur les Indiens* est souvent perçue comme un cadre peu propice aux relations politiques et financières contemporaines pour les raisons suivantes :

- elle limite l'accès aux capitaux et aux garanties et elle oblige AINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie tout en restreignant les solutions de rechange en matière de gestion des fonds des Premières nations;
- elle confère des pouvoirs considérables au ministre, comme dans le cas des personnes qui meurent sans testament (une situation désignée sous le nom de succession *ab intestat*).

Mais pour se libérer de ces contraintes, il faut relever les défis suivants :

- amener les Premières nations et les Inuit, tant ces personnes que leurs gouvernements, à reconnaître les avantages sur les plans de l'économie et de la gouvernance qu'apportent la production et l'utilisation de revenus de source autonome;
- accroître la capacité institutionnelle des Premières nations et des Inuit de perfectionner leurs ressources humaines pour qu'elles gagnent leurs propres revenus, et de gérer les questions financières.

Des philosophies politiques divergentes posent un risque stratégique important à l'établissement d'une nouvelle relation financière avec les Premières nations. L'approche progressive et pratique employée actuellement pour faire bouger les choses est contestée par certains dirigeants des Premières nations qui privilégient la négociation d'un plan d'action axé sur les droits. Il est nécessaire de démontrer les liens entre les activités actuelles et leurs répercussions à long terme pour obtenir un large appui à cette approche.

Le cercle opérationnel : Pour que les investissements stratégiques se traduisent par une saine gouvernance, une reddition des comptes plus rigoureuse, des capacités institutionnelles accrues et des effectifs plus compétents, il faut constamment mettre l'épaule à la roue. L'établissement et le maintien de partenariats productifs avec les gouvernements des Premières nations et des Inuit, d'autres gouvernements, les

milieux universitaires et professionnels et d'autres intervenants apportent régulièrement, eux aussi, leur lot de difficultés.

Parmi les défis particuliers à la négociation et à l'implantation de nouvelles relations financières se trouvent :

- la définition de mandats, de lignes directrices et de modalités de reddition des comptes appropriées pour les négociateurs de l'autonomie gouvernementale;
- un soutien efficace pour que les négociations financières, complexes, soient menées en respectant les niveaux de ressources actuels et les autorisations accordées;
- l'élaboration de nouvelles institutions financières et de la statistique.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

7. L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes financières et d'exemples concrets

7.1 Les ententes de transfert financier

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur les aspects financiers et sur l'exercice des pouvoirs.

Le cercle de collaboration

- Modification des ententes de transfert financier de manière à tenir compte des principes du développement durable.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

En ce qui a trait aux ententes de transfert financier, cette année a été marquée par la poursuite des efforts visant à établir de productives relations intergouvernementales. L'objectif consiste à établir des relations financières avec des gouvernements des Premières nations qui seraient dotés des ressources institutionnelles et humaines voulues pour administrer les nouvelles ententes de transfert financier en vertu de l'Entente de financement Canada-Premières nations. Des ateliers ont été organisés avec la participation des Premières nations pour les aider à élaborer leurs plans de développement durable des collectivités. Cette initiative découle de l'engagement énoncé dans la Stratégie de développement durable (SDD) d'AINC d'assurer que les principes du développement durable font partie intégrante non seulement des ententes, mais aussi des activités générales du Ministère. Un groupe de travail interministériel a été formé dans le but d'établir, pour les Premières nations, des modalités de rapports plus simples et davantage axées sur les résultats. Le groupe procède à un examen régulier des exigences en matière de rapports, des ententes de contribution fédérales et d'un cadre commun de reddition des comptes.

7.2 Les lignes directrices aux fins des négociations sur les questions financières et la gouvernance

Les lignes directrices aux fins des négociations sur les questions financières et la gouvernance ont été modifiées pour tenir compte des commentaires et des suggestions d'autres ministères et des collectivités des Premières nations. On s'attend à ce que les lignes directrices soient approuvées en 2002–2003.

8. De nouvelles institutions financières et de la statistique

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Par l'intermédiaire de la Table nationale de discussion sur les relations financières, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernés et avec l'Assemblée des Premières Nations, continuer de progresser dans le domaine du partage de l'information, et planifier une initiative qui permettrait d'établir un ensemble intégré d'institutions financières des Premières nations pouvant contribuer à produire des revenus autonomes et favoriser des pratiques de gestion saines, transparentes dont elles sont tenues de rendre compte, comparables à celles d'autres gouvernements à la taille et aux responsabilités similaires.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

8.1 Les progrès dans la création des quatre institutions

À la suite des travaux de la Table nationale sur les relations financières, l'Assemblée générale de l'APN adoptait en juillet 2001 la résolution de travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un projet de loi pour créer quatre institutions financières des Premières nations: une commission de la fiscalité, une commission des finances, un conseil de gestion financière et un institut de la statistique. Des plans ont été créés pour chacune des quatre institutions et on a rédigé une ébauche de projet de loi. Ce dernier vise à doter d'un fondement juridique le régime de taxation foncière, un régime de financement par obligations et la structure institutionnelle requise pour administrer ces régimes de gestion financière et statistique des Premières nations.

9. Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Mise à jour des lignes directrices et des mandats sur le financement et la reddition des comptes, en vue d'appuyer et de faciliter les processus de négociation.
- Mise en place de paramètres de reddition des comptes plus efficaces.

Le cercle de collaboration

- Conformité aux exigences généralement acceptées en matière de contrôle et de rapports financiers, comme le prouve le nombre d'états financiers approuvés sans réserve par des vérificateurs indépendants agréés.
- Obligation de rendre des comptes aux membres, démontrée par la baisse du nombre d'allégations et de plaintes relatives à la mauvaise gestion financière.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

9.1 Les lignes directrices et les mandats en matière de financement et de reddition des comptes

Le Comité directeur fédéral de l'autonomie gouvernementale et des revendications globales a élaboré des mandats en matière de financement et de reddition de compte qui sont conformes aux directives actuelles à l'intention des négociateurs fédéraux de l'autonomie gouvernementale. L'initiative vise à appuyer et à faciliter les processus de négociation.

9.2 Le cadre de reddition des comptes

AINC a amélioré son cadre de reddition des comptes en effectuant des visites régionales de vérification de la conformité. Durant celles-ci, les vérificateurs examinent les paramètres de surveillance de la gestion des paiements de transfert. En plus de cette activité, le Ministère a élaboré certaines politiques nationales et en a révisé d'autres, par exemple, la politique d'intervention et celle sur le crédit et la solvabilité. Nous nous employons à réviser les modalités de réception et d'examen des renseignements financiers pour assurer un traitement efficace, opportun et uniforme de cette information.

Donnant suite à une recommandation du Comité permanent des comptes publics, AINC a instauré une nouvelle exigence en matière de rapports financiers sur les fonds versés par le gouvernement fédéral. Dès le début de l'exercice financier 2001–2002, toutes les Premières nations ont dû présenter un calendrier servant à informer le public sur les secteurs de programmes et de services dans lesquels des paiements de transfert ont été versés. Elles peuvent aussi procéder autrement en rendant public l'ensemble de leurs états financiers.

9.3 Les états financiers consolidés

Le nombre d'états financiers annuels consolidés, qui ont été présentés par les Premières nations et ont reçu une opinion favorable (approuvés sans conditions) est demeuré stable à 78 p. 100 (voir le graphique 6). De plus, des efforts concertés ont été déployés pour rendre ces états financiers vérifiés accessibles aux membres des bandes.

AINC passe en revue les vérifications des états financiers des Premières nations et de leurs organisations pour évaluer leur santé financière et s'assurer qu'elles se conforment aux exigences des ententes de transfert financier. Lorsque le vérificateur cerne un problème, comme l'endettement excessif (les Premières nations recourent à l'endettement surtout à des fins de logement et de développement économique), une intervention s'impose. Selon la gravité du problème, AINC procède à l'une ou l'autre des trois interventions suivantes : gestion d'un plan d'action par la Première nation concernée, cogestion du plan ou encore, gestion de ce plan par une tierce partie. Au 31 mars 2002, 23 p. 100 des Premières nations et de leurs organisations (158 de 698) faisaient l'objet d'une forme ou d'une autre d'intervention, comme le montre le graphique 7.

Graphique 6

La répartition des états financiers en fonction de l'opinion des vérificateurs, 1998–1999 à 2000–2001

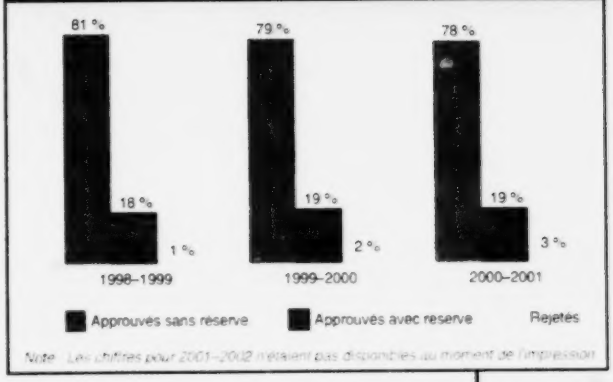

Note : Les chiffres pour 2001–2002 n'étaient pas disponibles au moment de l'impression.

Graphique 7

Premières nations et organisations
Niveau d'intervention*

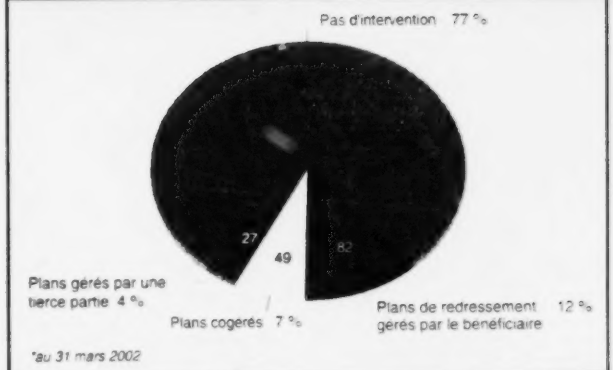

*au 31 mars 2002

9.4 Les allégations et les plaintes

Le Ministère a révisé sa politique sur les allégations et les plaintes pour préciser et uniformiser ses processus de gestion. On a communiqué à AINC 100 allégations (de délits criminels) et 206 plaintes (non liées au droit criminel) concernant des organismes gouvernementaux ou d'autres organisations des Premières nations et des Inuit. Pour ce qui en est des allégations, AINC a pour politique de consulter officieusement les services de maintien de l'ordre concernés ou de mettre l'auteur de l'allégation en contact avec ces derniers, ou encore, de faire les deux. En ce qui a trait aux plaintes, le Ministère doit tenter d'en faciliter le règlement en toute confidentialité, en travaillant si possible avec la Première nation. Un atelier national à l'intention des coordonnateurs des plaintes et des allégations a eu lieu. Il portait sur l'utilisation du système des dossiers sur les allégations et les plaintes. Le groupe de travail interministériel sur les allégations et les plaintes s'est réuni en décembre 2001. Plus de 40 représentants d'AINC, de Santé Canada et de la Gendarmerie royale canadienne ont participé à cette rencontre.

10. L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Allocation stratégique des fonds de Rassembler nos forces à des projets et des initiatives dans le domaine financier.

Le cercle de collaboration

- Meilleures capacités de gestion financière dans les collectivités, résultant de la formation de gestionnaires financiers agréés, le processus d'accréditation étant établi et approuvé par la collectivité.
- Participation accrue des Premières nations à l'élaboration de la capacité de gestion financière, concrétisée par des ententes de financement global bien gérées et par le nombre accru d'accords de collaboration dans le domaine financier (signés avec les Premières nations).

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

10.1 Les capacités de gestion financière

L'Association des agents financiers autochtones du Canada, (AAFA) a reçu des fonds d'AINC. Cette association a décerné le certificat d'agent financier autochtone agréé à 74 personnes qui ont présenté une demande en vertu de la politique sur les accords spéciaux. L'Association a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec l'Association des comptables généraux accrédités du Canada en vue de mettre au point et d'adapter les exigences s'appliquant au certificat et à l'examen. Le site Web de l'AAFA se trouve à l'adresse : http://www.afoa.ca.

Au Yukon, quelques Premières nations ont reçu des fonds pour perfectionner leurs capacités dans les secteurs du droit, de l'administration, des communications, des finances et de l'informatique. Elles peuvent ainsi mieux échanger des renseignements au sein de leurs collectivités. En Saskatchewan, des fonds ont été versés au conseil tribal des bandes signataires du Traité nº 4 et de File Hills Qu'Appelle pour l'adoption de mesures de contrôle financier au moyen d'une loi générale sur la gestion financière. Ces sommes ont également permis d'évaluer les besoins en matière de systèmes financiers, d'élaborer des lignes directrices sur la reddition des comptes ainsi que d'établir les fonctions et les services du conseil tribal. En Ontario, les United Chiefs and Councils of Manitoulin et l'administration des Premières nations de Matawa ont élaboré un document précisant une gamme d'activités pour renforcer l'administration et la gouvernance. Ces groupes ont organisé des ateliers, élargi et renforcé le réseau des collectivités de Matawa et ils ont élaboré une stratégie visant à s'entendre sur une vision de l'autodétermination et de l'autonomie au sein de chaque collectivité.

En travaillant avec les Premières nations à la préparation de leurs plans de collectivités durables et en faisant la promotion de cette nouvelle orientation à l'échelle du gouvernement, AINC aide leurs collectivités à perfectionner leurs ressources humaines.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Il faudra du temps pour établir une nouvelle relation financière, mais celle-ci procurera aux Premières nations des sources de financement plus stables et prévisibles, ainsi qu'une plus grande autosuffisance. Cette nouvelle relation facilitera la prestation des programmes et des services, rehaussera la confiance du public envers les gouvernements des Premières nations, apportera une plus grande stabilité et assurera une utilisation judicieuse des ressources financières. La mise en place d'administrations publiques compétentes et responsables dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la formation de partenariats économiques et améliorera les conditions de vie. Tout ceci viendra aussi appuyer la planification de collectivités durables préconisée dans la Stratégie de développement durable d'AINC.

Nous sommes déterminés à contribuer à la création, au maintien et à l'appui des relations intergouvernementales efficaces, notamment au chapitre des relations financières, par l'atteinte de trois objectifs :

- des gouvernements des Premières nations et des Inuit pourvus des ressources institutionnelles et humaines voulues pour gérer les nouveaux accords financiers;
- des modes de transfert financier transparents, stables et prévisibles qui favorisent la production de revenus de source autonome;
- des gouvernements des Premières nations et des Inuit qui rendent des comptes à la population qu'ils desservent et aux gouvernements qui leur viennent en aide.

Une nouvelle relation financière favorisera l'utilisation judicieuse des ressources financières pour la prestation des programmes essentiels et éliminera les obstacles à une participation accrue des Premières nations et des Inuit à l'économie canadienne.

L'exercice d'une saine gouvernance et d'une rigoureuse reddition des comptes chez les Premières nations accroîtra la confiance du public envers leurs gouvernements. Cette pratique rendra les investisseurs plus confiants et facilitera la formation de partenariats économiques. Elle améliorera les conditions de vie en augmentant l'investissement et les possibilités d'emploi. De plus, l'harmonisation des programmes fédéraux d'aide financière aux Premières nations permettra la mise sur pied d'un système administratif moins complexe, plus pratique et davantage susceptible de répondre aux exigences locales et intergouvernementales au chapitre de la reddition des comptes.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Les nouvelles institutions financières proposées sont essentielles à l'amélioration de la gestion financière et de la capacité de gouvernance des Premières nations. Elles permettront des degrés d'activité économique plus soutenus et la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale. Sans cette infrastructure fondamentale, le Canada risque de perdre la confiance et la bonne volonté qui commencent à se manifester chez les Premières nations et dans les milieux professionnels. En outre, cette infrastructure est indispensable à la production de revenus de source autonome.

Sans une nouvelle relation financière, les difficultés qu'éprouvent certaines Premières nations à gérer des transactions de plus en plus complexes persisteront, car ces collectivités resteront dépourvues des capacités suffisantes pour le faire et incapables d'apporter une contribution substantielle à l'économie. De plus, il se pourrait que le public cesse d'appuyer l'aide financière aux Premières nations et le programme de la politique sur l'autonomie gouvernementale.

Points à améliorer et leçons apprises

Lorsque les états financiers d'une Première nation signalent un endettement, le Ministère évalue la forme d'intervention qui s'impose. Il importe que le plan d'intervention soit adapté à la cause et à l'ampleur de la difficulté financière. En bout de ligne, l'objectif d'une intervention efficace est de donner à la Première nation concernée la capacité d'administrer ses propres affaires. Depuis la création de sa politique d'intervention, AINC a cerné des possibilités d'améliorer ses modes d'intervention. Conscient de la nécessité d'édifier les capacités, le Ministère instaure de nouvelles politiques sur les régimes de cogestion et de gestion par des tierces parties.

PRIORITÉ

Des partenariats renouvelés
(266 millions de dollars en 2001-2002)

Que signifie cette priorité?

En ce qui concerne la priorité de renouveler les partenariats, nous insistons sur les programmes et les initiatives qui nous aident à régler les problèmes du passé de manière à ce qu'ensemble, nous puissions relever les défis du présent — et saisir les possibilités que nous offre l'avenir.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

11. La réconciliation et la guérison communautaire
12. Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones
13. Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations
14. De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuit se caractérisent par leur grande diversité culturelle. De plus, on trouve d'une part une foule de petites collectivités et, d'autre part, quelques grandes collectivités intégrées sur le plan économique. Un grand nombre d'entre elles doivent lutter contre des problèmes de marginalisation économique et sociale et d'isolement géographique. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née de relations qui ont longtemps été marquées par l'expropriation et l'assujettissement. Cette situation a entraîné la formulation de griefs liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à la mise en œuvre des traités et à la protection des droits des femmes des Premières nations. Parmi les problèmes vécus, mentionnons aussi la nécessité de concilier les opinions divergentes, notamment quant à la signification et à la mise en œuvre des traités dans un contexte contemporain.

La diversité des approches des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer la résolution des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements travaillent de concert à la consolidation des partenariats et à l'obtention de résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuit.

L'opinion publique influence également les efforts pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuit. D'une part, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuit jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du

processus des revendications territoriales et des traités historiques et son manque d'appui à cet égard peuvent nuire au règlement des revendications et au renforcement des relations. Il est donc essentiel de sensibiliser davantage le public à ces questions.

Enfin, la marée montante des litiges s'accompagne de défis particuliers. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux s'est presque multiplié par huit, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à 726 dossiers au 1er octobre 2001. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment les suivants :

- les droits et les obligations issus des traités;
- la nature et la portée des droits et des titres ancestraux;
- la nature de la relation de fiduciaire entre le gouvernement et les Premières nations;
- la protection des droits des femmes des Premières nations;
- les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*.

Plusieurs procès se fondent sur l'allégation que certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des initiatives et des programmes de renouvellement des partenariats.

Le cercle opérationnel : Pour renouveler les partenariats, il faut absolument résoudre les griefs historiques, et cet objectif passe par le règlement des revendications particulières. Le nombre accru de litiges accroît les pressions exercées sur le Ministère et le contraint à réaffecter des ressources qu'il pourrait allouer à l'élaboration de politiques et aux activités courantes. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a plus que triplé depuis 1996–1997, s'élevant à environ 38,2 millions de dollars en 2001–2002[4]. Le Ministère a élaboré des modalités de surveillance pour faciliter le repérage des risques juridiques et opérationnels élevés dès les premières démarches dans un dossier.

Le règlement des conflits actuels et la conciliation des approches divergentes sont également essentiels au renouvellement des partenariats. Certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas de la *Loi sur les Indiens*, qui n'accorde pas aux Premières nations le genre de structure de gouvernance ni les autres outils fondamentaux dont elles ont besoin pour exploiter les débouchés commerciaux. La *Loi* pourrait très bien, d'ailleurs, se révéler non conforme à la *Charte*. Il y a aussi lieu de moderniser d'autres lois (par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*).

De façon plus générale, les politiques, lignes directrices et lois autrefois élaborées sans la participation des Premières nations et des Inuit peuvent aussi faire obstacle à l'établissement d'une relation moderne.

[4] Cette somme inclut les frais personnels, l'hébergement et d'autres frais d'exploitation, les coûts du ministère de la Justice et le financement des causes types. De plus, il convient de signaler que 4,1 millions de dollars de la somme précitée ne couvrent que les coûts associées aux dossiers sur les pensionnats du 1er avril au 4 juin 2001. Le 5 juin 2001, Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada était créé; ces dossiers ne relèvent plus de la responsabilité d'AINC.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

11. La réconciliation et la guérison communautaire

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Examen plus efficace des exposés de revendications particulières (regroupement de revendications semblables, recherche conjointe, relation de travail plus étroite avec les Premières nations).
- Gestion efficace de l'inventaire des litiges au moyen de l'évaluation complète des risques; règlement extrajudiciaire des litiges lorsqu'il y a preuves à l'appui et une responsabilité évidente du gouvernement fédéral; élaboration d'une politique sur les solutions de rechange aux procès; mise en œuvre de stratégies de prévention proactive.

Le cercle de collaboration

- Règlement de 15 revendications particulières.
- Adoption de modalités de règlement extrajudiciaire des différends par les parties en cause, comme en témoignent les tentatives de règlement extrajudiciaire, la participation des Premières nations, et les arrangements à l'amiable.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

11.1 Les revendications particulières

Cette année s'est démarquée par une plus grande efficacité dans l'examen des revendications particulières. Pour parvenir à ce résultat, la Direction générale des revendications particulières avait élaboré diverses modalités de traitement :

- le regroupement des revendications selon leur type;
- le regroupement des revendications selon la bande dans le cadre de recherches conjointes;
- la poursuite de la collaboration avec les Premières nations et leurs organisations dans le traitement de leurs revendications particulières.

À l'heure actuelle, la Direction générale des revendications particulières examine plus de 90 des 488 revendications présentées, agissant ainsi en qualité de représentante des Premières nations de tout le pays.

Les partenariats plus solides avec les Premières nations et leurs organisations ont contribué à créer un climat de confiance, à améliorer les communications et à assurer la bonne qualité et la pertinence des recherches étayant les revendications particulières des Premières nations.

Sept revendications particulières ont été réglées en 2001–2002 dans l'ensemble du Canada, pour une somme de plus de 175 millions de dollars. Six autres ententes de règlement ont été paraphées et doivent être ratifiées. Par ailleurs, trois ententes de principe ont été conclues.

En 2001–2002, des travaux ont été entrepris pour élaborer le projet de loi devant mener à la création d'un organisme de règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations (le Centre de règlement indépendant des revendications particulières). Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes. Le Centre aidera les parties à conclure des ententes négociées sur les revendications particulières, sans égard au montant en jeu, par l'entremise de sa division « commission » et, en dernier recours, il prendra des décisions exécutoires sur la validité des revendications et l'indemnisation pertinente jusqu'à un maximum prescrit, par l'entremise de sa division « tribunal ».

Le Centre proposé représente une amélioration considérable par rapport à l'actuel processus de règlement des revendications particulières. Une fois mis sur pied, le Centre remplacera l'actuelle Commission sur les revendications particulières des Indiens. Cette dernière, formée en 1991 à titre de mesure provisoire, avait été chargée de faire des recommandations non exécutoires sur les revendications particulières rejetées par le gouvernement du Canada. Diverses mesures seront mises en place pour assurer une transition sans heurt de ces responsabilités et des dossiers actuellement en traitement.

On s'attend à ce que le Comité permanent des Affaires indiennes, du Développement du Grand Nord et des Ressources naturelles commence à tenir à l'automne 2002 ses audiences sur le projet de loi C-60. La loi pourrait recevoir la sanction royale en 2003. À la suite d'une période raisonnable de transition et de mise en œuvre, le Centre pourrait être pleinement fonctionnel en 2004.

11.2 Le règlement extrajudiciaire des différends

En 2001–2002, nous avons continué à étudier des modes de règlement extrajudiciaire des revendications territoriales globales, en vue de faciliter et d'accélérer le processus de négociation. Un projet expérimental a été instauré à l'été 2001 pour offrir un appui avant et pendant la médiation aux groupes autochtones dont les revendications territoriales globales se chevauchent. Les fonds alloués permettront de faire de la médiation une solution de rechange pratique aux litiges pour mieux régler ces problèmes de chevauchement. Ces fonds serviront aussi à examiner le mode fédéral de résolution de telles questions. En outre, en avril 2001, les parties concernées signaient des ententes visant la mise en suspens de quatre affaires que les Kaska avaient portées devant les tribunaux. Il a donc été possible de reprendre les négociations sur l'entente définitive et l'autonomie gouvernementale avec le Conseil Dena de Ross River, la Première nation de Liard et le conseil des Dena Kaska de la Colombie-Britannique à une seule et unique table de négociation avec les Kaska.

11.3 La stratégie fédérale donnant suite à la décision *Marshall*

La première année de mise en œuvre de la stratégie du Canada donnant suite à la décision dans l'affaire *Marshall* s'est révélée fructueuse. Les intéressés en ont tiré de précieuses leçons (pour plus de renseignements sur la décision *Marshall*, voir à l'adresse : http://www.dfo-mpo.gc.ca/COMMUNIC/Marshall/marshall_f.htm). Nous avons été en mesure d'inciter la majorité de nos partenaires autochtones et provinciaux à participer à la recherche de solutions durables aux problèmes liés aux droits ancestraux et aux droits issus des traités, tout en nous penchant sur les éléments du programme d'action axé sur la qualité de vie. Nous avons l'intention de continuer à miser sur nos progrès pour aider les collectivités des Premières nations à devenir fortes, stables sur le plan économique et en mesure de régler les enjeux entourant les droits ancestraux et issus des traités.

11.4 La gestion des litiges

AINC a élaboré un cadre de travail pour en arriver à des règlements justes, équilibrés et bien gérés des litiges avec les Autochtones. Le cadre permet aussi d'aborder la gestion et le règlement des litiges, ainsi que les risques connexes, au moyen d'une démarche systématique, cohérente et uniforme à trois différents niveaux : la gestion par dossier, la gestion par portefeuille et la gestion du contentieux :

- **La gestion par dossier** est le procédé par lequel le ministère de la Justice (MDJ) et AINC déterminent ensemble la position du Canada dans un dossier donné et la façon de procéder.
- **La gestion par portefeuille** consiste à gérer des groupes de dossiers soulevant des questions juridiques semblables. Dans le cadre de ce procédé, on analyse les dossiers en profondeur pour cerner les causes sous-jacentes des litiges, de manière à prévenir d'autres litiges de même nature et à trouver des solutions de rechange aux procès, dans la mesure du possible et quand il est avisé de le faire du point de vue stratégique.

- **La gestion du contentieux** est le procédé par lequel AINC et le MDJ s'efforcent d'aborder l'ensemble des litiges d'AINC de la façon la plus stratégique possible, afin de bien comprendre les problèmes et avenues, courants et imminents, qui sont associés à ce contentieux.

12. Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Recours à l'Internet pour communiquer efficacement avec les jeunes.

Le cercle de collaboration

- Élaboration et promotion de produits de communications conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.
- Élaboration et promotion de matériel d'éducation du public qui fera mieux comprendre à tous l'importance que revêtent toujours aujourd'hui les traités historiques.
- Activités menées en partenariat pour appuyer les programmes de sensibilisation du public.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Les activités de sensibilisation du public du Ministère sont conçues pour aider les Autochtones et les non-Autochtones à mieux comprendre les questions autochtones et pour en arriver à une opinion publique plus positive, fondée sur la compréhension et le respect réciproques.

12.1 Le recours à Internet comme outil d'éducation publique

AINC continue d'utiliser Internet comme moyen de mieux faire comprendre les questions autochtones aux publics canadiens et internationaux, à l'aide de trois sites Web. Le site Web du Ministère (http://www.ainc-inac.gc.ca) reçoit en moyenne plus de 155 000 demandes d'accès par mois. À partir de ce dernier, les visiteurs peuvent accéder au site Carrefour Jeunesse, conçu à l'intention des jeunes et des éducateurs. On peut y apprendre l'histoire et la culture des Autochtones, et les enseignants peuvent y trouver des idées et des renseignements utiles en classe. Carrefour Jeunesse continue de gagner en popularité et, à l'heure actuelle, une moyenne de 15 000 visiteurs le fréquentent chaque mois. Le Portail des Autochtones au Canada (http://www.aboriginalcanada.gc.ca), qui a été conçu et est administré en partenariat avec six organisations nationales autochtones, a amélioré l'ampleur, la profondeur et la fonctionnalité du service offert en augmentant le nombre de liens de 6 000 à 16 000, en ajoutant de nouvelles sous-applications, comme des actualités quotidiennes et un calendrier des activités autochtones nationales et régionales. On y offre aussi de nouvelles fonctions multimédias comme un centre d'assistance interactif en ligne, ainsi qu'un formulaire de sondage et de rapport en temps réel auprès des utilisateurs finaux. On a aussi commencé à diffuser par Web des conférences et des événements autochtones nationaux. Environ 19 000 visiteurs le consultent par mois. Enfin, AINC met à la disposition des Premières nations et de la population canadienne un site Web (http://gpn-fng.gc.ca) consacré exclusivement à la mesure relative à la gouvernance des Premières nations. Tous peuvent y exprimer leurs opinions à propos de cet important sujet.

12.2 Les programmes des visites dans les écoles

Les visites dans les écoles permettent des échanges entre les enseignants et les jeunes, autochtones et non autochtones, dans le but de favoriser la compréhension et la sensibilisation culturelle réciproques. Dans le contexte de ce genre de programmes, des enseignants autochtones de la région de la capitale nationale ont pu rejoindre 20 000 étudiants et enseignants. À la lumière des commentaires favorables, plusieurs des bureaux régionaux du Ministère élaborent ou élargissent leurs programmes de visites dans les écoles.

12.3 Les foires et les expositions

Pour renseigner directement les Canadiens sur les questions autochtones, AINC a participé à neuf événements tenus durant la tournée estivale 2001–2002 du Pavillon du Canada, notamment l'exposition de Red River à Winnipeg (Manitoba) et le Annual Farm Field Day à St.John's (Terre-Neuve). De telles activités se sont déroulées partout au Canada et plus de 500 000 visiteurs au Pavillon du Canada ont pu voir des spectacles rendant hommage aux traditions autochtones, ainsi que se renseigner et recevoir du matériel d'éducation publique sur la culture autochtone.

12.4 La Journée nationale des Autochtones — le 21 juin

Pour mieux sensibiliser la population canadienne à l'histoire et à la culture des Autochtones, AINC continue de promouvoir la Journée nationale des Autochtones auprès des publics de toutes origines. Un plus grand nombre de personnes et d'organisations (en particulier des écoles et des bibliothèques) ont demandé au Ministère de leur faire parvenir des publications comme des livres de contes et des guides d'activités (une hausse de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente).

12.5 Le sondage d'opinion publique auprès des Premières nations

En août 2001, le gouvernement du Canada a entrepris le premier sondage d'opinion représentatif sur le plan national auprès des Premières nations. Dans le cadre de cette enquête, 1 427 résidants des réserves ont pu exprimer leurs points de vue sur leur avenir, leurs priorités et le rendement global du gouvernement. Les intervieweurs ont également sollicité des commentaires sur les façons dont le gouvernement pourrait améliorer ses communications avec les Premières nations. Les résultats du sondage ont été rendus publics le 30 octobre 2001 et ils constituent un précieux outil pour favoriser la compréhension des questions autochtones au sein de la population. Ils peuvent être consultés à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca.

12.6 La prise de contacts avec les communautés

Le Ministère a aussi pris des contacts avec les communautés pour renseigner les gens sur les priorités du gouvernement et les progrès réalisés au chapitre des questions autochtones. En février, le AINC a organisé une séance d'information regroupant environ 70 gens d'affaires éminents des provinces de l'Ouest, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et du milieu universitaire. En outre, le Ministère publie et distribue un bulletin trimestriel à quelque 5 000 organisations et particuliers du secteur privé. Un bulletin trimestriel semblable est envoyé à tous les foyers des Premières nations dans les réserves et dans les collectivités inuites pour les renseigner sur les programmes.

12.7 Le soutien aux consultations

Au cours d'une campagne de sensibilisation sur la mesure relative à la gouvernance des Premières nations, plus de 10 000 personnes ont exprimé leurs opinions sur les changements proposés à la *Loi sur les Indiens*.

12.8 La sensibilisation du public aux traités historiques et modernes

La sensibilisation aux traités est une priorité. Au cours de l'année, les bureaux régionaux ont participé à des événements tenus à l'occasion du Jour anniversaire du traité, ou ont aidé à les organiser dans plusieurs régions du pays. Ces activités avaient pour but de mieux faire connaître et comprendre les traités aux Autochtones et aux non-Autochtones. Parmi ces deux groupes, des milliers de personnes y ont participé et se sont mieux renseignées, verbalement et par écrit, sur l'importance des traités.

En Saskatchewan, par exemple, le Bureau du commissaire aux traités a élaboré du matériel et des vidéos pédagogiques. Il a aussi contribué à l'élaboration d'un atelier de sensibilisation aux traités pour renseigner le public à ce sujet.

En Colombie-Britannique, le bureau régional d'AINC a répondu à aux demandes de renseignements sur les traités en publiant un bulletin trimestriel d'actualités à l'intention des médias d'affaires, du gouvernement local, des Premières nations et du grand public qui porte sur les négociations de traités modernes dans la province.

12.9 Les partenariats en éducation du public

En vue d'élargir les interventions directes de sensibilisation, AINC a maintenu ses partenariats avec TV Ontario (TVO), la Télévision française de l'Ontario (TFO), l'Aboriginal Peoples Television Network (APTN) et l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). Au nombre des projets en collaboration l'an dernier figuraient les suivants :

- l'élaboration avec TVO d'un site Web interactif sur les totems, présentant les traditions et la culture des Haidas (http://www.tvokids.com/framesets/play.html?game=32);
- la diffusion d'une émission à TFO présentant le profil de deux jeunes Autochtones habitant des collectivités au Québec;
- la conception de 30 capsules autochtones avec APTN aux fins de diffusion et de distribution en direct;
- la publication du numéro d'anniversaire de la revue *Inuktitut* avec l'ITK.

13. Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

13.1 La protection des droits des femmes autochtones

AINC a commandé la production d'un document de discussion visant à proposer des façons de procéder à la division des biens fonciers matrimoniaux dans les réserves après la rupture d'un mariage. Le document présentera aussi des recommandations de mesures de prévention. La recherche devrait être terminée à l'automne 2002.

13.2 L'élaboration horizontale de politiques

AINC met en pratique les principes de l'Initiative conjointe entre l'APN et AINC sur l'élaboration de politiques depuis le début de l'exercice financier 2001–2002. Le ministère a procédé de manière continue, secteur d'activité par secteur d'activité, et directement avec les Premières nations concernées et leurs organisations. En voici des exemples :

- le processus d'ajouts aux réserves, avec la participation de la First Nations Land Managers Association et de l'APN, mis en œuvre dans le but de rationaliser l'ajout de terres dites en fief simple aux réserves existantes;
- le projet de la carte de statut avec les Premières nations signataires du Traité n° 7, dans le cadre duquel une nouvelle forme d'identification sûre et valide a été mise à l'essai. Il s'agit d'un partenariat qui servira de modèle de coopération dans l'utilisation des nouvelles technologies efficaces;
- les discussions continues concernant une éventuelle loi sur l'argent des Indiens, qui permettrait aux Premières nations d'adhérer à un régime leur conférant de plus grands pouvoirs sur les sommes actuellement détenues en fiducie.

13.3 Une meilleure relation issue des traités

En Saskatchewan, la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et le gouvernement du Canada ont poursuivi leurs rencontres à la table de discussions exploratoires sur les traités. Les réunions sont présidées par le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan et le gouvernement provincial y participe en tant qu'observateur. Elles ont eu lieu chaque mois durant toute l'année. Au nombre des sujets abordés figurent la santé, le logement, la justice, la chasse et la pêche. Des rapports ont été produits par les groupes de travail chargés de la santé, du logement ainsi que des traités et des sites historiques pertinents. Le rapport de ce dernier groupe a été transmis au ministre d'AINC, au chef de la FSIN et à Parcs Canada. Avec la participation des sages, on a organisé deux séances d'information sur la

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Assurer le suivi du rapport sur la protection des droits des femmes des Premières nations qui a été présenté par la personne spécialement mandatée à cet égard.

Le cercle de collaboration

- Trouver des modalités permettant aux Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord de participer utilement aux discussions ministérielles et interministérielles sur le développement durable.
- Améliorer concrètement l'élaboration de politiques horizontales pour répondre aux besoins des Premières nations, des Inuit et du gouvernement fédéral (grâce à des efforts concertés comme l'initiative conjointe entre l'APN et les SFF du MAINC sur l'élaboration des politiques et le Programme de perfectionnement professionnel de Rassembler nos forces, qui est centré sur le renforcement des régimes d'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuit et de leurs administrations publiques).
- Créer conjointement des institutions, des associations et des programmes de formation en administration publique, qui seraient administrés par les Premières nations et les Inuit (en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les groupes intéressés du secteur public, le secteur privé, les collectivités des Premières nations et des Inuit).
- Améliorer la relation issue des traités en poursuivant les discussions préliminaires sur les traités dans l'Ouest et la mise en œuvre de la stratégie qui fait suite à l'arrêt *Marshall* dans les Maritimes, ce qui pourrait nécessiter l'établissement d'une commission des traités.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. On a tenu un symposium sur la justice, le premier de deux prévus, et il a donné lieu à la production d'un rapport.

Le Canada et la Confederacy of Treaty 6 First Nations (la Confédération) en Alberta ont convenu que les parties concernées discuteront en premier lieu de l'administration de la justice lors de la deuxième étape des discussions exploratoires sur les traités. La Confédération et le Canada définissent les paramètres devant orienter la rédaction du document de travail. La Confédération a préparé un rapport sur les modèles de commissions de traités existantes; celui-ci a servi de base à ses délibérations internes concernant une éventuelle commission des traités en Alberta. Le document a été produit pour renseigner la table principale sur les divers modèles de commissions des traités déjà établies. La Confédération se fonde sur cette information pour prendre position sur le projet de création d'une commission des traités en Alberta.

On a commencé à tenir des réunions de planification et des consultations préliminaires en vue d'établir un processus de discussions exploratoires sur les traités avec les conseils tribaux de la Nation des Nishnawbe-Aski (regroupant les Premières nations signataires du Traité n° 5 et du Traité n° 9) en Ontario.

Le Canada et les Premières nations du Traité n° 8 en Alberta ont conclu une entente pour entamer les discussions, et s'emploient à établir la composition de la table de discussions, ses procédures, ses politiques et les modalités de recherche et de soutien. Ces partenaires choisiront les sujets à aborder et poursuivront les débats durant les prochains mois. Les parties élaborent des modèles d'une éventuelle commission des traités qui s'inspire de celle de la Saskatchewan.

AINC a apporté un soutien à la collecte, auprès des sages des Premières nations du Traité n° 8, d'histoires orales portant sur leurs interprétations du Traité. Environ 140 entrevues ont été réalisées et transcrites dans une banque de données qui servira aux discussions préliminaires sur les traités.

13.4 Les partenariats sur le Web

Le Portail des Autochtones au Canada (http://www.aboriginalcanada.gc.ca) a été mis en place et il est administré en partenariat avec six organisations nationales autochtones. En 2001-2002, on a amélioré le portail en faisant passer le nombre de liens de 6 000 à 16 000, et en ajoutant de nouvelles caractéristiques comme l'affichage des actualités quotidiennes, un calendrier national et régional des événements autochtones et la diffusion sur Web de conférences et d'activités nationales autochtones.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Élargissement des approches de partenariat entre les provinces, les territoires et les collectivités des Premières nations et des Inuit de toutes les régions par la détermination des priorités communes.
- Réunion annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones nationaux pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

14. De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit

14.1 Les approches en partenariat

Durant toute l'année, le Ministère a travaillé avec les provinces, les territoires ainsi que les collectivités des Premières nations et des Inuit à la détermination des priorités communes et ensuite, à

l'élaboration de mesures à l'appui de ces priorités. Ces travaux se sont réalisés dans le contexte d'initiatives comme la tribune de partenariat entre le Canada et l'Alberta et l'Entente Canada-Saskatchewan sur le développement économique du Nord.

Le Ministère a également établi de nouveaux partenariats avec l'Association nationale des femmes autochtones et le Congrès des Peuples Autochtones dans le cadre de la mesure relative à la gouvernance.

AINC a continué à verser une aide financière à la First Nations Land Managers Association, notamment pour la tenue de sa conférence durant le dernier trimestre de 2001–2002.

14.2 La réunion des dirigeants autochtones et des ministres gouvernementaux

Une fructueuse réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des Affaires autochtones et des dirigeants nationaux autochtones a eu lieu en décembre 2001. Les ministres et les dirigeants ont confirmé leur engagement à l'endroit d'une plus grande participation des femmes et des jeunes à l'économie et d'une plus solide contribution du secteur privé à cet égard. Ils se sont aussi entendus sur la proposition de tenir un sommet national des affaires en 2003.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Le gouvernement est résolu à guérir les séquelles du passé et à dépasser les griefs pour qu'ensemble, nous puissions renouveler les partenariats, relever les défis du présent et profiter des possibilités qu'offre l'avenir.

Le renouvellement des partenariats procure le fondement nécessaire au renforcement de la gouvernance, une nouvelle relation financière et, enfin, des collectivités et des économies plus fortes et des gens plus dynamiques. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes sur le plan des relations et ceux reliés à la qualité de vie que l'on aura de meilleures chances d'atteindre nos objectifs.

Les femmes des Premières nations se sont affirmées préoccupées par la protection de leurs droits. Comme cette question est reliée aux problèmes d'égalité entre les sexes, le Ministère s'est engagé à prendre des mesures à cet égard. Nous nous pencherons sur les préoccupations particulières des femmes des Premières nations. Nous continuerons à appliquer la politique ministérielle sur l'égalité entre les sexes en évaluant les différences entre les répercussions, sur les femmes et les hommes, des lois, politiques et programmes proposés et existants.

De meilleures relations avec les Premières nations et les Inuit, combinées à la participation active d'autres partenaires, contribueront à créer un climat propice à l'investissement et à combler l'écart existant dans les conditions sociales et économiques. La négociation d'ententes, le règlement des revendications particulières et la transition vers l'autonomie gouvernementale bénéficieront également de ces relations et de

cette participation. Elles devraient en outre permettre de résoudre les griefs de longue date sans recourir aux tribunaux, et ce dans le respect réciproque. Le règlement des revendications apportera la stabilité nécessaire à l'investissement et au développement économique.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord, en coopération avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé, contribueront à bâtir un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Pour que le Ministère puisse s'acquitter de son mandat, il faut renouveler les partenariats. La participation des parties directement concernées par les décisions devrait augmenter les chances de réussite dans la réalisation des objectifs, notamment l'amélioration de la qualité de vie. La résolution des problèmes entourant le renouvellement des partenariats, comme la réconciliation et la guérison communautaire, l'administration des biens, les revendications individuelles et les dérogations au devoir de fiduciaire, contribue à éviter des litiges et à résoudre les dossiers de manière plus opportune, constructive et moins accusatoire.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones pour créer un environnement propice aux programmes et aux politiques. Dans certains cas, l'incompréhension peut nuire au règlement des revendications et à la résolution des griefs historiques.

Le règlement des griefs historiques entre le Canada et les Premières nations, grâce au processus des revendications particulières, constitue une importante composante du processus de guérison. À défaut de régler les revendications, les efforts pour conclure des ententes Canada-Premières nations fondées sur une relation plus solide pourraient être compromis. Les obligations persistantes, des litiges onéreux ou encore les deux résulteront d'une absence de règlement des revendications de longue date.

L'élaboration d'instruments juridiques et réglementaires contemporains est nécessaire pour faciliter les partenariats qui répondent aux besoins et aux priorités des Premières nations dans l'immédiat et à l'avenir.

Enfin, des relations de travail plus étroites avec d'importants partenaires, notamment les Premières nations et les Inuit, les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, sont requises pour assurer que nos politiques et nos programmes répondent véritablement à leurs besoins et à leurs priorités.

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	167 899 900 $
Autorisations totales	*225 815 716 $*
Dépenses réelles en 2001–2002	**219 373 861$**

L'explication des écarts

L'écart d'environ 58 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux fonds additionnels nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels de base et en immobilisations (30 millions de dollars), aux contributions pour réaliser des progrès dans la mise en valeur et l'utilisation avisée des ressources naturelles du Nord, ainsi que leur préservation et leur protection (18 millions de dollars), et aux subventions versées pour le Service aérien omnibus du Nord (9 millions de dollars).

L'écart d'environ 6 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report à des années ultérieures des fonds réservés aux frais d'exploitation.

La logique des résultats

Le cercle global

Le Canada, le Nord et le monde

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Des régimes territoriaux de gouvernance sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones et aux besoins de tous les résidants du Nord; la protection environnementale et le développement durable du Nord tels que manifestés par des réalisations dans les secteurs prioritaires suivants :

- La gouvernance
- Un environnement naturel sain et bon pour les êtres humains
- Le développement durable des ressources naturelles du Nord
- La coopération circumpolaire

Le cercle de collaboration

Les résidants du Nord, les gouvernements, le secteur privé et d'autres intervenants

LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES RÉSIDANTS DU NORD, LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET D'AUTRES INTERVENANTS

- Des actions précises prises par les collectivités, les gouvernements non canadiens, les partenaires non gouvernementaux et d'autres intervenants dans le Nord qui contribuent à la réalisation de résultats stratégiques (priorité) *(relié aux résultats 3.4. et 4.2)*
- Les collectivités et les gouvernements qui acquièrent la capacité d'administrer leurs propres affaires (par exemple, assumer des responsabilités additionnelles par l'entremise du transfert des responsabilités) *(relié aux résultats 1.2 et 4.3)*
- Les collectivités et les gouvernements qui améliorent leur contexte législatif et réglementaire, ainsi que leurs paramètres de gouvernance *(relié aux résultats 1.2, 1.4 et 3.1)*
- L'élaboration d'approches, de cadres de travail et de plans en collaboration avec AINC et d'autres partenaires (y compris des gouvernements non canadiens intéressés par le Nord) *(relié aux résultats 1.1, 3.4, 4.2 et 4.3)*
- L'engagement des intéressés et leur participation constructive à des réunions, des cercles de décision, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes *(relié aux résultats 1.3, 1.4 et 3.3)*
- Des cadres législatifs et réglementaires modernisés et intégrés pour faire progresser le développement durable sur les plans national et international *(relié aux résultats 2.1, 3.4 et 4.1)*

Le cercle opérationnel

AINC

LES ACTIVITÉS

- La liaison et les négociations avec les partenaires et les collectivités du Nord
- L'élaboration de politiques et de stratégies
- La prestation de programmes
- La gestion des ressources et de l'environnement

LES RÉSULTATS

- Des réunions, des tribunes d'échange d'information et des propositions d'ententes *(relié aux résultat 1.4)*
- Les extrants attribuables aux politiques *(relié aux résultats 1.4 et 3.2)*
- Des avantages obtenus grâce aux programmes
- Des règlements, des lois, des renseignements, des droits d'accéder aux ressources et de les utiliser

LES RESSOURCES

219 millions de dollars en 2001–2002 et 689 équivalents temps plein

La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord (219 millions de dollars en 2001-2002)

PRIORITÉ

Que signifie cette priorité?

Les activités du PAN visent à améliorer les régimes de gouvernance dans les territoires pour qu'ils deviennent sensibles aux droits et aux intérêts des Autochtones, tout en répondant aux besoins de tous les résidants du Nord, en protégeant l'environnement et en favorisant le développement durable dans le Nord.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. Le renforcement de la gouvernance dans le Nord
2. Un environnement humain et naturel sain
3. L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord
4. Des efforts de coopération entre les nations circumpolaires

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur l'intensité des activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en dix ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. La demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz et les projets liés à leur transport vers les marchés devraient entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord. La mise en valeur de l'énergie dans le Nord créera une foule de débouchés économiques et d'emplois dans l'industrie du pétrole et du gaz, dans les industries connexes comme la construction et les produits pétrochimiques, et des retombées pour les petites entreprises. La population du Nord s'attend du gouvernement du Canada qu'il exerce un rôle prépondérant dans le développement de cette région. Les résidants du Nord, y compris les Autochtones, deviennent également plus ouverts au transfert, par AINC, des responsabilités de gestion des terres et des ressources aux gouvernements du Nord. AINC travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les Autochtones et les gouvernements territoriaux pour aider les résidants du Nord à tirer parti de ces possibilités.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines de diamants tant dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis deux ans et les promoteurs de trois autres s'apprêtent à en lancer l'exploitation ou ont présenté une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux ont eu pour effet, depuis 1997, de freiner sensiblement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. L'échec financier de plusieurs grandes mines s'est traduit par des pertes d'emplois et un intérêt public plus soutenu à l'égard de la régénération des mines

abandonnées et de la résolution des problèmes environnementaux qu'elles ont créés dans le Nord.

Les prix mondiaux ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Le climat d'investissement est également influencé par :

- l'état d'avancement des négociations sur les revendications territoriales;
- les choix des gouvernements et des résidants du Nord en matière de politiques, de programmes et de projets précis;
- l'efficacité des cadres de réglementation;
- la prise en charge, par des offices tripartites et les gouvernements du Nord, de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources.

L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.

De plus, les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la vulnérabilité de l'environnement ont tous des effets nuisibles à ces égards, tout comme les lacunes de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. Mentionnons aussi que la variabilité des compétences et des capacités chez les gouvernements, les collectivités et les particuliers réduit la capacité du Nord de tirer parti des débouchés. En outre, on s'attend à ce que le changement climatique dans la région ait une incidence négative marquée sur de nombreux aspects de la vie nordique au cours des prochaines années. La gestion efficace de l'environnement nordique exige des efforts tant sur le plan national qu'international.

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord préparera ses résidants à relever les défis et à mieux exploiter les possibilités qu'offriront les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources. Il créera un cadre d'investissement efficace, clair, cohérent et propice à une activité économique respectueuse des principes du développement durable. Il faudra cependant s'efforcer au préalable de combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements. D'autres ministères fédéraux et partenaires du Nord auront un rôle à jouer à cet égard.

De plus, il faudra disposer de ressources suffisantes pour stimuler le développement économique et assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des services, notamment pour protéger la santé et la sécurité des être humains et répondre aux préoccupations environnementales associées aux mines abandonnées et aux sites contaminés.

Le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés. Il est indispensable d'établir des relations de travail plus étroites avec les autres ministères fédéraux et tous les partenaires du Nord pour régler collectivement ces questions.

Le cercle opérationnel : AINC peut prendre certaines mesures pour rendre le climat d'investissement du Nord plus stable et attrayant. Il peut combler d'importantes lacunes dans les politiques et contribuer à remplacer des lois désuètes. L'élaboration de politiques concernant la régénération des mines, les ententes sur les répercussions et les

avantages ainsi qu'un nouveau régime pour le secteur minier au Nunavut comptent au nombre des priorités. En outre, AINC doit répondre à des besoins d'ordre législatif : il doit mettre en œuvre la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* et terminer la rédaction du projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon, pour enfin s'acquitter de son obligation d'adopter une loi régissant le processus d'évaluation du développement au Yukon. Sur le plan fédéral, AINC continuera de coordonner l'ensemble des travaux préparatoires aux projets de construction de pipeline, ainsi que la mise en œuvre du programme Infrastructures Canada. Il doit aussi gérer les fonds pour le savoir et l'innovation dans les territoires et la Stratégie fédérale de développement durable pour le Nord, et voir à l'avancement du développement durable dans le Nord circumpolaire. Le Ministère favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires conçues dans le cadre du Volet nordique de la politique étrangère du Canada, et il administrera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Il appuiera l'évolution des gouvernements du Nord en leur confiant les responsabilités de type provincial et en poursuivant ses activités dans le domaine des revendications territoriales. Au sein du gouvernement, il défendra les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sécurité alimentaire, et la santé et la sécurité humaines. AINC continuera d'inciter les intervenants du Nord et les gouvernements territoriaux à se prévaloir des possibilités qu'offre la coopération internationale dans le Nord.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

1.1 Les services de santé – Nunavut

AINC, Santé Canada et Finances Canada préconisent fortement de transférer la responsabilité de financer les services hospitaliers et médicaux pour les résidants inuits du Nunavut, parce que cela se traduira par de plus grandes économies pour les gouvernements fédéral et territorial. En 2001–2002, le fait qu'on n'ait pas réussi à intégrer ces fonds dans l'entente de financement préétablie du Nunavut a incité la Nunavut Tunngavik Inc. à poser des questions. Le Ministère continuera de travailler avec le gouvernement du Nunavut en vertu de l'entente de contribution actuelle, tout en insistant sur les avantages que pourraient apporter de nouveaux accords aux citoyens du Nunavut.

1.2 Le transfert des responsabilités – Yukon

Après plusieurs années de négociations, le ministre et le dirigeant du gouvernement du Yukon ont finalement conclu l'Accord de transfert d'attributions au Yukon le 29 octobre 2001. La nouvelle *Loi sur le Yukon* (le projet de loi C-39), qui était nécessaire pour rendre le transfert exécutoire, a reçu la sanction royale le 27 mars 2002.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Transférer au gouvernement du Nunavut la responsabilité de financer les hôpitaux et les services médicaux destinés aux résidants indiens et inuits du Nunavut en intégrant les fonds de contribution du MAINC à l'entente de financement préétablie Canada-Nunavut.
- Terminer le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon.
- Tenue d'une réunion nationale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord pour leur permettre de discuter de sujets d'intérêt commun ainsi que des moyens de faire avancer les dossiers prioritaires communs.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

On s'attend à ce que le transfert des pouvoirs de gestion sur la plupart des terres publiques et des droits sur les eaux du Yukon au gouvernement du Yukon soit en vigueur le 1er avril 2003. La nouvelle *Loi sur le Yukon* possède un nouveau libellé et mentionne le nom des institutions publiques. Elle reconnaît l'existence d'un gouvernement responsable au Yukon.

1.3 La coopération intergouvernementale

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les réunions de la tribune intergouvernementale (le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Sommet des Autochtones et AINC), qui ont eu lieu en mai 2001 et en janvier 2002, ont permis de franchir des étapes vers l'atteinte d'un éventail d'objectifs prioritaires communs, notamment l'établissement d'une tribune consultative sur le développement économique. Cette tribune se concentrera sur l'amélioration et la coordination des activités de développement économique dans le territoire. Les dirigeants autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ont aussi donné leur aval à un mémorandum d'intention sur le transfert des responsabilités et le partage des recettes tirées des ressources. Il définit les principes, les procédés et les échéanciers pour les négociations officielles à cet égard. Les trois parties concernées désigneront leur négociateur en chef et on s'attend à ce que les séances de négociations officielles débutent à l'automne 2002. Au Yukon, des plans ont été préparés pour qu'une tribune intergouvernementale soit établie cette année. Au Nunavut, le groupe de travail des hauts représentants du Nunavut (le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. et AINC) ont poursuivi la détermination des priorités communes et leurs travaux conjoints sur les questions d'importance pour l'ensemble du territoire.

Sur le plan national, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord ont participé à une conférence en septembre 2001 pour faire progresser la réalisation des objectifs communs et diversifiés de la population nordique des provinces et des territoires. On s'emploie à planifier la conférence de 2002 qui aura lieu en Alberta cet automne.

1.4 Le processus d'évaluation du développement

En novembre 2001, on a terminé l'exercice de consultation publique sur la définition détaillée du processus d'évaluation du développement requise en vertu du chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon (CPNY) et le gouvernement du Yukon. Une version définitive du texte législatif qui en a résulté — le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon —, a pu être mise au point avec la collaboration du Conseil des Premières nations du Yukon et du gouvernement de ce territoire.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Création d'un système de priorités et d'un plan de gestion pour tous les sites contaminés du Nord, notamment des directives sur la gestion des déchets.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

2. Un environnement humain et naturel sain

2.1 Une liste par ordre de priorité des sites contaminés

On a dressé une liste par ordre d'importance de tous les sites contaminés dans le Nord. Elle comporte des cotes conformes au système de classification national des lieux contaminés du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Les sites prioritaires

sont ensuite classifiés en fonction de la Stratégie d'évaluation des risques environnementaux dans le Nord d'AINC. Le plan de gestion des sites contaminés inclut présentement tous les sites classifiés prioritaires selon le système national de classification. On a également rédigé une politique sur la gestion des sites contaminés dans le Nord. Elle prescrit la démarche à suivre en matière de décontamination ou de gestion du risque. Cette politique devrait être approuvée en 2002. AINC a déployé des efforts dans tous ses travaux sur les sites contaminés pour consulter les collectivités avoisinantes, établir des partenariats avec elles et travailler avec leurs résidants.

3. L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Durant l'année, nous avons continué de veiller au développement durable des ressources du Nord en menant des activités comme des études sur la qualité de l'eau, des examens préalables, des séances de formation sur le pergélisol, des démarches préparatoires au projet de pipeline et des travaux sur les pratiques exemplaires dans le secteur minier.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Élaboration d'une politique relative aux ententes sur les avantages et les répercussions et d'une politique sur la remise en état des sites miniers pour les T. N.-O.

Le cercle de collaboration

- Veiller à ce que le gouvernement fédéral soit prêt à répondre aux demandes de projets d'installation d'un ou de plusieurs pipelines dans le Nord, ainsi qu'aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières connexes.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

3.1 La politique régissant les ententes sur les répercussions et les avantages

L'élaboration d'une politique régissant les ententes sur les répercussions et les avantages a été commencée, mais le Ministère en réévalue présentement la nécessité. Les travaux d'élaboration se poursuivent mais l'ébauche n'a pas encore été approuvée aux fins de consultation publique.

3.2 Les politiques sur la régénération des mines

Le Ministère a rédigé ses politiques sur la régénération des mines pour les Territoires du Nord-Ouest et pour le Nunavut. Elles ont été rendues publiques le 29 juillet 2002. Ces politiques ont pour but de procurer les instruments de gestion des ressources voulus pour faire en sorte que les activités minières dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut n'aient pas d'effets néfastes sur l'environnement, ne posent pas de risque pour la santé des êtres humains et n'imposent pas de fardeau financier aux contribuables canadiens.

3.3 Les relations entre le gouvernement et l'industrie

La première conférence des ministres responsables des mines dans le Nord a eu lieu le 4 avril 2002, à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). Cet événement, auquel assistaient quelque 85 délégués, a permis aux gouvernements fédéral et territoriaux de discuter directement avec l'industrie minière et les organisations autochtones du dossier de l'exploitation minière dans le Nord. Les participants se sont aussi entretenus ouvertement de stratégies pour résoudre en coopération les problèmes relatifs à l'exploitation minière et améliorer le contexte opérationnel dans le Nord. Au nombre des sujets discutés figuraient l'état de l'industrie minière dans le Nord, la nécessité d'une meilleure infrastructure et d'un plus grand savoir en sciences de la terre, le processus réglementaire dans le Nord et la participation des Autochtones dans le secteur minier. Le ministre, M. Nault, a annoncé à cette occasion qu'AINC élaborait de nouvelles politiques sur la régénération des mines pour les Territoires du Nord-Ouest et

le Nunavut et que ces politiques devraient être rendues publiques à l'été, après les dernières consultations.

3.4 Les activités pétrolières et gazières

En partenariat avec l'Association canadienne des producteurs pétroliers, le PAN a parrainé l'élaboration d'une série de guides d'orientation sur la réglementation des activités pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort. De nombreux organismes de toutes les régions du territoire, notamment les nouveaux offices, des organismes inuvialuits et des intérêts du secteur privé, ont contribué à la préparation de ces guides. Les cinq guides pour les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort étaient produits et accessibles au public. Les responsables du Programme ont aussi lancé une démarche en coopération avec d'autres ministères et organismes fédéraux en vue de se préparer au regain d'activités d'exploration pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort.

De concert avec leurs homologues fédéraux, les responsables du PAN ont déterminé les ressources fédérales nécessaires pour réagir à l'effervescence grandissante dans les secteurs pétrolier et gazier du Nord. Les présidents des offices et des organismes chargés d'évaluer et de réglementer la mise en valeur de l'énergie dans les Territoires du Nord-Ouest ont rendu public, en janvier 2002, un plan d'action aux fins de consultation. Ce plan conjoint énonce, en principe, la façon dont les parties concernées réagiraient à toute proposition de construire un immense gazoduc traversant les Territoires du Nord-Ouest. La population, y compris l'industrie, devait présenter ses commentaires en mars 2002 pour qu'on puisse mettre la dernière main au plan au début de l'été. Des scientifiques fédéraux ont amorcé la détermination des failles en matière de sciences liées à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz, ainsi que les obstacles à la construction d'un gazoduc. Le Fonds pour l'étude de l'environnement et le PAN ont organisé un atelier à Inuvik pour cerner les obstacles biophysiques à l'exploration et à l'exploitation du gaz naturel ainsi qu'à la construction de conduites d'amenée dans le delta du Mackenzie et la partie avoisinante du rivage de la mer de Beaufort. AINC et Développement des ressources humaines Canada ont poursuivi les travaux qu'ils effectuent avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, des Premières nations, les organisations autochtones et l'industrie afin de déterminer les besoins en matière de formation sur lesquels fonder une stratégie des ressources humaines qui permettra de répondre à la demande pressante de travailleurs qualifiés, surtout dans le secteur de l'énergie.

4. Des efforts de coopération entre les nations circumpolaires

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle de collaboration

- Signature d'une convention globale sur les polluants organiques persistants.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

4.1 Les contaminants dans l'Arctique

Dans plusieurs tribunes internationales, AINC a continué de plaider en faveur de la réduction ou de l'élimination du transport à longue distance de contaminants dans l'Arctique. En tant que membre de l'équipe canadienne, AINC a continué de promouvoir la ratification de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Au moins 90 pays en sont déjà signataires, y compris les pays du Conseil de l'Arctique. Le Canada est le seul pays du Conseil de l'Arctique

à l'avoir ratifiée. De plus, de nombreux pays s'apprêtent à ratifier cette convention en vue du Sommet mondial sur le développement durable, lequel devrait avoir lieu à Johannesburg en septembre 2002. Au moins 34 pays ont signé les protocoles d'Aarhus de 1998 sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds associés la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le Canada et quatre pays du Conseil de l'Arctique sont au nombre des nations qui s'apprêtent à ratifier les protocoles d'Aarhus. Le Canada et trois pays du Conseil de l'Arctique figurent parmi les 10 pays qui se préparent à ratifier le protocole sur les métaux lourds.

En qualité de membre de l'équipe du Canada, AINC a réussi à faire en sorte que la voix de l'Arctique soit exprimée dans diverses déclarations officielles pour le Sommet mondial sur le développement durable et dans l'ébauche du plan d'action pour ce sommet à Johannesburg. AINC a aussi coordonné et parrainé conjointement une activité parallèle du Conseil de l'Arctique lors de PrepCom-2 à New York, en février 2002.

4.2 La coopération Canada-Russie

AINC a continué à jouer un rôle prépondérant dans la coopération entre le Canada et la Russie dans l'Arctique. En 2001–2002, AINC a organisé le Symposium Canada-Russie, un dialogue de hauts représentants visant à renforcer la coopération nordique entre le Canada et la Fédération de Russie (décembre 2001). Le Ministère a dirigé l'élaboration d'un nouveau cadre de travail pour faciliter la coopération entre les deux pays et améliorer les pratiques de gouvernance en Russie septentrionale (juin 2001).

4.3 Le développement durable dans l'Arctique

AINC a contribué au développement durable de l'Arctique circumpolaire par les moyens suivants :

- en dirigeant une mission dans le Nord de la Russie pour échanger avec ce pays sur les pratiques exemplaires dans les régimes de cogestion;
- en exerçant des pressions sur d'autres pays pour faire accepter la demande de financement d'un centre mondial de l'environnement présentée par le Comité consultatif sur la protection des mers et par la Fédération de Russie (décembre 2001). Ce projet s'inscrit dans le programme d'action russe pour la protection de l'environnement marin arctique (par suite de ces efforts, le Canada est devenu un intervenant clé dans cette initiative);
- en organisant une conférence sur l'édification des capacités à l'intention des pays de l'Arctique et des organisations autochtones du Nord. Cette conférence avait pour but de rehausser le profil du Conseil de l'Arctique et d'aider les résidants du Nord tirer profit de ses travaux.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Par l'entremise du Programme des affaires du Nord, AINC est résolu à collaborer avec les gouvernements territoriaux, les peuples autochtones et les autres résidants du Nord au renforcement des gouvernements, des économies et des collectivités, et à appuyer la population nordique pour qu'elle réussisse à administrer ses propres affaires et à jouir d'une meilleure qualité de vie.

Les efforts déployés pour régler les revendications territoriales et créer un régime réglementaire efficace et stable, de même que les travaux concertés avec les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé, influent directement sur les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord et sur l'édification de partenariats plus solides entre les collectivités nordiques. Les activités de développement durable d'AINC dans le Nord sont menées dans le respect du principe selon lequel le développement économique doit procurer des emplois et générer de la richesse sans compromettre l'avenir des générations futures.

Le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et plus autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la conception et l'établissement d'offices et d'organismes de gestion des ressources.

La collaboration entre AINC, le ministère de l'Environnement et celui des Affaires étrangères et du Commerce international a permis d'assurer que le Canada favorise le resserrement des relations internationales dans l'Arctique, qu'il joue un rôle de premier plan au Conseil de l'Arctique et qu'il s'acquitte de ses obligations bilatérales (notamment celles qui lui incombent en vertu de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord). Grâce à sa participation aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a exercé une influence marquée dans la conclusion d'ententes et de protocoles internationaux importants dans les domaines suivants :

- la surveillance et la mise en application de la réduction des contaminants transfrontaliers dans l'Arctique, par exemple par l'entremise de la convention sur les polluants organiques persistants;
- l'accélération de la biodégradation des déchets dangereux, avec la collaboration des États-Unis et à l'aide de moyens tels que la technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique;
- la protection de l'environnement arctique.

Enfin, les résidants du Nord participeront plus activement aux affaires circumpolaires, auront une influence directe sur les questions transfrontalières, mettront au point et échangeront des « pratiques exemplaires » sur le développement durable avec les résidants d'autres nations arctiques.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Les résidants du Nord, qu'ils soient autochtones ou non, se montrent ouverts au développement à condition de pouvoir participer aux décisions, obtenir une part des avantages et être persuadés que les activités d'exploitation sont effectuées dans le respect des principes du développement durable. En l'absence d'efforts concertés dans le Nord, nous risquons de perdre des débouchés commerciaux, notamment de grands projets d'exploitation du pétrole et du gaz. Une telle situation compromettrait la capacité des territoires de prendre en mains leur destinée et de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de ses résidants et de tous les Canadiens. Comme nous l'avons constaté après l'échec des efforts déployés pour intégrer le financement des services de santé dans l'entente de financement préétablie du Nunavut, il faudra constamment s'efforcer de concilier les intérêts et points de vue différents tout au long des mesures que nous prendrons pour continuer à renforcer les relations et à établir de nouveaux partenariats, tant entre les résidants du Nord qu'entre les organisations du Nord et du Sud.

Points à améliorer et leçons apprises

Pour en arriver à une collaboration circumpolaire efficace dans le domaine du développement durable et les relations internationales, il faudra améliorer les activités de recherche, ainsi que les communications entre les cadres supérieurs, tant entre les ministères qu'entre les gouvernements fédéral et territoriaux.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, la mise sur pied des offices de gestion des ressources nordiques, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidants et de l'environnement du Nord. À défaut d'atteindre nos objectifs ou de mettre en œuvre les initiatives liées aux mines abandonnées, aux sites contaminés et à la surveillance environnementale, les risques pour la santé humaine et l'environnement pourraient se multiplier. Si nous n'atteignons pas nos objectifs relatifs aux problèmes circumpolaires, nous assisterons à la dégradation de l'environnement arctique et au déclin de la qualité de vie dans le Nord et l'ensemble du Canada. Enfin, si nous ne nous inspirons pas des « pratiques exemplaires » d'autres nations nordiques en matière de développement durable, nous devrons en payer le prix sur les plans humain et financier.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	953 000 $
Autorisations totales	*1 000 642 $*
Dépenses réelles en 2001–2002	**992 316 $**

L'explication des écarts

L'écart de 47 642 $ entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable au report des fonds de 2000–2001 aux années ultérieures pour les frais d'exploitation. L'écart de 8 326 $ entre les dépenses réelles et les autorisations totales s'explique principalement par le report aux années ultérieures de fonds pour les frais d'exploitation.

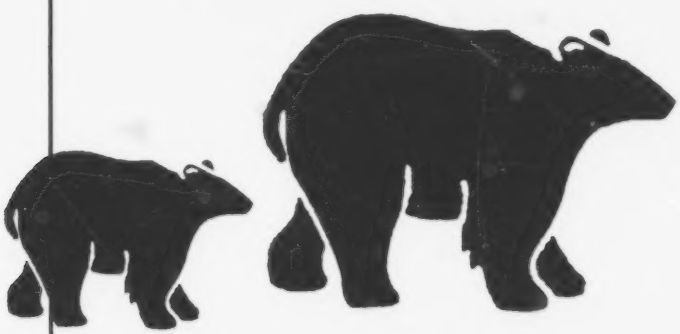

La logique des résultats

Le cercle global

Le Canada, le Nord et le monde

LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES (GLOBAUX)

Une présence efficace dans les milieux internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Le cercle de collaboration

Les personnes intéressées aux questions polaires
- **Le public**
- **Les scientifiques**
- **Les intervenants dans l'Arctique**

LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS DANS L'ARCTIQUE

- La prise de mesures dans le domaine des S et T par les parties concernées, qui contribuent aux résultats stratégiques (priorité).
- Une meilleure compréhension des régions polaires par les parties intéressées, leur permettant de prendre des décisions avisées en matière de politiques.
- L'élaboration conjointe d'approches, de cadres et de projets de recherche avec AINC et d'autres partenaires (notamment d'autres gouvernements non canadiens intéressés aux questions polaires).
- L'engagement des intéressés et leur participation constructive à des réunions, des projets de recherche conjoints, des négociations et d'autres tribunes pour échanger des renseignements, prendre des décisions et conclure des ententes. *(relié aux résultats 1.5 et 3.1)*

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les secteurs privé et sans but lucratif

LES RÉSULTATS EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

- Des partenaires et des intermédiaires (par exemple, le Comité international des sciences dans l'Arctique) favorisant l'obtention des résultats stratégiques. *(relié au résultat 3.1)*
- La collaboration des ministères fédéraux à la réalisation des résultats stratégiques (précités) au moyen de politiques, de programmes et de financement.

Le cercle opérationnel

AINC et le gouvernement canadien

LES ACTIVITÉS

- La liaison avec les partenaires et les Premières nations
- L'élaboration de politiques et de stratégies
- Les services de conseils et d'information
- L'éducation et la sensibilisation du public

LES RÉSULTATS

- Des réunions, des forums pour échanger des renseignements et des propositions d'ententes *(relié aux résultats 1.5 et 2.1)*
- Les extrants attribuables aux politiques *(relié au résultat 2.2)*
- Des produits de communication (l'enrichissement des connaissances sur les questions polaires) *(relié aux résultats 1.4, 2.1 et 2.2)*
- Des produits de communication de masse *(relié aux résultats 1.1, 1.2, 1.3 et 2.2)*

LES RESSOURCES

1 million de dollars en 2001–2002 et 5 équivalents temps plein

PRIORITÉ **L'enrichissement et la diffusion des connaissances sur les régions polaires (1 million de dollars en 2001-2002)**

Que signifie cette priorité?

La Commission des affaires polaires canadiennes a pour mandat de procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Quels sont les avantages et les résultats pour les Canadiens?

1. L'enrichissement des connaissances sur les régions polaires, ainsi que l'avancement des sciences et de la technologie pertinentes
2. La sensibilisation du public aux sciences polaires
3. Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

Quels défis et possibilités nous réserve notre progression vers cet objectif prioritaire?

Le cercle de collaboration : L'environnement actuel comprend une communauté scientifique à la fois diverse et dispersée, dans laquelle on trouve de petits instituts de recherche appuyant un large éventail d'activités. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et les divers gouvernements n'accordent pas tous la même importance à la recherche polaire. Il est indispensable que la Commission coordonne les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur privé et qu'elle favorise davantage le partage d'information.

Le cercle opérationnel : La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives, notamment dans les domaines suivants :

- la communication de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens;
- la découverte de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires;
- la facilitation des activités de recherche bilatérales et multilatérales;
- la consolidation de la présence canadienne au sein des organismes internationaux;
- un rôle d'une importance grandissante dans l'enrichissement des connaissances sur les régions polaires au Canada.

Qu'avons-nous accompli en 2001-2002?

1. L'enrichissement des connaissances sur les régions polaires, ainsi que l'avancement des sciences et de la technologie pertinentes

1.1 Les publications et la recherche

La Commission s'est efforcé d'accroître la sensibilisation nationale et internationale à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches en publiant deux numéros du bulletin *Le Méridien*. Les articles portaient sur les sciences polaires au Canada et mettaient en évidence les travaux des chercheurs canadiens. Nous avons aussi publié deux numéros du *Bulletin pour le Réseau canadien de recherches antarctiques*, comportant des articles d'intérêt pour le milieu canadien des recherches antarctiques et présentant les travaux des scientifiques canadiens qui se consacrent aux questions antarctiques et bipolaires. Ces bulletins se trouvent à l'adresse : http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.2 La connectivité à l'Internet

La Commission a produit un rapport sur l'état de la connectivité à l'Internet dans le Nord, qu'on peut consulter à l'adresse suivante : http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.3 Le projet sur les indicateurs

Le projet sur les indicateurs de la connaissance présente systématiquement et régulièrement le rendement du Canada en matière de recherches polaires. Le rendement est évalué en fonction d'un ensemble de 15 indicateurs élaborés en consultation avec des intervenants canadiens intéressés aux questions arctiques, dans le but de cerner les tendances émergentes en sciences polaires canadiennes. La Commission a produit cette année le deuxième *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada*, qu'on peut consulter en ligne à l'adresse : http://www.polarcom.gc.ca/publications.htm.

1.4 Le Réseau canadien d'information polaire

En 2001–2002, la Commission a élargi le Réseau canadien d'information polaire (RCIP) en y ajoutant un Forum pour les sciences polaires, un outil interactif permettant des discussions sur les enjeux qui influent sur les activités en sciences polaires et l'élaboration des politiques. Cette ressource se trouve à l'adresse : http://www.polarcom.gc.ca/cpin/fr_index.html.

1.5 Le changement climatique

La Commission a organisé un atelier conjoint de deux jours portant sur le changement climatique au Liu Centre for the Study of Global Issues, à la University of British Columbia.

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Accroître la sensibilisation nationale et internationale à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du bulletin du réseau canadien de recherches antarctiques.
- Avec la publication du deuxième rapport annuel sur les indicateurs d'information polaire, nous nous rapprochons de l'atteinte de notre objectif qui est de présenter systématiquement et régulièrement des rapports sur le rendement global du Canada en recherches polaires.
- Présenter des rapports sur l'état des connaissances polaires.

Le cercle de collaboration

- Élargir le réseau canadien d'information sur les régions polaires en nouant des liens avec les ressources nationales et internationales en recherches polaires et en mettant en place la tribune sur les sciences polaires, un instrument interactif de discussion concernant les enjeux qui influent sur la conduite des recherches polaires à caractère scientifique et l'élaboration de politiques, comprenant un répertoire des chercheurs canadiens sur les questions polaires et un relais vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur les recherches polaires.
- Accroître l'intérêt envers les recherches polaires dans les universités.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002

La Commission a coparrainé une conférence internationale sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique, intitulée *On Thinning Ice*, qui a eu lieu à Ottawa les 25 et 26 janvier 2002. Environ 150 experts canadiens et internationaux, décideurs, représentants du Nord et d'organismes non gouvernementaux y ont participé pour examiner les répercussions du changement climatique sur la souveraineté et la sécurité dans l'Arctique canadien. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante : http://www.carc.org/pubs/spring2002/CARC_news_spring_02.pdf.

2. La sensibilisation du public aux sciences polaires

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Accroître l'accès aux renseignements sur les recherches polaires par l'entremise du réseau canadien d'information sur les régions polaires (RCIRP), une ressource évolutive qui fournit de l'information et des données sur les recherches polaires.

Le cercle de collaboration

- Préparer un plan directeur visant la coopération des institutions fédérales particulièrement actives dans le Nord.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

2.1 Le Réseau canadien d'information polaire

La Commission a élargi l'accès à l'information polaire en ajoutant de nouveaux liens ou des liens mis à jour vers des sources d'information nationales et internationales, ainsi qu'un « répertoire du chercheur », une base de données à l'intention des chercheurs canadiens. Ces ressources se trouvent à l'adresse suivante : http://www.polarcom.gc.ca/cpin/fr_index.html.

2.2 Les questions polaires émergentes

La Commission a aussi produit plusieurs documents spéciaux visant à renseigner les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux sur les grandes questions émergentes en matière de sciences et de technologie dans le Nord. Ces documents portent sur des enjeux importants portés à l'attention de la Commission à l'occasion de rencontres, de séminaires, de conférences et d'ateliers avec des instituts de recherche en sciences et en technologie, des organisations et des collectivités dans le Nord.

3. Une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

Les résultats prévus en 2001-2002

Le cercle opérationnel

- Rehausser le profil du Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active de notre pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherches multinationaux.

Le cercle de collaboration

- Accroître la coopération dans le cadre des initiatives et des organismes internationaux comme le volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences de l'Arctique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Source : Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

3.1 La présence internationale

Cette année, la Commission s'est employée à assurer que les Canadiens étaient bien représentés à l'échelle internationale par sa participation aux travaux des organismes suivants :

- *Le Comité international des sciences de l'Arctique* (http://www.iasc.no/) — La Commission est l'organisme qui représente le Canada au sein du Comité international des sciences de l'Arctique, un organisme non gouvernemental qui préconise la coopération internationale dans les recherches en sciences de l'Arctique. La Commission a pris des mesures pour que la semaine du Sommet des sciences arctiques ait lieu à Iqaluit et y a tenu une réunion conjointe avec la Polar Research Commission des États-Unis.
- *Le Conseil de l'Arctique* (http://www.arctic-council.org) — Le Conseil de l'Arctique est une tribune intergouvernementale au sein de laquelle des hauts représentants se penchent sur les préoccupations et les défis communs des gouvernements et des

résidants de l'Arctique. La Commission canadienne des affaires polaires fait partie du groupe de travail principal qui se réunit régulièrement pour déterminer l'ordre du jour du Canada aux rencontres du Conseil.

- *Le forum pour la recherche nordique* (http://www.nrf.is/) — La Commission siège au comité directeur du forum pour la recherche nordique, qui favorise le dialogue entre les chercheurs en sciences nordiques et d'autres intervenants dans le Nord. Ce dialogue portant sur les questions, les problèmes et les occasions qui importent aux yeux des résidants des régions circumpolaires est abordé dans le cadre des changements sociaux et environnementaux et de la mondialisation de l'économie.
- *Le Comité scientifique pour les recherches antarctiques* (http://www.scar.org/) — La Commission est l'organisme représentant le Canada au sein du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (CSRA). Il s'agit d'un comité interdisciplinaire du Conseil international pour les sciences qui amorce, facilite et coordonne la recherche scientifique dans l'Antarctique et agit comme conseiller scientifique auprès des responsables du Système du Traité sur l'Antarctique. Cette année, la Commission a poursuivi ses travaux avec le comité canadien pour les recherches antarctiques dans le but de raviver l'intérêt du milieu canadien de la recherche antarctique, et ils ont produit ensemble une ébauche de stratégie canadienne pour l'Antarctique.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Par ses activités, la Commission canadienne des affaires polaires enrichit les connaissances sur les affaires polaires et aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité de mener des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. Elle contribue aussi à améliorer les recherches sur le plan national. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle sert de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et le public canadien.

La Commission constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec les organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Ses travaux réalisés sur le plan international viennent non seulement compléter ses activités nationales de recherche, mais ils procurent aussi la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux qui touchent le Canada.

Quels sont les risques associés à la réalisation de cette priorité ou à une absence de résultats à ce chapitre?

Points à améliorer et leçons apprises

Le RCIP sur le Web a le potentiel d'offrir aux Canadiens beaucoup plus de renseignements sur les questions polaires que ses capacités actuelles le lui permettent. Par exemple, la transmission vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur la recherche polaire n'a pu se concrétiser, faute de fonds. En raison de sa renommée croissante au cours des dernières années, la Commission voit se multiplier les demandes de conférences, de bourses et d'autres formes de soutien. Toutefois, les crédits accordés à la Commission n'ont pas augmenté depuis sa création en 1991.

Si la Commission ne réussissait pas à susciter la coopération et la coordination dans le domaine de la recherche, les activités de recherche deviendraient plus onéreuses et moins efficaces.

À l'heure actuelle, d'autres nations polaires financent et entreprennent des projets de recherche qui visent à combler de graves lacunes dans le savoir sur les régions de l'Arctique canadien. Si les capacités canadiennes à ce chapitre n'augmentent pas, le Canada dépendra d'intérêts étrangers pour mener les recherches polaires nécessaires à la résolution des problèmes mondiaux. Par conséquent, à une époque où la recherche polaire revêt une importance grandissante à l'échelle de la planète, le Canada sera perçu comme une nation polaire de peu de poids.

Enfin, les universitaires et les résidants du Nord perdront une tribune importante pour discuter des questions d'intérêt et exprimer leurs préoccupations.

La diversification des modes de prestation des services

La Fondation pour la guérison des Autochtones

En vertu de Rassembler nos forces, le gouvernement fédéral a alloué 350 millions de dollars à des initiatives de guérison communautaire à l'intention des Métis, des Inuit et des membres des Premières nations, vivant ou non dans des réserves, qui ont subi des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats ou qui doivent vivre avec les séquelles que laissent ces mauvais traitements de génération en génération. Ces fonds ont été versés en 1998–1999 sous forme d'une subvention ponctuelle à la Fondation pour la guérison des Autochtones (FGA), une société sans but lucratif administrée par des Autochtones et indépendante du gouvernement et des organisations politiques autochtones.

La FGA utilise les fonds pour financer des projets de guérison communautaire. Les projets admissibles doivent apporter un complément aux programmes existants et combler des besoins en matière de guérison qui ne reçoivent actuellement pas de soutien.

Pour obtenir plus de renseignements ou consulter les rapports annuels, veuillez vous rendre sur le site Web à l'adresse : http://www.ahf.ca.

L'approvisionnement et la passation de marchés

1. Le rôle exercé par l'approvisionnement et la passation de marchés dans la prestation des programmes

Les activités d'approvisionnement et de passation des marchés appuient la prestation des programmes à l'Administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre au personnel d'AINC d'acquérir meubles de bureau, accessoires, ordinateurs, papeterie et autres articles nécessaires, ces activités permettent au Ministère d'obtenir des services de consultants et des services professionnels du secteur privé pour ainsi mieux s'acquitter de ses responsabilités envers les Premières nations et les Inuit. Au nombre de ces divers services figurent la lutte contre les incendies de forêts, l'évaluation des diamants, la gestion des mines ainsi que la vérification et les recherches en matière de revendications territoriales et de litiges.

2. Un aperçu des processus et de la stratégie de gestion des marchés au Ministère

Sur le plan organisationnel, le processus ministériel de gestion des marchés est décentralisé. Par ailleurs, ce processus demeure principalement la responsabilité de la communauté de l'approvisionnement, sauf en ce qui concerne les biens et de services de faible valeur achetés par les employés du Ministère avec des cartes d'achat (MasterCard et Visa).

Tous les bons de commande, les commandes subséquentes à une offre à commandes de Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les réquisitions à TPSGC sont activés par des spécialistes de l'approvisionnement qui se consacrent à cette fonction. Les gestionnaires des centres de responsabilité (GCR) préparent les marchés de services de moins de 25 000 $, et des spécialistes en passation des marchés les examinent avant qu'ils soient octroyés. Tous les marchés concurrentiels ou non concurrentiels de plus de 25 000 $ relèvent exclusivement des spécialistes de la passation des marchés travaillant à l'Administration centrale et dans les régions.

Tous les GCR du Ministère se sont vus déléguer le pouvoir de signer les marchés non concurrentiels d'une valeur allant jusqu'à 25 000 $, les marchés concurrentiels d'une valeur maximum de 400 000 $ conclus à la suite d'un appel d'offres, et des marchés d'une valeur maximum de 2 millions de dollars attribués à la suite d'une demande de propositions faite par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres ou MERX.

3. Les progrès réalisés et les nouvelles mesures permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'acquisition

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et de procédures nouvelles dans la passation des marchés de services de communications.
- L'élaboration de directives et de pratiques exemplaires en matière d'accès du public aux renseignements sur la passation des marchés.
- Une augmentation de 5 p. 100 dans le nombre de cartes d'achat (Mastercard et Visa); de 35 p. 100 dans le nombre de transactions et de 20 p. 100 dans la valeur des transactions par rapport à l'exercice financier 2000–2001.
- Une baisse de 40 p. 100 du nombre de bons de commande du gouvernement émis par AINC, en comparaison de l'exercice financier 2000–2001.
- L'établissement d'objectifs de rendement ministériels pour les marchés de biens et de services passés avec des entreprises autochtones pour les années civiles 2002, 2003 et 2004, conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- La participation à titre de membre du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés, de l'équipe de coordination de l'expansion des entreprises, du comité directeur des SMA sur le projet de chaîne d'approvisionnement électronique de TPSGC et du Comité consultatif du Conseil du Trésor sur le perfectionnement professionnel.
- La création, dans la région du Centre-Ouest, d'un poste d'agent ministériel des achats chargé de fournir des conseils sur la passation de marchés ainsi que des services de soutien et de formation aux 11 bureaux régionaux, pour assurer la continuité des services de passation de marchés de même que le maintien des normes et de l'intégrité à ce chapitre.

L'initiative d'amélioration des services

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement à apporter d'ici 2005 des améliorations mesurables de la satisfaction des clients à l'égard des programmes et des services fédéraux. L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur s'inscrit dans la foulée des efforts déployés pour en arriver à une amélioration continue des services qui motive aussi l'initiative Gouvernement en direct (GED).

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Dans le cadre du GED, le Ministère a entrepris des travaux de remaniement de ses processus opérationnels et de perfectionnement de systèmes afin de moderniser le Système des paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit et le Système d'inscription des Indiens. En outre, le Ministère a réalisé un projet expérimental en Alberta, en partenariat avec les Premières nations signataires du Traité n° 7, dans le but de délivrer des cartes de statut d'Indien améliorées, qui procurent un accès plus sûr à divers services et programmes gouvernementaux.

Plus de 800 clients du Système de registre des terres indiennes (SRTI) ont pu y accéder directement sur le Web, soit huit fois plus que l'an dernier. Nos clients comptent maintenant les bureaux régionaux, les Premières nations et le grand public. Mentionnons aussi que le SRTI permet d'utiliser le système d'imagerie électronique grâce auquel on peut accéder à des copies des documents et des plans enregistrés.

La région de l'Atlantique a créé un modèle de prestation de services aux collectivités. Le cercle des services, un groupe de travail regroupant plusieurs directions, aborde la gestion des secteurs d'activités d'AINC dans le cadre d'une démarche en équipe. Cette approche améliore le service de première ligne aux Premières nations en permettant :

- de faire en sorte que la prestation des services soit adaptée aux besoins et aux priorités des collectivités des Premières nations;
- de maximiser les communications et le partage de renseignements sur les questions touchant les Premières nations au sein d'AINC;
- d'appuyer les Premières nations dans leurs efforts visant à cerner les problèmes de leurs collectivités et à s'y attaquer.

La Direction générale des revendications particulières a élaboré diverses méthodes pour s'acquitter plus efficacement de ses tâches. Ses employés regroupent maintenant les revendications par type et par bande dans le cadre de projets de recherche menés en étroite collaboration avec les Premières nations et leurs organisations dans le but de régler leurs revendications particulières. À l'heure actuelle, plus de 90 revendications de Premières nations de tout le pays sont traitées selon cette méthode.

Le Ministère a mis à l'essai une tribune d'apprentissage fondée sur des études de cas à l'intention du personnel de première ligne dans toutes les régions. Cette initiative permettra d'améliorer le service aux clients grâce à des communications internes et à un travail d'équipe plus efficaces.

Le Programme des affaires du Nord

Le PAN a organisé, à l'intention des gestionnaires, des séances de formation et des ateliers en groupes témoins sur l'administration et la préparation des ententes de transfert financier dans le but d'améliorer la reddition des comptes sur l'utilisation des subventions et des contributions dans la région des Territoires du Nord-Ouest. L'exercice a permis de simplifier le processus de paiements de transfert pour les clients.

Le Programme de l'administration

L'Unité de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est tenue par la loi de répondre à toutes les demandes dans un délai de 30 jours civils. Les plaintes concernant les retards et les exemptions sont passées de 17 en 2000–2001 à 13 en 2001–2002. Ce service étant de la plus haute importance, l'Unité a offert quelque 54 séances d'information aux employés. L'exercice a permis d'abréger le délai de réponse aux demandes : 84,4 p. 100 d'entre elles reçoivent une réponse dans les 30 jours prévus, par rapport à 60 p. 100 en 1999–2000.

La Stratégie de développement durable

Durant l'exercice financier 2001–2002, AINC a accompli des progrès remarquables dans la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD).

Au cours de cette période, la sous-ministre associée a assumé le rôle de champion du développement durable pendant qu'on procédait à la désignation d'un dirigeant opérationnel de ce dossier à l'échelon de sous-ministre adjoint. Ces deux cadres supérieurs ont renseigné l'équipe de direction sur les questions relatives à la gestion et à la mise en œuvre de la SDD dans des rapports trimestriels qu'ils ont présentés au Comité des opérations du Ministère, présidé par la sous-ministre associée.

Une unité de coordination nationale de la SDD, formé de deux personnes, a été mise sur pied et on lui a confié des responsabilités précises quant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un régime de reddition des comptes, de gestion et de présentation de rapports sur la SDD. On met présentement au point un système électronique de rapports sur la SDD.

De louables efforts ont été déployés en 2001–2002 pour accroître la sensibilisation aux problèmes relatifs au développement durable au sein du Ministère. Deux séances ont eu lieu, dont un atelier d'une journée durant lequel les participants ont discuté des

implications du développement durable pour les collectivités autochtones. L'équipe de la haute direction d'AINC y a participé aux côtés du Commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi que des spécialistes en développement durable du secteur privé, du milieu universitaire et des collectivités autochtones. En outre, AINC a produit une documentation pertinente qui a été distribuée aux employés.

L'intégration du concept du développement durable dans les politiques, les programmes et les méthodes de travail a beaucoup progressé en 2001–2002. Un aide-mémoire sur le développement durable à l'intention des gestionnaires de programmes a été conçu et mis à l'essai dans la Direction de l'infrastructure et du logement du Secteur des politiques et des programmes socio-économiques et du remaniement des programmes du Ministère. Cette direction inclut maintenant dans tous ses documents une section sur les répercussions du sujet en question sur le développement durable.

Dans la SDD, AINC s'est engagé en particulier à consolider son approche en matière de planification communautaire globale pour les collectivités des Premières nations et des Inuit. Les travaux dans ce dossier ont considérablement avancé en 2001–2002 : les responsables ont mis sur pied un groupe de travail national réunissant des représentants des Premières nations et des Inuit, et élaboré un plan de travail pour les deux prochaines années.

Durant l'exercice financier 2001–2002, AINC a travaillé d'arrache-pied avec d'autres ministères fédéraux sur des aspects du développement durable d'intérêt réciproque. Le Ministère a continué à diriger la préparation d'une stratégie de développement durable pour le Nord, à laquelle ont participé 20 ministères. Un document sur les progrès vers le développement durable dans le Nord (intitulé *Progrès visant à atteindre le développement durable dans le Nord*) a été rédigé et peut maintenant être distribué. En partenariat avec RNCan, AINC a administré le volet du Programme sur le changement climatique à l'intention des Autochtones et des résidants du Nord, pour que ces deux groupes puissent participer plus facilement à la résolution des problèmes relatifs au changement climatique et à la gestion de l'énergie. En décembre 2001, un projet expérimental d'approvisionnement alimentaire par la poste était lancé à Kugaaruk (Nunavut), en collaboration avec Santé Canada et le gouvernement du Nunavut. Ce projet visait à réduire le coût des aliments périssables les plus importants et à fournir une éducation additionnelle en matière de nutrition.

AINC a aussi collaboré de façon intensive avec d'autres ministères fédéraux à l'élaboration d'une stratégie fédérale de développement durable et à la préparation de la contribution du Canada à la stratégie mondiale de développement durable. Ces travaux ont été accomplis par le biais du réseau interministériel sur les stratégies de développement durable et de ses sous-comités.

Un résumé complet des progrès effectués dans la mise en œuvre de la SDD du Ministère se trouve à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/index_f.html.

L'état des réservoirs de stockage de pétrole sur les terres appartenant au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel pour le 30 avril 2002

Conformément à la partie IV de la LCPE, *Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2001.

1. Le nombre suivant de systèmes de stockage *hors sol* :

Sont inscrits auprès de l'AINC :	1 938
Sont conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol* :	68
Ne sont pas conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage hors sol* :	1 870

2. Le nombre suivant de systèmes de stockage *souterrains* :

Sont inscrits auprès de l'AINC :	631
Sont conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains* :	9
Ne sont pas conformes aux *Lignes directrices techniques fédérales concernant les réservoirs de stockage souterrains* :	622

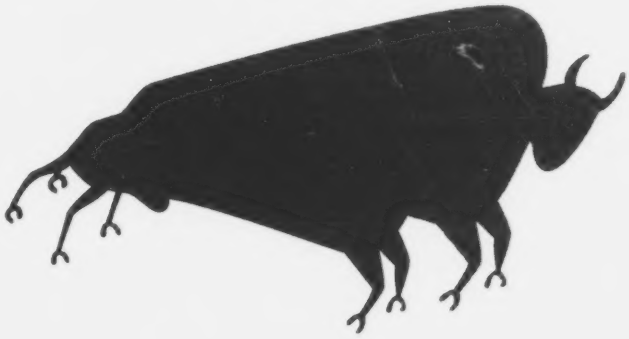

D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens

Un milieu de travail exemplaire

La représentation des Autochtones au sein d'un effectif dynamique et compétent

Le recrutement, la promotion et le maintien des effectifs autochtones
Dans l'ensemble, rien n'a changé en ce qui a trait à la représentation, au recrutement et au maintien des effectifs autochtones du Ministère. Au chapitre de la représentation, le taux d'employés autochtones a fait un léger gain, passant de 29,8 p. 100 à 30 p. 100. Des 705 nouveaux employés recrutés à AINC en 2001–2002, on en comptait 250 qui étaient autochtones, soit une part de 35,5 p. 100.

AINC s'efforce d'embaucher presque exclusivement des étudiants autochtones et, de fait, 224 étudiants autochtones ont obtenu un emploi pour étudiant cette année.

Plus de 300 diplômés universitaires ont présenté une demande d'emploi dans le cadre de notre participation au Programme de recrutement postsecondaire de la fonction publique du Canada. Ces diplômés ont été recommandés à l'échelle d'AINC ainsi qu'auprès d'autres ministères pour combler leurs besoins en matière de recrutement. Des systèmes et une technologie améliorés nous permettront d'évaluer le succès de cette initiative.

Les efforts du Ministère pour appuyer et promouvoir le programme Cours et affectations de perfectionnement (CAP) ont permis à quatre employés autochtones, sur six participants (67 p. 100), de suivre ce programme de perfectionnement. Parallèlement, les activités de recrutement et de perfectionnement menées dans le cadre du Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise se sont traduites cette année par la graduation de cinq participants et le recrutement de quatre nouveaux participants, pour un total de neuf employés inscrits à ce programme qui sont en affectation au sein du Ministère ou ailleurs au pays.

Des 388 promotions relevées cette année au Ministère, 125 (32,2 p. 100) ont été accordées à des employés autochtones, dont 86 dans la catégorie de l'administration et du service extérieur.

L'évaluation de la représentation des Autochtones et d'autres groupes désignés
AINC a élaboré et fait approuver un plan d'action triennal sur l'équité en matière d'emploi, qui comporte des objectifs précis quant aux taux de représentation et de recrutement, ainsi qu'aux stratégies de maintien des employés autochtones et d'autres groupes désignés. Le plan a été largement diffusé au sein du Ministère. Il fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation aux fins de rapport et de planification. Il convient de signaler que le Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi du Ministère ne comporte pas d'objectifs de recrutement d'Autochtones ou de stratégies de maintien de personnel autochtone, mais uniquement des objectifs concernant les minorités visibles et les personnes ayant une déficience.

De saines pratiques de gestion

Les rapports de vérification et d'évaluation

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation donne aux cadres supérieurs du Ministère des conseils professionnels indépendants et des confirmations du rendement des cadres de gestion, des programmes ministériels, des politiques et des opérations ainsi que de la gestion du risque. Divers rapports de vérification, d'évaluation, d'examen et d'études spéciales se trouvent sur le site Web du Ministère à l'adresse : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html.

La planification des ressources humaines

En 2001–2002, AINC a produit un rapport sur les perspectives en matière de ressources humaines dans lequel on a relevé un certain nombre de problèmes à cet égard. Ces renseignements ont été recueillis pour donner suite au cycle de planification des ressources humaines au sein du Ministère. Cette information sur la planification a aidé à cerner les besoins à plus long terme. Nous n'avons pas encore atteint l'objectif d'harmoniser les plans de gestion des ressources humaines avec les plans d'activités et les plans de travail. Toutefois, AINC réussit de mieux en mieux à procéder au genre de planification stratégique des ressources humaines qui est nécessaire pour assurer la stabilité de l'effectif et en arriver aux résultats énoncés dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère.

Des outils d'apprentissage et de perfectionnement ciblés

Durant l'année, les outils d'apprentissage et de perfectionnement suivants ont été élaborés à l'intention des employés :

- un nouveau profil des compétences des agents des services de financement, réalisé avec la contribution de cette catégorie d'employés, de leurs gestionnaires et des Premières nations, à titre de bénéficiaires de ces services;
- des profils de compétences pour divers groupes d'employés dans la catégorie des services professionnels;
- deux modules intitulés *Techniques d'accueil* et *Comment réagir aux interactions difficiles*, lesquels ont été distribués aux agents d'administration cette année. Ces modules serviront à la formation des employés de toutes les régions du pays (on prévoit offrir d'autres produits durant l'exercice financier, en plus du module d'apprentissage électronique *Protocole relatif aux Aînés autochtones*, le troisième dans la série de l'Excellence du service);
- un répertoire en direct des facilitateurs, résultant des efforts continus déployés par le Ministère afin de perfectionner les qualités de chef;
- un outil d'autoévaluation à l'intention des agents des services de financement.
- un CD-ROM pour l'orientation des nouveaux employés, intitulé *Bienvenue aux Affaires indiennes et du Nord Canada*.

Un milieu de travail positif

Pour donner suite au Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux, le Ministère a entrepris des initiatives en vue de créer un milieu de travail positif. Durant la période couverte par ce rapport et dans le cadre d'un plan d'action continu, les employés ont sollicité des services de conseils en planification de carrière et ils

ont assisté à des séances de sensibilisation sur le harcèlement et sa prévention. Un sondage a également été réalisé pour connaître les besoins et les souhaits des employés en matière de communications.

Un milieu axé sur l'apprentissage permanent
AINC a démontré qu'il était résolu à établir un milieu axé sur l'apprentissage permanent, et ce en préparant des activités et des guides d'apprentissage permanent dans les domaines de la gestion du risque, des profils de compétences, des services de conseils en planification de carrière, de l'apprentissage électronique et du mentorat.

Des équipes de projet multidisciplinaires, comme le Programme de postes de transition, Appuyer les intervenants de première ligne et l'équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage, ont élaboré des outils d'apprentissage dans le but de favoriser le transfert du savoir entre les groupes et le travail en équipe.

Plus de 51 p. 100 des employés ont présenté un plan d'apprentissage.

Le Centre d'apprentissage, une initiative de services partagés à l'intention des employés travaillant aux Terrasses de la Chaudière, a élargi son programme d'activités. Quant au Centre de carrières, son personnel a créé de nouveaux ateliers de perfectionnement des employés et s'est consacré à l'édification d'une capacité régionale.

Le plan d'action sur les pratiques de gestion moderne
L'année a été marquée par la mise en œuvre du plan d'action ministériel sur les pratiques de gestion moderne. Ce plan est conçu pour aider les intéressés à saisir les possibilités de perfectionnement plus poussé. Il donne suite aux conclusions d'une évaluation des pratiques de gestion au Ministère qui a été réalisée en fonction de normes communément acceptées. Le plan précise les conditions voulues pour soutenir l'engagement de la direction envers l'amélioration constante de la fonction de contrôleur moderne à AINC.

Un cadre intégré de gestion du risque
Au cours de l'année, AINC a élaboré son cadre intégré de gestion du risque. Ce cadre a pour but de renforcer la gestion du risque au Ministère. On peut y trouver des orientations concernant les structures, les procédés et les politiques permettant d'en arriver à une gestion plus systématique et intégrée des risques. Ce cadre contribue à la constitution d'un effectif qui sait prendre des « risques calculés » et à la création d'un milieu propice à l'innovation et à une prise de risques responsable, tout en prévoyant des précautions légitimes pour protéger la population, garder sa confiance et assurer une diligence raisonnable. Le Ministère a aussi établi cette année un ensemble de pratiques et d'instruments de gestion du risque adaptés à sa situation particulière et à son mandat.

Les cadres supérieurs — Des ententes sur le rendement
En 2001–2002, le Ministère a continué à exercer son rôle de chef de file en améliorant ses pratiques de gestion. À cet égard, AINC a inclus la réalisation des objectifs liés à la fonction de contrôleur dans ses ententes sur le rendement conclues avec les cadres supérieurs.

L'accès aux renseignements et aux services du gouvernement par les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord

Les améliorations au site Web

AINC a réalisé son objectif d'améliorer la navigabilité et l'accessibilité du site Web ministériel pour les personnes ayant une déficience visuelle. Les résultats des tests d'accessibilité indiquent que le site se conforme aux lignes directrices du gouvernement sur la normalisation des sites Internet.

En travaillant avec ses réseaux déjà établis, le Ministère a amélioré à la fois l'ampleur et la fonctionnalité du Portail des Autochtones au Canada (http://www.aboriginalcanada.gc.ca). Ces améliorations comprennent l'augmentation du nombre de liens, qui est passé de 6 000 à 16 000, et l'ajout de nouveaux éléments comme des actualités quotidiennes et un calendrier national et régional des événements autochtones. On a également ajouté des fonctions multimédias comme un centre d'assistance en direct, la conduite de sondages et l'obtention de résultats en temps réel auprès des utilisateurs finaux, et la diffusion par Internet des conférences et des événements nationaux autochtones.

Le Ministère a aussi participé au projet du groupe thématique des jeunes et a travaillé en collaboration pour intégrer ses propres informations à l'intention des jeunes dans le site Direction Jeunesse (http://www.youthpath.ca/yohome.jsp?&lang=fr&flash=1).

Les renseignements en direct

AINC a continué d'enrichir son répertoire de publications que l'on peut consulter en direct sur son site Web. dans le but de fournir plus de renseignements à la population sur ses programmes et ses services.

Le Ministère a continué à améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité de ses systèmes en direct pour le partage de renseignements et les transactions commerciales avec les Premières nations. En plus des outils existants comme le système de registre des terres indiennes, le système sur le logement et l'infrastructure ainsi que le système de données sur la population non inscrite vivant dans des réserves, AINC a récemment élaboré un système national de données sur l'éducation postsecondaire qui devrait être entièrement fonctionnel en 2002–2003. Une fois mis au point, ce système permettra aux Premières nations d'échanger des renseignements sur le Programme d'éducation postsecondaire avec le Ministère.

Dans le contexte d'une stratégie plus générale en matière d'information ministérielle, AINC a adopté la Gestion complète et intégrée des documents (GCID), un logiciel qui est devenu la norme ministérielle de gestion des dossiers et des documents électroniques. Ces deux dernières années, plus de 2 000 employés ont suivi une formation pour apprendre à se servir de ce logiciel et un nombre correspondant de licences ont été délivrées pour son utilisation, dont 600 en 2001–2002. Le logiciel de GCID permet aussi de gérer des données non structurées dans un dépôt de données documentées qui sert de source d'information dans le site Web du Ministère.

L'utilisation de l'Internet dans les collectivités autochtones

Afin de faire progresser l'utilisation des technologies de l'Internet, le Ministère a organisé du 11 au 13 mars 2002, un forum national intitulé Branchons les Autochtones du Canada (http://www.aboriginalcanada.gc.ca). À cette occasion, des représentants des organisations autochtones nationales, provinciales et territoriales ont rencontré des membres des collectivités pour échanger sur les pratiques exemplaires en matière de connectivité.

Sommaire des crédits approuvés

TABLEAU 1

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2001–2002 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Affaires indiennes et du Nord Canada			
	Programme d'administration			
1	Dépenses du programme	72,9	109,9	109,0
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,1	8,5	8,5
	Total du programme	81,0	118,4	117,5
	Programme des affaires indiennes et inuites			
5	Dépenses de fonctionnement	277,7	313,2	291,8
10	Dépenses en capital	42,6	6,6	5,5
15	Subventions et contributions	4 394,1	4 336,8	4 334,6
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	174,7	208,4	175,7
	Total budgétaire	4 889,1	4 865,0	4 807,5
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	—	48,0	—
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	32,9	38,9	34,6
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	37,8	37,8	28,5
L30	Prêts au Conseil des Première nations du Yukon pour les bénéfices intérimaires des anciens du Yukon	0,4	0,4	0,3
	Total non budgétaire	71,1	125,1	63,5
	Total du programme	4 960,2	4 990,1	4 871,0
	Programme des affaires du Nord			
35	Dépenses de fonctionnement	91,0	116,3	110,0
40	Subventions et contributions	53,1	71,7	71,6
45	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	25,0	25,0
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,2	12,8	12,8
	Total budgétaire	167,9	225,8	219,4
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidants	—	0,3	—
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuit en vue de l'octroi de prêts pour la promotion des activités commerciales	—	6,6	—
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises du Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	—	5,0	—
	Total non budgétaire	—	11,9	—
	Total du programme	167,9	237,7	219,4
	Total du Ministère	5 209,1	5 346,2	5 207,9
	Commission canadienne des affaires polaires			
50	Dépenses du programme	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	ETP*	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Affaires indiennes et du Nord Canada							
Revendications							
(dépenses prévues)	329	89,1	13,4	464,9	567,3	—	567,3
(autorisations totales)	*426*	*92,4*	*2,6*	*488,1*	*583,0*	—	*583,0*
(réelles)	**426**	**91,5**	**2,6**	**485,9**	**581,0**	**—**	**580,0**
Services aux Indiens et aux Inuit							
(dépenses prévues)	1 879	207,9	35,3	4 078,7	4 321,8	—	4 321,8
(autorisations totales)	*1 837*	*264,9*	*17,6*	*3 999,5*	*4 282,0*	—	*4 282,0*
(réelles)	**1 837**	**210,4**	**17,6**	**3 999,5**	**4 227,5**	**—**	**4 227,5**
Services aux affaires du Nord							
(dépenses prévues)	563	111,8	3,0	53,1	167,9	—	167,9
(autorisations totales)	*689*	*150,1*	*4,0*	*71,7*	*225,8*	—	*225,8*
(réelles)	**689**	**143,8**	**4,0**	**71,6**	**219,4**	**—**	**219,4**
Administration							
(dépenses prévues)	728	78,6	2,0	0,5	81,0	—	81,0
(autorisations totales)	*917*	*109,6*	*8,4*	*0,5*	*118,4*	—	*118,4*
(réelles)	**917**	**108,7**	**8,4**	**0,5**	**117,5**	**—**	**117,5**
Total							
(dépenses prévues)	3 499	487,3	53,6	4 597,2	5 138,0	—	5 138,0
(autorisations totales)	*3 869*	*616,9*	*32,5*	*4 559,8*	*5 209,2*	—	*5 209,2*
(réelles)	**3 869**	**554,5**	**32,5**	**4 557,4**	**5 144,4**	**—**	**5 144,4**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépenses prévues)							(156,2)
(autorisations totales)							*(162,8)*
(réelles)							**(162,8)**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépenses prévues)							57,6
(autorisations totales)							*55,8*
(réelles)							**55,8**
Coût net du Ministère							
(dépenses prévues)							5 039,5
(autorisations totales)							*5 102,2*
(réelles)							**5 037,4**
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépenses prévues)	5	0,9	—	—	1,0	—	1,0
(autorisations totales)	*5*	*1,0*	—	—	*1,0*	—	*1,0*
(réelles)	**5**	**1,0**	**—**	**—**	**1,0**	**—**	**1,0**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.
*ÉTP, Équivalents temps plein

Comparaison historique des dépenses totales prévues par opposition aux dépenses réelles

TABLEAU 3

Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Budgétaire					
Revendications	444,2	624,8	567,3	583,0	580,0
Services aux Indiens et aux Inuit	3 946,3	4 173,9	4 321,8	4 282,0	4 227,5
Services aux affaires du Nord	216,8	198,9	167,9	225,8	219,4
Administration	89,9	108,5	81,0	118,4	117,5
Total budgétaire	4 697,2	5 106,0	5 138,0	5 209,2	5 144,4
Non budgétaire					
Revendications	51,4	57,5	71,1	77,1	63,5
Services aux Indiens et aux Inuit	(1,2)	—	—	48,0	—
Services aux affaires du Nord	—	—	—	11,9	—
Administration	—	—	—	—	—
Total du non budgétaire	50,2	57,5	71,1	136,9	63,5
Total					
Revendications	495,5	682,3	638,4	660,1	643,5
Services aux Indiens et aux Inuit	3 945,2	4 173,9	4 321,8	4 330,0	4 227,5
Services aux affaires du Nord	216,8	198,9	167,9	237,7	219,4
Administration	89,9	108,5	81,0	118,4	117,5
Total du Ministère	4 747,4	5 163,5	5 209,1	5 346,2	5 207,9
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres sont arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 4

Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Recettes réelles 1999–2000	Recettes réelles 2000–2001	2001–2002 Recettes prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Recettes réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications	11,7	11,7	11,7	15,7	**15,7**
Services aux Indiens et aux Inuit	16,4	17,4	17,0	13,9	**13,9**
Services aux affaires du Nord	89,2	138,5	127,2	133,0	**133,0**
Administration	0,2	0,2	0,2	0,3	**0,3**
Total des recettes non disponibles (Ministère)	**117,5**	**167,7**	**156,2**	**162,8**	**162,8**
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Paiements législatifs

TABLEAU 5

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre d'ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	127,8	164,8	148,1	149,1	149,1
Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure (*Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*)	—	—	—	—	—
Montants adjugés par la cour	0,3	0,3	—	0,4	0,4
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,0	3,6	3,6	4,1	4,1
Total partiel (Revendications)	**134,2**	**168,6**	**151,8**	**153,6**	**153,6**
Services aux Indiens et aux Inuit					
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (*Loi sur les Indiens*)	0,3	—	2,0	0,1	0,1
Rentes aux Indiens (*Loi sur les Indiens*)	1,8	1,6	1,4	1,6	1,6
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	—	0,2	—	32,6	—
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16,9	19,4	19,6	20,0	20,0
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,3	—	—	0,2	0,2
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	—	—	0,3	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	**19,4**	**21,3**	**23,0**	**54,8**	**22,1**
Services aux affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,8	2,0	1,5	2,1	2,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,9	7,3	6,7	7,0	7,0
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,6	1,0	—	3,7	3,7
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	—	—	—	—	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	**10,3**	**10,3**	**8,2**	**12,8**	**12,8**
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Salaire et allocation de voiture	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,5	8,8	8,1	8,4	8,4
Dépense des produits de l'aliénation des biens excédentaires de l'Etat	—	—	—	—	—
Total partiel (Administration)	**8,5**	**8,9**	**8,1**	**8,5**	**8,5**
Total des paiements législatifs (Ministère)	**172,4**	**209,1**	**191,0**	**229,7**	**197,0**
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 6

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Subventions					
Revendications	314,5	366,8	399,5	428,7	**428,7**
Services aux Indiens et aux Inuit	206,5	239,7	313,9	237,2	**237,2**
Services aux Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	2,7	**2,7**
Administration	—	—	—	—	—
Total des subventions	**521,7**	**607,2**	**714,1**	**668,6**	**668,6**
Contributions					
Revendications	53,8	54,5	65,4	59,4	**57,1**
Services aux Indiens et aux Inuit	3 532,5	3 723,9	3 764,8	3 762,3	**3 762,3**
Services aux Affaires du Nord	76,4	62,0	52,4	69,0	**68,9**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des contributions	**3 663,2**	**3 840,9**	**3 883,1**	**3 891,1**	**3 888,8**
Total					
Revendications	368,3	421,3	464,9	488,1	**485,9**
Services aux Indiens et aux Inuit	3 738,9	3 963,6	4 078,7	3 999,5	**3 999,5**
Services aux Affaires du Nord	77,1	62,7	53,1	71,7	**71,6**
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	**0,5**
Total des paiements de transfert (Ministère)	**4 184,8**	**4 448,1**	**4 597,2**	**4 559,8**	**4 557,4**
Commission canadienne des affaires polaires	—	—	—	—	—

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Détails des programmes des paiements de transfert

TABLEAU 7

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Avantages et résultats pour les Canadiens et les Canadiennes
Services aux Indiens et aux Inuit *(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 237,2 millions de dollars; contributions — 3 762,3 millions de dollars)* Aider les collectivités des Premières nations et des Inuit à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuit aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidants canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuit. **Revendications** *(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 428,7 millions de dollars; contributions — 57,1 millions de dollars)* Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans *Rassembler nos forces* : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.	**Le renforcement des collectivités et des économies, ainsi que l'appui aux gens** — une économie plus dynamique et mieux soutenue; une plus grande autosuffisance; une meilleure santé et une sécurité accrue. **L'amélioration de la gouvernance autochtone** — des mesures d'édification des capacités de gouvernance; des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; le transfert des responsabilités fédérales. **Une nouvelle relation financière** — des relations financières productives, notamment de nouveaux modes de transfert financier et des exemples pratiques; de nouvelles institutions financières et de la statistique; une reddition de comptes plus rigoureuse sur le plan financier; des compétences et des capacités financières chez les Premières nations. **Le renouvellement des partenariats** — la réconciliation et la guérison communautaire, et le règlement des revendications particulières; une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuit.
Services aux affaires du Nord *(Dépenses réelles 2001–2002 : subventions — 2,7 million de dollars; contributions — 68,9 millions de dollars)* Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidants du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.	**La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord** — le renforcement de la gouvernance dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; des efforts de coordination entre les nations circumpolaires.

La surveillance des points de repère

Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, *Rassembler nos forces*) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de *Rassembler nos forces*) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

TABLEAU 8

Projets d'immobilisations (Projets évalués à 15 millions de dollars ou plus)

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada*						
Revendications						
Logement au Nunavik	25,0	—	5,0	—	5,0	**5,0**
Services aux Indiens et aux Inuit						
Infrastructure						
Atlantique						
Déménagement de Davis Inlet	143,1	18,0	21,1	33,4	37,0	**37,0**
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec — Cale sèche	35,1	7,6	3,5	3,0	3,6	**3,6**
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	—	3,0	—	3,0	**3,0**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	—	—	—	0,3	**0,3**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	1,4	2,0	—	0,1	**0,1**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	2,5	—	—	—	**—**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	29,4	—	—	—	—	**—**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	—	0,1	—	—	**—**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	21,8	1,0	0,1	—	—	**—**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	0,3	—	0,3	0,5	**0,5**
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	0,1	—	—	—	**—**
Total partiel (Infrastructure)	**446,2**	**30,9**	**29,8**	**36,7**	**44,5**	**44,5**
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	—	0,5	8,1	0,1	**0,1**
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	12,8	11,0	4,1	3,7	**3,7**
Phase II de l'école Peguis	23,2	—	7,3	9,5	13,2	**13,2**
École de Mathias Colomb	17,1	5,6	0,9	0,9	0,2	**0,2**
École de Pine Creek	17,0	—	—	—	0,4	**0,4**
École de Sapotaweyak	16,5	—	—	—	0,6	**0,6**
Total partiel (Installations scolaires)	**127,9**	**18,4**	**19,7**	**22,6**	**18,2**	**18,2**
Acquisitions de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,4	—	25,3	—	**—**
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	**611,5**	**49,7**	**49,5**	**84,6**	**62,7**	**62,7**
Total	**636,5**	**49,7**	**54,5**	**84,6**	**67,7**	**67,7**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*Il n'y a pas de projets d'immobilisations évalués à 15 millions de dollars ou plus dans le programme d'administration des Affaires du Nord.

Prêts

TABLEAU 9

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002 Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	2001–2002 Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones (brut)	28,2	57,2	32,9	38,9	34,6
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon (brut)	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (brut)	22,8	—	37,8	37,8	28,5
Total partiel (Revendications)	**51,4**	**57,5**	**71,1**	**77,1**	**63,5**
Services aux Indiens et aux Inuit					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	—	—	—	—	—
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(1,2)	—	—	48,0	—
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	**(1,2)**	**—**	**—**	**48,0**	**—**
Services aux affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidants (brut)	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	—	—	—	6,6	—
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	—	—	—	5,0	—
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	**—**	**—**	**—**	**11,9**	**—**
Administration	—	—	—	—	—
Total (Ministère)	**50,2**	**57,5**	**71,1**	**136,9**	**63,5**
Commission canadienne des affaires polaires	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

TABLEAU 10

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel le 31 mars 2000	le 31 mars 2001	Courant au 31 mars 2002
Prêts			
Logement dans les réserves (SCHL* et autres prêteurs approuvés)	1 215,0	1 248,8	1 252,9
Société du crédit agricole	0,1	0,1	—
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,7	2,5	2,0
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges (voir nota 1)	7 997,7	5 661,1	5 532,8
Non litigieux	43,4	67,2	34,2
Revendications particulières	1 652,4	2 597,7	3 030,4
Revendications globales sur les terres autochtones	583,1	833,1	652,8
Total (Ministère)	**11 494,4**	**10 410,4**	**10 505,2**

Nota 1 : En juin 2001, Résolution des questions des pensionnats autochtones Canada est devenu un ministère du gouvernement fédéral entièrement autonome. La responsabilité des dossiers de litiges associés aux pensionnats qui étaient administrés par Affaires indiennes et du Nord Canada a été transférée au nouveau ministère. Les chiffres des années antérieures ont été redressés pour tenir compte du transfert de cette responsabilité.

Congé de maladie

Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

*Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca
Internet :http://www.ainc-inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications
(819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle
Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?
(819) 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Médias — Communications
(819) 994-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)
(819) 953-9999
Courriel : Instat@ainc-inac.gc.ca
Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des affaires du Nord
(819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca
Internet : http://www.polarcom.gc.ca

Les partenaires dans la prestation conjointe — Ministères ou organismes fédéraux

Santé Canada

Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site http://www.hc-sc.gc.ca.
Services de santé non assurés; services de santé communautaires; santé du milieu et surveillance; services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble — Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Système d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones; Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme; Stratégie de guérison des Innu du Labrador; données sur la santé des Premières nations; Détérioration des immobilisations; Sécurité publique et lutte au terrorisme.

Développement des ressources humaines Canada

Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca.
Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones.

Société canadienne d'hypothèque et de logement

Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site http://www.cmhc-schl.gc.ca.
Dans les réserves : Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Programme d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes; Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et inuits.

À l'extérieur des réserves : Programme de logement rural et autochtone; Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain; Programme d'aide à la remise en état des logements; Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada

Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site http://www.sgc.gc.ca.
Politique sur les services de police des Premières nations — Mise en œuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien

Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.
Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Initiative Langues autochtones; Programme des langues autochtones; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada

Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site http://www.abc-eac.ic.gc.ca.
Entreprise autochtone Canada — Promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans

Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.
Stratégie des pêches autochtones (SPA) et processus de réponse à long terme à l'arrêt *Marshall* (Accès aux pêcheries et programme de cogestion) — Accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles Canada

Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.
Forêt modèle autochtone; Programme de foresterie des Premières nations; *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada

Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180 ou visiter le site http://www.canada.justice.gc.ca.
Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

Bureau du Conseil privé

Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 943-1515 ou visiter le site http://www.indianclaims.ca; pour toute autre affaire, communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).
Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les Autochtones; Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Défense nationale

Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.
Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Service correctionnel du Canada

Communiquer avec le Service au (613) 943-0493 ou visiter le site http://www.csc-scc.gc.ca.
Programmes de traitement et de guérison à l'intention des Autochtones; Stratégies de la santé à l'intention des Autochtones; Projets de recherche sur la réinsertion sociale des Autochtones; Centres de ressourcement pour Autochtones; Maisons de transition pour délinquants autochtones; Stratégie nationale en matière d'emploi/de recrutement d'Autochtones; Aînés travaillant dans les établissements et dans la collectivité; Services de liaison autochtone dans les établissements fédéraux; Soutien aux groupes de fraternité des Autochtones; Programmes d'emploi et de placement à l'intention des délinquants autochtones; Projet de réinsertion sociale à l'intention des gangs autochtones.

Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones

Les résidants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Nord peuvent communiquer avec le Bureau au (604) 775-6400; les autres résidants peuvent communiquer avec le Bureau au (613) 992-2686 ou visiter le site http://www.irsr-rqpi.gc.ca.
Programme de règlement des questions des pensionnats autochtones — Gérer et régler les revendications associées aux pensionnats autochtones.